

Mémorandum de l'USFP sur la réforme du système électoral

L'USFP a organisé, mardi dernier au siège central du parti à Rabat, une conférence de presse consacrée à la présentation de son mémorandum relatif à la réforme du système électoral. Cette initiative intervient dans le cadre des concertations en cours entre le ministère de l'Intérieur et les formations politiques, en prévision des élections législatives de 2026.

Lire document en pages 3-4-5



Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 10611

Jeudi 18 Septembre 2025

Toute une génération de médecins face au mur de l'indifférence
Le ministère entre faux-fuyants
et désengagement
Internes et résidents en plein désarroi



Page 6



Le Premier secrétaire prend part à la rencontre de concertation organisée par l'OFI Driss Lachgar : *L'action féminine ittihadie revêt une importance stratégique dans le processus de consolidation de la démocratie dans notre pays*

Page 2



Du récit à l'action
La mise en œuvre stratégique des guerres cognitives

Par Abderrazak Hamzaoui

Page 10

Le Premier secrétaire prend part à la rencontre de concertation organisée par l'OFI

Driss Lachguar : L'action féminine ittihadie revêt une importance stratégique dans le processus de consolidation de la démocratie dans notre pays

Actualité



Dans le cadre de la mobilisation optimale déployée par la direction de l'Union socialiste des forces populaires de même que par les différentes instances et structures du parti aux niveaux central et local en perspective des prochaines échéances électorales, l'Organisation des femmes ittihadies (OFI) a tenu le 15 septembre 2025 au siège central du parti à Rabat, une réunion de concertation et de consultation élargie avec le Premier secrétaire du parti de la Rose, Driss

Lachguar, avec la participation des membres du secrétariat national de l'Organisation. Cette réunion, dédiée à l'examen des nouvelles mutations de la scène politique et sociale nationale et internationale, a été structurellement l'occasion de réitérer le caractère solide des rapports organiques qui rattachent l'organisation féminine ittihadie au parti des forces populaires et de mettre en avant l'engagement inébranlable à la poursuite de la défense des droits de la femme marocaine et de son positionne-

ment en plein milieu des prises de décision politiques et institutionnelles. Lors de cette rencontre, Driss Lachguar a mis l'accent sur l'importance stratégique que revêt l'action féminine ittihadie quant à la consolidation du processus démocratique dans le pays, en rendant un vibrant hommage aux initiatives pertinentes et laborieuses prises par l'Organisation des femmes ittihadies, tout en mettant en avant l'impératif du renforcement des rôles de leadership assumés par les femmes ittihadies

à l'intérieur mais aussi à l'extérieur du parti des forces populaires.

Par ailleurs, les participantes et participants à cette réunion ont focalisé leurs discussions sur les questions ayant trait à la participation pleinement assumée des femmes usfpistes et à l'opportunité de concrétiser les Hautes Orientations Royales en en faisant des politiques opérationnelles, particulièrement en ce qui a trait à la concrétisation de la parité constitutionnelle et la lutte contre toutes les formes de ségrégation.

Dans ce sillage, le communiqué final a souligné que l'Organisation des femmes ittihadies demeure déterminée à poursuivre l'action militante visant à élever constamment le niveau de la conscience féminine et à judicieusement formuler des suggestions pratiques et opérationnelles en ce qui concerne les éventuelles réformes juridiques et institutionnelles à même de favoriser la participation optimale des femmes à l'action politique, économique et sociale en pleine cohérence avec les valeurs de modernité et d'égalité auxquelles est attaché le parti de l'Union socialiste des forces populaires.

Et le communiqué de mettre en avant que l'OFI tient à demeurer une force suggestive attachée à la défense des questions de la femme marocaine tout en s'ouvrant sur l'ensemble des acteurs du champ politique et de la société civile dans l'objectif ultime d'édifier une société démocratique et moderniste où règnent la justice sociale, la parité et l'égalité des chances.

Rachid Meftah



Driss Lachguar préside le Congrès provincial USFP/Khémisset...

Le Premier secrétaire, Driss Lachguar, présidera, ce jeudi à partir de 17 heures à la salle Riad, sise boulevard Taoufik El Hakim à Khémisset, les travaux du Congrès provincial USFP/Khémisset.

Le thème retenu pour ce Congrès est : «La moralisation de l'action politique, un préluède essentiel à un développement spatial intégré».



... Le Congrès provincial USFP/Tarfaya...

Sous le thème : « Le développement de nos provinces du Sud au cœur de nos convictions patriotiques », le Premier secrétaire, Driss Lachguar, préside les travaux du Congrès provincial de Tarfaya, le samedi 20 septembre 2025 à partir de 16 heures 30 mn dans la salle du Centre culturel, derrière le siège de la province.



... Et le Congrès provincial USFP/Laâyoune

Sous le thème : « Mobilisés, engagés pour remporter le défi du développement et de l'intégrité territoriale », le Premier secrétaire, Driss Lachguar, préside le Congrès provincial USFP/Laâyoune ce vendredi 19 septembre 2025 à partir de 17 heures 30 minutes à la place de la municipalité – Commune d'Al Marsa.

Mémorandum de l'USFP sur la réforme du système électoral



L'USFP a organisé, mardi dernier au siège central du parti à Rabat, une conférence de presse consacrée à la présentation de son mémorandum relatif à la réforme du système électoral. Cette initiative intervient dans le cadre des concertations en cours entre le ministère de l'Intérieur et les formations politiques, en prévision des élections législatives de 2026.

En présentant ce mémorandum, l'USFP entend rappeler sa tradition de parti pionnier en matière de réformes électorales. Comme l'a souligné le Premier secrétaire, Driss Lachgar, « l'objectif est de garantir des élections transparentes, équitables et crédibles, qui soient à la hauteur des attentes démocratiques et des défis de développement du Maroc ».

L'Union socialiste des forces populaires (USFP) présente ses propositions pour la réforme du système régissant l'élection des membres de la Chambre des représentants, en s'inspirant du contenu des Discours Royaux et des orientations et fondements qu'ils ont posés afin d'aboutir à une transformation qualitative de notre vie politique. Cette transformation vise à reconstruire les ponts de confiance entre les citoyennes et citoyens et les institutions, à permettre à notre pays de traiter ses problématiques économiques, sociales, culturelles et environnementales, à lutter contre les privilèges et les inégalités sociales et spatiales injustes, tout en tenant compte des profondes mutations que connaît notre pays et son environnement, ainsi que des exigences de la phase actuelle, et notamment des aspirations de la jeunesse marocaine à bâtir un Maroc moderniste et démocratique.

Il ne fait aucun doute que la rationalisation de la pratique démocratique, la garantie de la probité et de la transparence du processus électoral, et l'atteinte des objectifs escomptés exigent avant tout une approche globale de la réforme du système électoral dans son ensemble. Cette approche doit assurer l'intégrité et la crédibilité du processus électoral dans toutes ses composantes, en garantissant une représentation authentique des citoyennes et citoyens, une expression sincère des ambitions et des attentes populaires, et une traduction effective du pluralisme politique, en rupture avec la prolifération artificielle des partis, afin de renforcer le développement démocratique et la transformation moderniste du pays.

Le point de départ de l'USFP dans ces propositions repose sur sa conviction profonde que les réformes, aussi constructives soient-elles, ne produiront aucun effet direct sur notre vie politique si elles ne s'accompagnent pas simultanément d'ini-

tiatives courageuses visant la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, l'abus d'influence et l'utilisation des moyens de l'État et des collectivités territoriales pour exercer pression ou influence sur

“
Les réformes, aussi constructives soient-elles, ne produiront aucun effet direct sur notre vie politique si elles ne s'accompagnent pas simultanément d'initiatives courageuses visant la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, l'abus d'influence et l'utilisation des moyens de l'État et des collectivités territoriales

les électorales et électeurs. Elles doivent aussi affirmer une volonté politique claire de la part de tous les acteurs pour protéger les élections et les institutions élues de toute manipulation, de l'usage de l'argent politique, de l'exploitation de la religion et de la charité, et pour ouvrir une nouvelle page dans notre vie politique, redonnant crédibilité aux institutions et valeur à l'action politique, afin d'atteindre l'objectif d'organiser des élections libres, transparentes et plus compétitives dans le respect de toutes les normes politiques, juridiques et éthiques.

Dans ce mémorandum, l'USFP présente donc les orientations, principes et règles qu'il estime nécessaires de considérer comme socle de la réforme, en tenant compte du fait qu'ils ne sont ni exclusifs ni définitifs, et que la phase de dialogue que connaîtra notre pays autour des réformes sera une occasion d'approfondissement et de perfectionnement, en intégrant tous les efforts et acquis déjà réalisés par notre pays.

Compte tenu des convictions et des observations susmentionnées, l'USFP avance les propositions initiales suivantes :

I. Les cadres accompagnant la supervision électorale :

1. Le retour à l'activation de la Commission nationale des élections, conformément à la méthodologie adoptée dans les consultations actuelles, avec des prérogatives claires lui conférant la mission de veiller à la régularité, à l'intégrité et à la transparence de toutes les étapes électorales à l'échelle nationale, depuis l'inscription sur les listes électorales générales jusqu'à l'annonce des résultats définitifs ;

2. La création de commissions régionales et provinciales des élections, selon la méthodologie adoptée dans les consultations actuelles, chargées d'assurer le suivi et le contrôle à toutes les étapes du processus électoral : vérification des listes électorales



générales, dépôt des candidatures, campagne électorale, constitution des bureaux de vote, remise des procès-verbaux et proclamation des résultats.

II. Les listes électorales générales :

3. Etablir de nouvelles listes électorales générales, à partir de la base de données relative à la carte nationale d'identité élaborée par la Direction générale de la sûreté nationale, avec inscription automatique et systématique des jeunes, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 18 ans avant la date des élections, ainsi que de toutes les électrices et électeurs obtenant pour la première fois leur carte nationale d'identité ;

4. Attribuer à chaque électrice et électeur un numéro électoral fixe et permanent ;

5. Mettre en place des listes électorales générales pour les Marocains du monde dans les consulats, afin de leur permettre une participation effective aux opérations électorales selon des mécanismes simplifiés ;

6. Déposer immédiatement une copie des listes électorales générales, une fois devenues définitives, au greffe du tribunal de première instance compétent, chacune dans son ressort, avec obligation de simplifier les procédures de manière à ce que la consultation de ces listes et les recours les concernant relèvent de la compétence de la justice ;

7. Actualiser et assainir les listes électorales générales au début de chaque année, sur la base des données et informations fournies par les services du ministère de l'Intérieur (Direction générale de la sûreté nationale, état civil...), les consulats et les services judiciaires compétents, notamment pour la radiation des personnes décédées et le changement d'adresse ;

8. Renforcer le traitement informatisé au niveau national et local, en permettant aux instances nationales et régionales des formations politiques d'obtenir une copie des listes électorales générales, commune par commune, au cours du mois de janvier de l'année électorale, ainsi qu'à l'occasion de toute élection partielle, dans le respect des dispositions de la loi n° 09.08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

III. Le découpage électoral :

9. Le découpage électoral n'est pas un simple décret réglementaire ou une mesure technique, mais un cadre réel et effectif de la représentation démocratique des citoyennes et citoyens dans les institutions élues, visant à réaliser le plus haut degré d'égalité représentative et de justice électorale, tout en permettant l'émergence de candidatures féminines, jeunes et de compétences issues de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Dans ce cadre, l'Union sociale des forces populaires propose d'adopter une approche fondée sur les principes suivants :

- Corriger les déséquilibres du découpage électoral actuel, de manière à garantir l'égalité représentative et l'efficacité nécessaire ;
- Elire les membres de la Chambre des représentants dans le cadre du scrutin de liste, en adop-

tant des circonscriptions locales, des circonscriptions réservées aux femmes et une circonscription des Marocains du monde ;

- Répartir les circonscriptions locales et celles réservées aux femmes en fonction du critère du nombre de la population, conformément au dernier recensement général de la population de 2024 ;
- Prendre en compte la dimension spatiale dans le cas de circonscriptions électorales de grande superficie ;

• Faire en sorte que le découpage électoral s'inscrive dans les normes internationales admises, sur la base de l'équilibre démographique et de l'égalité représentative entre les circonscriptions électorales ;

• Amender l'article 2 de la loi organique n° 27.11 relative à la Chambre des représentants, de manière à respecter les principes susmentionnés, à consacrer la création de circonscriptions électorales locales dans chaque préfecture, province ou préfecture d'arrondissements, tout en permettant leur regroupement, et à supprimer l'exception permettant la création de plus d'une circonscription dans certaines préfectures ou provinces, en confirmant le mode de scrutin de liste ;

• Modifier les circonscriptions régionales en adoptant le concept de circonscriptions réservées aux femmes, afin de permettre aux candidates de bénéficier de dispositions spécifiques susceptibles de réaliser un objectif constitutionnel consistant à leur offrir de réelles opportunités d'accéder aux fonctions électives, conformément à l'article 19 de la Constitution qui stipule que «L'Etat marocain œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes», et à l'article

30 qui dispose expressément que «La loi prévoit des dispositions de nature à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives». Il s'agit également d'ajouter des circonscriptions au sein de chaque région, dont le nombre de sièges varie entre 4 (minimum) et 7 (maximum), en tenant compte des proportions de densité de population et de superficie géographique.

IV. La présentation des candidatures :

10. Exiger du candidat à la Chambre des représentants, en plus d'être électeur, de jouir de ses droits civils et politiques et de remplir les autres conditions d'éligibilité, qu'il dispose de compétences lui permettant d'exercer ses fonctions parlementaires ;

11. Abroger les dispositions de l'article 41 de la loi n° 9.97 relative au Code électoral, qui exige d'avoir au moins 21 ans révolus à la date du scrutin pour se porter candidat, afin de permettre à toute citoyenne et tout citoyen d'exercer son droit de candidature dès l'atteinte de l'âge de la majorité légale (article 30 de la Constitution) ;

12. Intégrer les dispositions du chapitre X bis de la loi organique n° 31.97 relative à la Chambre des représentants (déclaration de patrimoine des membres de la Chambre des représentants) dans la loi organique n° 27.11 relative à la Chambre des représentants, et mettre fin à la situation transitoire qui conditionnait l'adoption de dispositions similaires par une loi en vertu de l'article 158 de la Constitution, alors que ladite loi n'a pas encore été promulguée.

V. Renforcement de la participation des femmes et des jeunes :

13. Conformément à la proposition formulée dans l'axe relatif au découpage électoral, il convient d'ajouter des circonscriptions réservées aux femmes, afin d'améliorer leur représentation à la Chambre des représentants et de l'élever à un tiers (132 sièges), dans la perspective de la parité consacrée par la Constitution ;

14. Prendre en considération la représentation politique des femmes et des jeunes dans les institutions électives lors de l'octroi du soutien annuel aux partis, sur la base du nombre de sièges obtenus par les femmes, les jeunes ou les personnes en situation de handicap après la fin du processus électoral, en augmentant la part de soutien prévue par la législation actuelle.

VI. Participation directe des Marocains du monde :

15. Associer les Marocains du monde aux élections à partir des listes électorales générales tenues dans les consulats, au moyen du scrutin de liste par la création d'une circonscription électorale ;

16. Garantir l'inscription automatique et systématique des Marocains du monde sur les listes électorales générales auprès des consulats, sur la base de la carte nationale d'identité électronique ou du passeport marocain ;

17. Adopter le vote direct dans les bureaux établis

dans les ambassades et consulats concernés.

VII. La campagne électorale :

18. Revoir les dispositions légales permettant aux candidates et candidats de recourir à des employés rémunérés pour les services qu'ils leur rendent, sachant que l'expérience des dernières élections a montré que ce dispositif s'est transformé en un achat de voix et a favorisé une utilisation sans précédent de l'argent, portant atteinte à l'intégrité des élections. Il est donc nécessaire d'instaurer une règle juridique pour encadrer cette disposition, afin de garantir transparence, intégrité et concurrence loyale entre tous les candidats, en fixant un plafond raisonnable pour le nombre d'employés et en limitant les dépenses qui leur sont consacrées au tiers maximum des frais de campagne électorale autorisés par la loi ;

19. En l'absence d'une loi régissant les sondages d'opinion publique, il convient de sanctionner leur publication et d'en déterminer les conséquences et effets juridiques.

VIII. Le processus de vote :

20. Mettre en place une règle juridique, connue à l'avance, pour fixer le nombre de bureaux de vote, afin d'éviter de diviser une circonscription en un nombre trop élevé de bureaux de vote au sein d'un même centre, ce qui complique la désignation de membres compétents et expérimentés pour les bureaux, ainsi que la désignation des représentants des candidats, compromettant ainsi la bonne gestion et le contrôle de l'intégrité du scrutin ;

21. Supprimer la possibilité de désigner des fonctionnaires en exercice des collectivités territoriales comme présidents des bureaux de vote dans les communes relevant de leur lieu de travail, et nommer les présidents des bureaux de vote parmi les cadres et retraités de la fonction publique ;

22. Proposer la liste des membres des bureaux de vote au moins dix (10) jours avant la date du scrutin et en débattre dans les commissions régionales et provinciales des élections ;

23. Publier la liste des membres des bureaux de vote au siège de la préfecture ou de la province concernée le lendemain de leur nomination. Toute personne lésée peut en contester la légalité devant la justice ;

24. Interdire l'expulsion d'un représentant de candidat du bureau de vote avant ou pendant le scrutin, ainsi que lors du dépouillement, sans base légale ;

25. Permettre à un représentant de candidat, inscrit dans la même circonscription électorale, de voter dans le bureau où il est désigné représentant, au lieu du bureau indiqué sur sa liste électorale, avec mention expresse de cette qualité dans sa décision de désignation, et information des présidents des deux bureaux de vote concernés ;

26. Revoir le décret n° 2.11.605 (20 octobre 2011) fixant la forme et le contenu du bulletin de vote unique pour l'élection des membres de la Chambre des représentants, en maintenant les mêmes informa-



Mettre en place des listes électorales générales pour les Marocains du monde dans les consulats, afin de leur permettre une participation effective aux opérations électorales selon des mécanismes simplifiés

tions qu'auparavant tout en y ajoutant le numéro et l'adresse du bureau de vote concerné afin de permettre l'attribution des responsabilités en cas d'infractions liées au bulletin de vote ;

27. Etablir la responsabilité pénale du président du bureau de vote d'où provient un bulletin utilisé pour fraude électorale ;

28. Stipuler que le dépouillement des votes doit être effectué par les membres du bureau de vote et les représentants des candidats, sous la supervision du président du bureau ;

29. Obliger les présidents des bureaux de vote et les commissions régionales et provinciales de dépouillement à remettre immédiatement des copies officielles signées des procès-verbaux des bureaux de vote aux représentants des candidats contre récépissé, sous peine de sanctions en cas de refus ;

30. Conserver tous les bulletins de vote, valides, annulés ou contestés, dans une enveloppe scellée annexée au procès-verbal, jusqu'à ce que toutes les contestations électorales aient été tranchées.

IX. Les recours électoraux :

31. Préciser que seuls les candidats de la circonscription ou les partis politiques peuvent introduire des recours relatifs aux opérations électorales, afin d'éviter la banalisation des recours et l'encombrement des tribunaux par un nombre excessif de dossiers comme c'est le cas aujourd'hui.

X. Les sanctions et pénalités :

32. Considérer les bulletins de vote et les procès-verbaux des bureaux comme des documents officiels, dont toute falsification est punie des mêmes peines prévues par le Code pénal ;

33. Alourdir les sanctions dans le domaine électoral afin de les aligner sur celles prévues par le Code pénal ;

34. Renforcer les sanctions et pénalités pour les cas d'utilisation des moyens et biens de l'Etat dans les six (6) mois précédant le début de la campagne électorale, y compris l'interdiction de candidature pour toute personne mobilisant les moyens et outils appartenant aux établissements publics et aux collectivités territoriales pour influencer la volonté des électeurs et électeurs ;

35. Réviser les infractions commises à l'occasion des élections et rehausser les sanctions qui leur sont applicables ;

36. Alourdir les sanctions prévues pour les différents crimes intentionnels commis par un candidat ou ses partisans à l'encontre d'un ou plusieurs autres candidats ou de leurs partisans, en les doublant par rapport à celles prévues par la loi, que ce soit dans le Code pénal ou dans d'autres textes.

XI. Le financement équitable :

37. Adopter des critères précis pour permettre aux formations politiques de bénéficier d'un financement équitable tenant compte de leur poids représentatif, à travers la mise en place de règles rigoureuses de répartition financière selon une classification représentative appropriée (formations politiques représentées au Parlement par deux groupes, celles représentées par un groupe, celles disposant d'un groupement parlementaire, celles représentées au Parlement, et celles non représentées).

XII. Les cas d'incompatibilité :

38. Etendre les cas d'incompatibilité afin d'éviter le cumul excessif de responsabilités électives ;

39. Appliquer le principe de proportionnalité entre les membres de la Chambre des représentants et les membres du gouvernement en matière d'incompatibilités ;

40. Interdire aux députés de lier des intérêts privés en raison de leur mandat avec les établissements ou entreprises publiques, les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs instances dans la circonscription où ils ont été élus, ou de conclure avec eux des transactions, des contrats de location, d'achat, d'échange ou toute autre opération relative aux biens de l'Etat, ou encore de conclure avec eux des marchés de travaux, fournitures ou services, ou des contrats de concession, de gestion déléguée ou tout autre contrat relatif à la gestion des services publics. De façon générale, il leur est interdit d'exercer toute activité susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts, que ce soit à titre personnel, en tant qu'actionnaire, mandataire pour autrui, au profit de leur conjoint, de leurs ascendants ou descendants. Les mêmes dispositions s'appliquent aux contrats de partenariat et au financement de projets d'associations dont ils sont membres, au niveau de la circonscription où ils ont été élus ;

41. Est déchu de son mandat tout membre de la Chambre des représentants reconnu coupable d'avoir exploité des fuites compromettant la concu-

rence loyale, d'avoir abusé de sa position d'influence ou de privilèges indus, ou d'avoir commis une infraction de nature financière portant atteinte aux intérêts des institutions et organismes précités.

XIII. Les médias publics :

42. Réviser la manière d'utiliser les moyens de communication audiovisuels publics afin de les rendre plus proches et plus interactifs avec les citoyennes et les citoyens durant les campagnes électorales, de manière à élargir le débat et à garantir un véritable pluralisme permettant la formation d'une opinion publique favorable à la participation électorale.

XIV. Renforcement de l'intégrité et de la transparence :

43. Élargir le champ de la lutte contre la corruption en prenant des mesures concrètes pour réduire les différentes formes de corruption électorale, avec un durcissement des sanctions liées aux infractions en la matière ;

44. Renforcer le contrôle du déroulement du processus électoral en élargissant les prérogatives des commissions nationales, régionales et provinciales, et en associant les composantes de la société civile ainsi que les institutions de gouvernance concernées par les échéances électorales, et ce après consultation des partis politiques ;

45. Consolider les mécanismes d'observation électorale indépendante et impartiale.

XV. La numérisation et l'intelligence artificielle :

46. En tant que parti de gauche progressiste, l'Union socialiste des forces populaires considère que l'une des menaces les plus sérieuses qui pèse sur la démocratie naissante réside dans la transformation de l'intelligence artificielle en outil de domination numérique, à travers :

- L'exploitation des données des citoyennes et des citoyens à leur insu afin d'orienter leurs choix ;

En tant que parti de gauche progressiste, l'Union socialiste des forces populaires considère que l'une des menaces les plus sérieuses qui pèse sur la démocratie naissante réside dans la transformation de l'intelligence artificielle en outil de domination numérique



- L'utilisation de l'argent politique pour acheter des services algorithmiques contrôlant les contenus affichés aux électrices et aux électeurs ;
- La création de faux comptes et de robots influents produisant un contenu dépourvu d'intégrité et de transparence ;
- La diffusion de fausses informations et de contenus trompeurs grâce aux systèmes d'intelligence artificielle.

De telles pratiques ne menacent pas seulement le principe d'égalité des chances, mais touchent au cœur même du choix démocratique et sapent la confiance dans les institutions. Face à cette situation, l'USFP appelle à :

- L'élaboration d'une loi-cadre régissant l'usage de l'intelligence artificielle dans le domaine politique, en définissant des règles précises pour les campagnes électorales numériques ;
- La révision du cadre juridique et réglementaire des élections en y intégrant des dispositions claires obligeant les candidats et les partis à déclarer les outils numériques qu'ils utilisent dans les opérations électorales ;
- La création d'une autorité nationale de régulation numérique, indépendante du gouvernement, chargée de suivre l'usage de l'intelligence artificielle dans les différentes opérations électorales ;
- L'implication de la Commission nationale de protection des données personnelles dans le contrôle du respect de la vie privée des citoyennes et des citoyens ;
- Le lancement d'une plateforme nationale de financement numérique des campagnes, permettant de tracer les flux financiers et d'éviter l'exploitation de l'intelligence artificielle dans la publicité politique dissimulée.

Il convient de souligner que l'encadrement juridique de ces pratiques, bien que nécessaire, demeure insuffisant. Il faut aussi instaurer une culture politique numérique éthique. C'est pourquoi l'USFP propose l'adoption d'un pacte national entre les partis politiques, signé avant le début de la campagne électorale, et reposant sur les principes suivants :

- Rejet du deepfake et des contenus falsifiés ;
- Déclaration publique des outils technologiques utilisés ;
- Criminalisation de l'usage de faux comptes et de robots influents ;
- Protection de la dignité des candidates et des candidats, interdiction de la diffamation ou de l'incitation à leur encontre ;
- Respect des données personnelles et arrêt de leur collecte sans autorisation.

Constatant avec inquiétude que les technologies liées à l'intelligence artificielle sont coûteuses et risquent d'aggraver les écarts entre partis, l'USFP insiste sur le fait que la justice électorale numérique exige :

- Le financement public d'outils d'intelligence artificielle libres, mis à la disposition des partis ;
- L'organisation de sessions de formation équitables pour tous les partis ;
- La mise à disposition de programmes nu-

mériques de soutien électoral au bénéfice des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap ;

- L'ouverture d'un portail officiel pour les campagnes numériques, permettant à tous de communiquer avec les électeurs dans des conditions équitables.

Fidèle à son combat historique pour l'égalité entre les sexes, l'USFP affirme la nécessité de :

- Développer des outils d'intelligence artificielle capables de détecter la violence numérique contre les candidates ;
- Produire du contenu numérique incitant à la participation politique des femmes ;
- Protéger les candidates des campagnes de diffamation et de harcèlement numérique durant les élections ;
- Associer les associations féminines à l'élaboration des règles éthiques numériques.

Par ailleurs, l'activation du caractère officiel de la langue amazighe dans l'espace numérique électoral n'est pas un simple luxe linguistique, mais une exigence constitutionnelle et une justice linguistique. C'est pourquoi l'USFP appelle à :

- Développer des chatbots électoraux en langue amazighe ;
- Généraliser le contenu électoral numérique en alphabet tifinagh ;
- Soutenir les initiatives technologiques citoyennes visant à rapprocher la politique des citoyens amazighophones en utilisant leur langue ;
- Conditionner le financement public des partis à la production de contenus électoraux multilingues.

En conséquence, l'USFP avance des propositions concrètes, à savoir :

- Lancer une plateforme nationale unifiée de données électorales ouvertes ;
- Développer une application officielle permettant de suivre les programmes, les candidates et les candidats ;
- Créer une autorité indépendante chargée de contrôler les campagnes numériques ;
- Garantir aux partis un accès équitable aux outils numériques ;
- Intégrer l'intelligence artificielle dans la gestion administrative des élections ;
- Soutenir l'intégration numérique des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap ;
- Mettre en œuvre la justice linguistique ;
- Signer un pacte national pour l'éthique numérique.

La modernisation numérique de la vie électorale ne saurait constituer un prétexte à la reproduction de l'autoritarisme ou à la manipulation des consciences par les algorithmes. Elle doit au contraire être un levier pour une démocratie plus juste, plus transparente, plus diverse et mieux représentée.

En présentant cette vision intégrée, l'USFP ne cherche pas seulement à exprimer une position, mais met entre les mains du ministère de l'Intérieur, des institutions de l'Etat et des partis nationaux, une base de discussion et un document de travail commun.

Toute une génération de médecins face au mur de l'indifférence

Le ministère entre faux-fuyants et désengagement

Internes et résidents en plein désarroi



Rien n'est plus corrosif pour un système que les promesses sans lendemain. C'est ce sentiment amer qui traverse aujourd'hui la Commission nationale des médecins internes et résidents. Après des mois de discussions patientes avec le ministère de la Santé, la structure représentative des jeunes médecins internes et résidents hausse le ton. Dans un communiqué empreint de gravité, elle dénonce la lenteur des engagements convenus et avertit que l'avenir du système de santé se joue aussi dans le sort réservé à cette génération de praticiens.

L'accord conclu il y a plusieurs mois avait pourtant été salué comme une étape, certes minimale, mais décisive vers l'apaisement d'un climat tendu. Les concessions arrachées de part et d'autre de la table de négociations devaient ouvrir la voie à une reconnaissance tangible des droits des internes et résidents en médecine, odontologie et pharmacie. Or, la concrétisation tarde à se matérialiser. Ce temps perdu nourrit une frustration croissante, creuse l'écart entre la parole et l'acte, et installe un sentiment de désillusion chez ceux qui avaient accepté de faire confiance à l'Etat.

Les représentants des internes et résidents refusent de réduire ce débat à

une simple querelle corporatiste. Ils rappellent que leur place dans le dispositif de soins est tout sauf marginale. Dans les hôpitaux universitaires et les établissements de santé, ces jeunes médecins et dentistes assurent une part essentielle de la prise en charge quotidienne. Les retards qui pèsent sur leurs conditions de travail ne sont donc pas un problème isolé. Ils touchent directement à la qualité des soins offerts aux citoyens. Derrière la question des primes, des horaires, ou des perspectives de carrière, se cache une interrogation plus vaste : quel avenir veut-on pour la médecine hospitalo-universitaire au Maroc ?

La CNIR insiste sur ce point : l'incertitude actuelle risque d'éroder l'attractivité de professions déjà fragilisées par la pénurie et la fuite des compétences. Chaque année, des centaines de jeunes médecins formés à grands frais choisissent l'exil, lassés de promesses sans lendemain. Si la situation perdure, c'est un cercle vicieux qui se refermera sur le système : moins de médecins motivés, des services hospitaliers sous tension, une dégradation de la qualité des soins et, au final, un citoyen qui paie le prix de l'inaction.

Pourtant, la CNIR se garde d'adopter une posture de rupture. Elle se veut attachée au dialogue, à la recherche de solutions réalistes et durables. Ses

membres rappellent qu'ils n'ont jamais fermé la porte, qu'ils se sont tenus disponibles à chaque étape pour construire une issue responsable. Mais à mesure que les délais s'allongent, la confiance s'effrite. Et ce manque de visibilité transforme la patience en inquiétude.

Dans son communiqué, l'instance va plus loin. Elle appelle à une reprise rapide, sincère et crédible des discussions, estimant que seul un dialogue honnête permettra de préserver à la fois les droits des médecins en formation et la stabilité du système de santé. A défaut, ses structures locales seront bientôt réunies pour décider des actions à entreprendre. La menace de nouvelles mobilisations n'est pas écartée, même si la priorité affichée reste celle de l'apaisement et du respect des engagements pris.

Cette alerte sonne comme un avertissement adressé au ministère mais aussi, au-delà, à l'ensemble des décideurs politiques. Elle met en lumière un paradoxe que notre pays ne peut plus ignorer : comment prétendre réformer et renforcer le système de santé si l'on néglige ceux qui en incarnent l'avenir ? Comment exiger de jeunes médecins qu'ils se dévouent corps et âme au service public, tout en les condamnant à l'incertitude et à la précarité ?

Dans un contexte où le Maroc af-

fiche l'ambition de généraliser la couverture sanitaire et de renforcer l'offre hospitalière, il devient urgent de traiter les internes et résidents non comme un rouage interchangeable, mais comme un pilier stratégique. Leur bien-être professionnel et leur reconnaissance sociale sont indissociables de la qualité du service rendu aux citoyens. La CNIR ne dit pas autre chose : garantir les droits de ceux qui soignent aujourd'hui, c'est investir dans la santé de demain.

La balle est dans le camp du ministère. Retarder encore la mise en œuvre des engagements serait courir le risque d'un affrontement inutile, d'une démobilitation durable et d'un affaiblissement collectif. Le Maroc ne peut se permettre de perdre cette bataille. L'histoire récente a montré que les crises sociales dans le secteur de la santé ne se règlent jamais par l'attentisme. Elles s'enveniment, minent la confiance et finissent par exploser au grand jour.

Il appartient donc aux autorités d'agir vite, de prouver que la parole donnée n'est pas une simple promesse, mais un contrat moral avec toute une génération de médecins. Faute de quoi, c'est la crédibilité de l'Etat qui sera mise en cause, et avec elle, la solidité de notre système de santé.

Mehdi Ouassat

Appel au respect des règles juridiques encadrant le traitement des avis de recherche



Le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public, Hicham Balaoui, a appelé mardi au respect des règles juridiques encadrant le traitement des avis de recherche, notamment leur émission et leur annulation.

Dans une circulaire de la Présidence du ministère public sur "la révision des avis de recherche", adressée aux procureurs généraux du Roi près les Cours d'appel et aux

procureurs du Roi près les tribunaux de première instance, le président du ministère public souligne qu'il s'agit par nature d'une mesure restrictive de liberté pour la personne concernée, dès lors qu'il couvre l'ensemble du territoire national et reste en vigueur jusqu'à son arrestation, ce qui confère à l'avis de recherche un caractère exceptionnel.

La Présidence du ministère public a appelé, dans ce contexte, à poursuivre la mise

en œuvre de ses instructions concernant la gestion des avis de recherche, objet des circulaires adressées aux procureurs généraux du Roi près les Cours d'appel ainsi qu'aux procureurs du Roi près les tribunaux de première instance, en veillant à ne pas y recourir qu'au moment où les considérations légales le justifient.

Elle a, en outre, exhorté à aller de l'avant dans la révision des avis de recherche lancés par les procureurs généraux du Roi près les Cours d'appel ainsi que par les procureurs du Roi près les tribunaux de première instance, en vue de vérifier les conditions légales justifiant leur émission, et à procéder sans délai à l'annulation de ceux frappés de prescription, sauf en cas de présence de justifications légales pour leur maintien.

La Présidence du ministère public a de même appelé à l'annulation des avis de recherche émis suite au classement des procédures engagées dans le cadre de l'enquête pénale ou après la transmission du dossier à la juridiction d'instruction ou de jugement, ainsi qu'à l'examen immédiat des requêtes d'annulation des avis de recherche et d'y répondre chaque fois que les conditions sont réunies.

Elle a en outre insisté sur la coordination avec les services de la police judiciaire relevant de la compétence territoriale des procureurs généraux et des procureurs du Roi en vue de la mise à jour des avis répondant aux conditions d'annulation, ainsi que la mise en œuvre des dispositions du Guide pratique relatif à l'amélioration de la qualité des enquêtes pénales en matière de gestion

des avis de recherche, objet de la circulaire du 5 mai 2025.

La circulaire a d'autre part salué l'implication sérieuse des procureurs généraux du Roi près les Cours d'appel et des procureurs du Roi près les tribunaux de première instance dans l'application de ces directives et dans le suivi constant des avis établis à l'occasion de la conduite d'enquêtes pénales ou de l'exécution des décisions relatives à des peines privatives de liberté ou des mesures de contrainte par corps, ce qui a permis l'annulation d'un nombre important d'avis de recherche en raison de leur prescription.

Et de souligner qu'eu égard à l'importance de cette problématique, le Guide pratique relatif à l'amélioration de la qualité des enquêtes pénales, élaboré par la Présidence du ministère public en collaboration avec la Direction générale de la sûreté nationale et de la surveillance du territoire et la Gendarmerie Royale, comporte un chapitre spécifique consacré à la gestion des avis de recherche.

Ce chapitre, explique la Présidence du ministère public, comprend une série de règles à respecter tant lors de l'émission que de l'annulation d'un avis de recherche, telles que la nécessité de preuves suffisantes établissant la commission de l'infraction avant toute émission, la mise à jour régulière des listes de personnes recherchées et l'annulation automatique de l'avis de recherche dès la présentation de la personne recherchée devant le ministère public ou la transmission de l'affaire au juge d'instruction ou à la juridiction de jugement.

Le CNDH plaide à Genève pour une gouvernance équitable de l'eau et de l'énergie fondée sur les droits humains

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a plaidé, mardi devant la 60e session du Conseil des droits de l'Homme (CDH) à Genève, pour une gouvernance fondée sur les droits humains dans les domaines de l'eau et de l'énergie, mettant en avant la nécessité de garantir un accès équitable et durable à ces ressources vitales.

Dans une déclaration prononcée par Mme Maimouna Essayed, présidente de la Commission régionale des droits de l'Homme de Dakhla-Oued Eddahab, lors du dialogue interactif avec le Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'eau et à l'assainissement, le CNDH a souligné l'importance d'impliquer toutes les parties prenantes dans une gouvernance juste et durable, qui place les droits humains au cœur des politiques publiques.

Mme Essayed a mis en avant la nécessité de rompre avec les logiques axées uniquement sur l'augmentation de l'offre en eau, au profit d'approches fondées sur la gestion de la demande et la préservation des écosystèmes aquatiques.

Elle a salué à cet égard les efforts entrepris par le Maroc dans le domaine des énergies renouvelables et de la rationali-

sation de l'usage des ressources hydriques.

Elle a rappelé que cette approche s'inscrit dans la continuité des recommandations formulées par le CNDH dans son mémorandum sur le droit à l'eau, qui comporte 52 propositions concrètes.

Ce document appelle, entre autres, à réaliser un inventaire rigoureux des ressources hydriques, à les protéger de la pollution et de la surexploitation, et à en garantir une répartition équitable entre les générations.

Il recommande également la généralisation des services d'assainissement sûrs, en conformité avec les Objectifs de développement durable, ainsi que la révision des modèles agricoles et des politiques sectorielles qui exercent une pression excessive sur les ressources en eau.

Enfin, la représentante du CNDH a appelé à reconnaître le rôle des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) en tant que mécanismes de recours face aux atteintes au droit à l'eau et à l'assainissement, notamment lorsque l'exploitation des ressources hydriques à des fins énergétiques compromet l'accès équitable à ces ressources pour les générations actuelles et futures.

Khadija Bendam nommée présidente du Conseil international des sociétés nucléaires

La Marocaine Khadija Bendam a été nommée, mardi, présidente du Conseil international des sociétés nucléaires (INSC), lors de son Assemblée générale tenue à Vienne, en marge de la 69e Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Par cette élection, Mme Bendam devient la première femme au monde à occuper cette prestigieuse fonction au sein de l'INSC, marquant une étape historique pour la représentation féminine dans les instances internationales du nucléaire.

Cette nomination reflète également le rayonnement du Maroc à l'échelle régionale et internationale, confirmant son positionnement dans des secteurs stratégiques et de pointe, et consacrant son rôle moteur en matière de leadership et de coopération internationale.

En effet, le processus de succession de l'INSC prévoit une progression structurée au sein de l'Exécutif : du poste de secrétaire, à celui de 2e vice-président, puis de 1er vice-président, avant d'accéder à la présidence, puis au rôle de président sortant, ce parcours témoigne d'un engagement de cinq années au service de la gouvernance internationale du secteur nucléaire.

Actuellement, Mme Bendam est responsable des audits de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques au Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires (CNESTEN).

Elle est également présidente de Women in Nuclear (WiN) Morocco, membre du Conseil d'administration et de l'Exécutif de WiN Global et de WiN Africa, et occupe la fonction de vice-présidente du Réseau arabe des femmes en sécurité CBRN.



La cérémonie de nomination s'est déroulée en présence des délégués représentant plusieurs pays à travers le monde, notamment les délégués d'Australie, de Belgique, du Brésil, du Canada, de Corée, du Japon, du Mexique, du Pakistan, de Slovaquie et des États-Unis.

L'INSC rassemble les sociétés nucléaires du monde entier, représentant plus de 80.000 professionnels du nucléaire à l'échelle internationale. Il constitue un forum mondial où ces institutions débattent, définissent et établissent des objectifs communs, reflétant ainsi la vision et les positions des experts et travailleurs du secteur à travers leurs sociétés membres.

Fondé le 11 novembre 1990 par l'INSG (International Group of Nuclear Societies), l'INSC bénéficie du statut d'organisation non-gouvernementale auprès de l'AIEA et du Programme des Nations unies pour l'environnement.

Avec cette nomination, l'INSC réaffirme son engagement en faveur de la diversité, du leadership inclusif et du renforcement de la coopération internationale dans le domaine nucléaire.

Marhaba 2025

Affluence "record" avec plus de 4 millions de MRE accueillis

La 25^{ème} édition de l'opération Marhaba s'est achevée, lundi, avec un chiffre "record" de plus de 4.060.000 Marocains résidant à l'étranger (MRE) accueillis, soit une hausse de 11% par rapport à l'opération Marhaba 2024.

Cette édition du dispositif d'accueil Marhaba consacre ainsi un quart de siècle d'une opération humanitaire inédite qui, placée sous la Présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, illustre la permanence du lien qui unit le Maroc à ses concitoyens établis à l'étranger.

Durant la période allant du 10 juin au 15 septembre, plus de 4.060.000 MRE ont été accueillis, soit une progression de près de 11% par rapport à 2024, a indiqué la directrice de communication de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, Sanae Dardikh, notant que ce chiffre témoigne non seulement du lien fort qui existe entre les MRE et le Maroc, mais également de l'ampleur de la mobilisation humaine et logistique déployée pour l'accompagnement du retour des Marocains du monde dans leur pays d'origine.

Cette édition de l'opération "Marhaba", avec plus de trois mois de mobilisation, a été marquée par une gestion "fluide" des flux, notamment pendant les périodes de pointe, qui ont enregistré plus de 86.000 passages quotidiens, a fait savoir Mme Dardikh dans une déclaration à la MAP, ajoutant que l'opération s'est déroulée globalement dans de "très bonnes conditions".

Elle a, dans ce sens, rappelé que la Fondation Mohammed V pour la solidarité a assuré, aux côtés des différents partenaires institutionnels, le déploiement d'un dispositif articulé autour de 26 sites d'accueil au Maroc et à l'étranger, avec l'appui de 1.000 personnes ressources, dont des assistantes sociales, des médecins et des infirmiers.

Le volet d'accompagnement médico-social, l'axe central du dispositif, a permis d'apporter un appui direct à plus de 88.000 MRE, dont plus de 22.000 cas d'accompa-



gnement administratif et douanier, plus de 7.500 cas de prise en charge médicale, avec des cas critiques ayant nécessité des évacuations d'urgence aux CHU les plus proches, et plus de 1.575 aides directes au transport, a-t-elle ajouté.

Au-delà des chiffres, l'opération Marhaba illustre l'attention particulière qu'accorde le Souverain aux Marocains résidant à l'étranger et l'engagement constant de la Fondation Mohammed V pour la solidarité et de l'ensemble de ses partenaires pour la mise en place chaque année d'un dispositif d'accueil et de mesures d'accompagnement adaptés aux besoins des MRE, a relevé la responsable.

Le volet médical a été particulièrement présent dans les interventions de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, afin d'assurer la sécurité des voyageurs et de leurs familles. Au port de Tanger Med, un nourrisson de quatre mois souffrant de détresse respiratoire a reçu une stabilisation immédiate avant son transfert vers le CHU, permettant la reprise de sa respiration. Dans le même site, un adulte diabétique, en provenance de Suisse, victime d'un coma hypoglycémique, a été réhydraté et évacué en urgence, outre d'autres cas médicaux urgents.

Pour sa part, Omar Moussa Abdellah,

responsable des projets et superviseur de l'opération Marhaba au sein de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, a noté que l'opération Marhaba a enregistré cette année une affluence "record" de MRE, avec plus de 4.060.000 arrivées, relevant que l'opération "s'est bien déroulée", et que les périodes de pointe ont été gérées avec succès lors des phases d'entrée et de sortie.

Il a, en outre, souligné que la mobilisation de l'ensemble de ces ressources humaines et logistiques par la Fondation Mohammed V pour la solidarité, en coordination avec ses partenaires, illustre le cœur de sa mission humanitaire, qui est d'être aux côtés des MRE et de leur apporter assistance quand c'est nécessaire, que ce soit une assistance médicale d'urgence, un accompagnement dans les démarches douanières et administratives ou un appui en matière de transport, affirmant dans ce sens que l'opération Marhaba 2025 a connu un succès considérable.

Il est à rappeler que la Fondation Mohammed V pour la solidarité a assuré, aux côtés des différents partenaires institutionnels, le déploiement d'un dispositif articulé autour de 26 sites d'accueil, dont 20 au Maroc et 6 à l'étranger, avec l'appui des ressources humaines nécessaires.

Le 2^{ème} Forum mondial des femmes pour la paix à Essaouira

La 2^{ème} édition du Forum mondial des femmes pour la paix, un rendez-vous international de dialogue interculturel, se tiendra les 19 et 20 septembre à Essaouira.

Porté par l'Association "Les Guerrières de la paix", un mouvement de femmes juives et musulmanes pour la paix, la justice et l'égalité, cet événement rassemblera plus de 300 participantes venues des quatre coins du globe pour débattre et échanger sur les moyens de contribuer à la construction d'un monde plus juste et pacifique.

"Partout où la guerre et la haine avancent, des femmes se lèvent et portent une autre voix : celle du courage, de la justice et de la paix. A Essaouira, leurs voix s'uniront pour affirmer que la paix n'est pas une utopie, mais une conquête vivante et déterminée, une construction quotidienne fondée sur la reconnaissance mutuelle, la quête de justice et de libération collective", indiquent les organisateurs dans un communiqué.

Soutenu par l'Alliance des civilisations des Nations unies, le Forum bénéficie d'une reconnaissance internationale et résonnera comme un cri d'urgence pour la paix et la dignité des peuples dans un monde en feu, ont-ils précisé.

Au programme figurent des tables rondes, des projections de documentaires, des témoignages et des ateliers jeunesse, avec la participation de figures internationales de la paix, dont des militantes, des artistes, des chercheuses et des étues, entre autres.

La rencontre sera également marquée par la création de l'Alliance internationale des femmes pour la paix et par l'ouverture à Essaouira d'un bureau permanent des "Guerrières de la paix", dédié au dialogue interculturel et à la solidarité féministe.

"Dans un contexte mondial marqué par les conflits et les tensions, la 2^{ème} édition du Forum mondial des Femmes pour la paix entend mettre en lumière le rôle central des femmes et de la société civile dans la promotion de la paix", conclut le communiqué.

Regional Cyber Week

La cybersécurité ne peut se bâtir sans une coopération internationale solide

La cybersécurité ne peut se bâtir sans une coopération internationale solide, capable d'anticiper les menaces, de partager les bonnes pratiques et de répondre rapidement aux crises, ont souligné les participants à un panel organisé, mardi à Rabat, dans le cadre de la Semaine régionale de la cybersécurité "Regional Cyber Week".

Ce panel, qui aborde le "renforcement de la résilience grâce à la collaboration et à la sécurité des infrastructures", a également été l'occasion pour les intervenants de souligner la nécessité d'adopter une approche holistique, qui repose à la fois sur les aspects techniques de la cybersécurité et ceux en lien avec

la gouvernance, la sensibilisation, la formation et l'engagement humain.

Dans ce sillage, le général de brigade Abdellah Boutrig, directeur général de la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI), a relevé que la collaboration est un élément essentiel à la création d'un écosystème numérique sûr, qui dépasse les frontières nationales et s'inscrit dans un effort collectif pour "protéger le continent africain et nos partenaires mondiaux".

"Dans un monde interconnecté, la protection des infrastructures critiques n'est plus une option, c'est un impératif stratégique", a-t-il insisté, soulignant que

les systèmes informatiques liés aux secteurs de l'énergie, du transport, de la santé et de la communication sont désormais "au cœur de nos économies et de nos sociétés".

La moindre vulnérabilité expose ces systèmes à des risques aux répercussions profondes aussi bien sur la continuité des services que sur la confiance des citoyens et des partenaires internationaux, a-t-il prévenu, en notant que les nouvelles innovations technologiques telles que l'intelligence artificielle (IA) et le Cloud ont transformé le paradigme dans le domaine de la cybersécurité, en offrant des outils puissants pour détecter et neutraliser les menaces.

Pour sa part, le directeur du

Centre régional arabe de cybersécurité (RCC), Badar Ali Al Salehi, a affirmé que la résilience cybernétique repose sur la capacité d'un système à faire face à des attaques numériques tout en garantissant la continuité des services.

L'adoption de stratégies reposant sur l'anticipation, la réactivité et la récupération rapide est cruciale pour préserver la confiance des usagers et limiter les pertes financières engendrées par les cyberattaques, a précisé M. Al Salhi, estimant que l'IA peut jouer un rôle central, compte tenu de ses capacités à analyser en temps réel d'énormes volumes de données et de prévoir les attaques.

Organisée sur Hautes Instruc-

tions Royales par la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information, relevant de l'Administration de la défense nationale, en partenariat avec le Centre régional arabe de cybersécurité, la Semaine régionale de la cybersécurité est placée sous le thème "L'avenir de la cybersécurité : la souveraineté numérique pour un développement économique durable".

Ce conclave, qui se poursuit jusqu'au 19 septembre, est l'occasion pour hauts responsables gouvernementaux, experts et acteurs des secteurs public et privé du Maroc, du monde arabe et de l'Afrique de débattre des enjeux de la cyber-résilience à l'ère des technologies émergentes.

Restauration scolaire

Entre contraintes du "fait maison" et coût des cantines

Société

Tout au long de l'année, la restauration scolaire est vécue comme un casse-tête journalier par de nombreux parents d'élèves, notamment les mères de famille, ce qui pousse certains d'entre eux à avoir recours aux services de la cantine pour garantir une alimentation saine et équilibrée à leurs enfants.

Selon de nombreux médecins généralistes et nutritionnistes, l'alimentation saine et équilibrée est la pierre angulaire de la santé physique et mentale des élèves, parce qu'elle renforce leur croissance ainsi que leurs aptitudes et facultés intellectuelles.

Dans une déclaration à la MAP, Ikram Tikour, médecin généraliste et nutritionniste, souligne que l'alimentation joue un rôle prépondérant dans la vie d'un enfant scolarisé, étant donné qu'elle a un impact direct sur son système immunitaire, sa croissance osseuse et musculaire ainsi que ses capacités de concentration et d'assimilation.

Pour que le repas soit sain, il doit être équilibré, affirme Mme Tikour, expliquant que ce dernier doit apporter les protéines nécessaires à la constitution des muscles (œufs, produits laitiers, viandes blanches, poissons) et des glucides complexes à même de fournir de l'énergie de manière constante et durable (pain complet, riz, pommes de terre).

L'assiette de l'écolier doit aussi contenir des légumes et des fruits riches en vitamines, en minéraux, en fibres et en antioxydants, afin de renforcer l'immunité et la concentration, outre des aliments riches en matières grasses (huile d'olive, noix et fruits secs, avocat), essentiels au développement du cerveau et du

système nerveux, précise-t-elle.

Par ailleurs, la spécialiste met l'accent sur l'importance d'une bonne hydratation, conseillant aux familles d'impliquer leurs enfants dans la préparation des repas scolaires et de montrer l'exemple en adoptant des habitudes alimentaires saines.

Approchée par la MAP à ce sujet, Fatima, mère active, indique qu'elle rencontre des difficultés pour préparer des repas faits maison pour ses trois enfants, étant donné les contraintes de son travail.

Pour sa part, Khadija, directrice d'un établissement d'enseignement privé à Rabat, dit avoir fait appel aux services d'une entreprise de restauration après la pandémie du Covid-19, pour fournir des repas conformes aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur, sur la base d'un cahier des charges.

Ainsi, l'entreprise de restauration s'est engagée à fournir des repas sains et adaptés à la diversité du régime alimentaire marocain, proposant notamment des tajines, du couscous et des légumineuses, ainsi que des sandwiches (dans une moindre mesure), des salades et des jus naturels, a-t-elle poursuivi, exhortant les parents à remplacer les aliments et boissons transformés par des repas sains et faits maison.

Tout comme l'aspect éducatif, l'alimentation, la santé et le développement personnel des élèves passent par une communication régulière, basée sur la coopération et la confiance entre les administrations des établissements scolaires et les familles.



France 2 braque les projecteurs sur "ces Français partis vivre leurs rêves" au Maroc

La chaîne de télévision France 2 met en lumière cette semaine, dans une série de reportages, l'histoire de ressortissants français ou franco-marocains "partis vivre leurs rêves au Maroc", un pays connu pour sa diversité, ses traditions d'accueil et offrant de nombreuses opportunités d'affaires.

Sous le titre "ces Français qui ont tenté l'aventure au Maroc", la chaîne TV française diffuse dans son journal de 13 heures pendant toute la semaine des reportages centrés sur les diverses facettes qui font du Royaume une terre d'accueil pour tous.

"C'est un spectacle à la hauteur de leurs rêves. Que ce soit au-dessus du désert, dans les vallées escarpées de l'Atlas ou sur les rives de l'Atlantique, des Français ont choisi de partir vivre leur aventure" au Royaume, souligne-t-on.

La série a démarré lundi avec un premier épisode consacré à l'expérience de Jilali, un instructeur de parapente rentré en 2017 à Meknès animé d'un ardent désir de pousser l'aventure plus loin et développer sa discipline dans son pays d'origine.

A 57 ans, relève la chaîne, "ce



Franco-Marocain s'est donné une mission : former une nouvelle génération d'instructeurs de parapente et ainsi donner des ailes à ceux qui l'ont accueilli".

Dans son deuxième épisode diffusé mardi, France 2 a mis le cap sur Essaouira, la Perle du Maroc qui attire de plus en plus de Français désireux d'y vivre pleinement leur rêve. Pour cette séquence, la chaîne a mis l'accent sur "l'aventure" dans laquelle s'est lancée Sophie "qui a choisi de faire de sa passion pour les chevaux une voca-

tion de tous les jours dans la ville d'Essaouira, au bord de l'Atlantique".

"C'est là que Sophie s'est installée il y a quelques années pour concrétiser le rêve de sa vie : ouvrir une écurie bien loin de son ancien métier de chercheuse", rapporte la chaîne.

Et d'ajouter que "si elle est tombée amoureuse du Maroc, c'est aussi pour la race de chevaux typiquement marocaine, le barbare".

Par Hosna Afaino (MAP)

Accidents de la circulation 29 morts et 2.962 blessés en périmètre urbain durant la semaine dernière

Vingt-neuf personnes ont trouvé la mort et 2.962 autres ont été blessées, dont 107 grièvement, dans 2.200 accidents de circulation survenus en périmètre urbain durant la semaine allant du 8 au 14 septembre, selon les statistiques de la Direction Générale de la Sécurité Nationale (DGSN).

Ces accidents sont principalement dus à l'inadéquation des conducteurs, au non-respect de la priorité, à l'excès de vitesse, au non-respect de la distance de sécurité, à l'inadéquation des piétons, au défaut de maîtrise des véhicules, au non-respect du stop, au changement de direction sans usage de signal, au changement de direction non autorisé, à la circulation en sens interdit, au non-respect du feu rouge, à la conduite en état d'ébriété, à la circulation sur la voie gauche et au dépassement défectueux, précise la DGSN dans un communiqué.

S'agissant du contrôle et de la répression des infractions en matière de circulation, les services de sûreté ont établi 43.186 contraventions et dressé 6.114 procès-verbaux qui ont été soumis au parquet, alors que 37.072 amendes transactionnelles ont été acquittées pour un montant global de 7.895.900 dirhams.

Quelque 4.724 véhicules ont été mis en fourrière, tandis que 6.114 documents ont été retirés et 431 véhicules immobilisés.

Du récit à l'action

La mise en œuvre stratégique des guerres cognitives

HORIZONS

Les guerres cognitives tracent les lignes de force de l'influence, mais c'est dans l'art de leur déploiement où s'accomplit leur véritable puissance. L'intention ne prend chair qu'à travers une mise en œuvre rigoureuse, où la pensée se mue en action. Cette opérationnalisation s'appuie sur des infrastructures technologiques qui forment le socle invisible de la bataille, sur des relais d'influence qui incarnent la voix des récits dans l'espace public, et sur des mécanismes d'amplification capables de propulser une idée au rang de certitude partagée. Ainsi, la stratégie quitte le domaine de l'abstraction pour se transformer en mouvement collectif, une onde qui traverse les réseaux, les esprits et les imaginaires, jusqu'à modeler la perception commune et orienter les choix d'une société entière.

Les centres de pilotage : véritables états-majors invisibles qui régissent la cadence des récits et orientent les perceptions collectives.

La guerre cognitive se déploie comme une mécanique silencieuse, disciplinée, bâtie autour de centres de pilotage où l'information circule, se condense et se reconfigure. Ces lieux, à la fois visibles et insaisissables, fonctionnent comme des tours de contrôle de l'imaginaire, véritables états-majors invisibles qui régissent la cadence des récits et orientent les perceptions collectives. Là, le renseignement se mêle à l'analyse comportementale, et la donnée brute se transforme en récit porteur de sens. Chaque émotion devient vecteur, chaque symbole se fait arme, chaque discours agit comme une onde capable de remodeler les certitudes. Psychologues, stratèges en communication et maîtres de la cybersécurité s'y rencontrent, tissant une toile vivante qui ajuste les campagnes avec la précision d'un organisme doté de mille yeux.

Manuel Castells l'a montré dans sa théorie de la « société en réseaux » (1996-1998) : la centralité ne se mesure plus par la géographie mais par l'information. Celui qui maîtrise le noyau stratégique d'un réseau agit comme un oracle moderne : il détient le pouvoir de redistribuer le sens, d'infléchir les flux cognitifs et d'orienter les horizons de pensée. Dans ces sanctuaires de la stratégie, l'avenir se prépare par le contrôle de l'invisible, et le champ de bataille se déplace du sol vers les profondeurs de l'esprit.

L'infrastructure numérique : charpente souterraine de l'espace mental contemporain.

L'infrastructure technologique se présente comme une cathédrale invisible, faite non de pierre mais de flux, de câbles, de fibres et de signaux. Elle constitue la charpente souterraine de l'espace mental contemporain. Dans ce monde où les murs sont faits de données et les routes de connexions, les plateformes numériques deviennent des places publiques globales, ouvertes à la multitude et pourtant gouvernées par des algorithmes silencieux. Chaque clic inscrit une empreinte, chaque



recherche laisse une trace, chaque partage façonne une cartographie de désirs et de croyances. L'infrastructure ne se contente pas d'héberger l'information : elle l'organise, la hiérarchise, la colore, orientant ainsi subtilement l'attention collective. Ce tissu numérique agit comme un système nerveux planétaire, reliant les individus en un vaste organisme où circulent émotions, récits et images. À travers lui, l'intention stratégique se faufile comme un courant électrique dans une immense matrice, prête à déclencher une onde qui traverse simultanément des millions de consciences.

La mise en œuvre des stratégies cognitives repose aussi sur des relais humains et institutionnels.

Les relais médiatiques choisissent ce qui mérite d'être mis en avant

Les médias traditionnels – télévision, radio, presse – se dressent comme des piliers de l'autorité symbolique, irradiant une puissance qui dépasse la simple transmission d'informations. Leur légitimité sociale agit comme une couronne invisible, leur offrant le privilège de dessiner les contours de l'opinion collective. Pierre Bourdieu, dans *Sur la télévision* (1996), révèle que ces canaux ne se limitent pas à diffuser des faits, mais orchestrent un véritable art du cadrage narratif : ils choisissent ce qui mérite d'être mis en avant, hiérarchisent l'importance des événements et tracent les lignes de force qui guident le regard des foules. En amplifiant certains récits et en laissant d'autres dans l'ombre, ils sculptent silencieusement le champ des représentations sociales. Leur rôle devient celui d'un architecte invisible, orientant les sensibilités et modelant la mémoire collective, comme si chaque mot, chaque image, chaque silence ouvrait une porte vers un monde possible et fermait l'accès à d'autres horizons.

Les Relais d'influenceurs, nouveaux passeurs de sens

À côté des médias traditionnels s'élève la figure des influenceurs numériques, devenus les nouveaux passeurs de sens. Leur force réside dans cette proximité émotionnelle qu'ils cultivent avec leurs communautés, une intimité qui transforme chaque message en confiance et chaque image en promesse partagée. Là où l'insitution se dresse avec ses règles et ses distances, eux s'avancent avec un visage familier et une voix qui rassure. Leur pouvoir tient à cette incarnation du récit, une chair offerte aux mots, une vie donnée aux symboles. Le récit prend alors l'apparence d'un miroir où chacun croit se reconnaître, porté par l'authenticité affichée qui agit comme une clé d'accès aux imaginaires collectifs. Dans l'ère de la modernité liquide, l'autorité stable s'efface pour laisser place à ces figures mouvantes, éphémères comme les vagues mais capables de soulever des marées. Leur influence s'inscrit dans le flux, dans la vibration immédiate, dans ce fragile mais puissant lien d'identification qui redessine la carte des convictions et oriente le désir des foules.

L'amplification virale, une puissance qui dépasse son simple contenu

Le dernier levier opérationnel s'incarne dans l'amplification virale. Une idée, une émotion ou une image, lorsqu'elles s'élancent dans le flux numérique, se chargent d'une puissance qui dépasse leur simple contenu. Elles deviennent semblables à des graines projetées dans le vent : isolées, elles paraissent fragiles, mais lorsqu'elles se répètent et s'agrègent, elles se transforment en forêts de perceptions. La viralité s'impose ainsi comme un rituel moderne

où les mythes ne s'écrivent plus sur des tablettes de pierre, mais sur l'éphémère des écrans lumineux. Elle naît rarement du hasard ; elle s'orchestre à travers des armées invisibles de comptes automatisés, des campagnes réglées comme des batailles et la mécanique discrète des algorithmes qui amplifient, accélèrent et propulsent ce qui touche les cordes sensibles de l'esprit humain.

Malcolm Gladwell, dans *The Tipping Point* (2000), révèle la clé de ce phénomène : les grandes bascules sociales ne suivent pas un chemin linéaire, elles surgissent par bonds, lorsque la répétition crée un seuil critique et transforme l'élan d'une minorité ardente en la masse silencieuse qui finit par suivre. L'amplification virale devient alors l'équivalent numérique des légendes d'autrefois : un feu qui se propage de bouche en bouche, de regard en regard, jusqu'à embraser l'imaginaire collectif. Elle agit comme une alchimie moderne : l'étincelle d'un récit devient torrent, l'onde d'une émotion devient marée, et soudain l'opinion bascule, comme si le monde se souvenait en un instant de ce qu'il ignorait encore la veille.

La mise en œuvre des guerres cognitives se dresse comme une architecture invisible, une cathédrale de flux où chaque pierre n'est pas de matière mais de symboles, de récits et de données. Les centres de pilotage, tels des oracles modernes, tracent les cartes de l'avenir et décident des lignes narratives qui guideront les consciences. Les infrastructures numériques, semblables à des fleuves souterrains, irriguent nos vies de signaux continus, transformant chaque instant en vecteur d'influence. Les relais d'influence, qu'ils soient médias ou figures incarnées, deviennent les prêtres d'une liturgie nouvelle, capables d'insuffler admiration, peur ou désir dans le corps social. Et les mécanismes viraux, semblables à des tempêtes, emportent les récits au-delà de toute frontière, jusqu'à ce que chaque esprit en porte l'empreinte.

Ainsi se façonne un organisme planétaire où la technique se mêle au sacré, où la puissance se déploie non plus sur les terres visibles mais dans les profondeurs de l'imaginaire. Ce système n'impose pas seulement des idées : il engendre des mondes, il modèle les rêves, il déplace les frontières du pensable. L'espace mental devient le champ de bataille silencieux où se joue la destinée collective. Demain, les sociétés ne seront pas conquises par des armées, mais par des mythes qui auront su s'imposer comme évidence.



Par Abderrazak Hamzaoui
Email : hamzaoui@hama-co.net
www.hama-co.net

Mots flechés

Par Abou Salma
 abousalma10@gmail.com

Jeux & Loisirs

DISCIPLE	↓	QUARTIER DE NICE	SODIUM	ABSOLUTION	IDIOT	NOTE	↓	ÉPLUCHÉ	DE BAS EN HAUT: ENZYME	ROUGE À LONDRES	LE CHANT DES SIRÈNES
ENTRE CHIEN ET LOUP	→				AGIT	AGENT DE LIAISON					
ÉLOIGNÉ	→							À L'ENVERS: ENDOMMAGE			
GRECQUE INVERSÉE	↓										
	↓	ÂGE	MESQUIN		MÉLANGE	CONFUS					
STROPHE DE TROIS VERS	→							SYMBOLE DU NICKEL	VAGUE DE CHALEUR	PARTIRAIT	
	↓				BALAI				POUFFE	CONVENANCE	
CHÔMÉ	→	LETTRES DE MERKA		CAFARD	POIRE						
	↓	RAPACE									
PACTOLE	→	EN LISTE			MORCEAU DE POIRE			EN PARTANT			HÂLÉ
	↓	EN OCTOBRE							DE BAS EN HAUT: NIAIS	MORCEAU DE TIBIA	
	↓									UTOPISTE	
FONCTION	→								LETTRES DE SARTRE	ABÎMA	
	↓										
RATÉE	→	LE BOUT DE LA LANGUE	CHEF DE PARTI		GAÎNE	LIE					COULÉE DE LAVE
	↓										
	↓							FORME D'ÊTRE		PIGE	
	↓										
RIEN	→										ANNÉE

Solution mots flechés d'hier

C	A	L	L	D	O
H	A	U	T	D	E
B	A	V	A	R	D
U	E	N	O	T	A
S	N	E	M	S	U
S	U	P	P	R	E
E	E	E	C	H	O
E	T	A	S	N	A
R	A	S	R	A	N
N	A	S	E	G	R
P	E	L	E	R	I
P	E	L	E	R	T

Directeur de la Publication et de la Rédaction
 Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
 Mohamed Bouarab

Rédaction
 Hassan Bentaleb
 Alain Bouithy
 Mourad Tabet
 Wafaa Mejdoubi
 Mehdi Ouassat
 Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
 Atika Rachdi

Directeur artistique
 Fouad Ezzafir

Service technique
 Khadija Sabi (Responsable)
 Myriem Rehane
 Khadija Halafi
 Mariama Farki
 Elkandoussi Elmardi

Révision
 Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
 Asmaa Tabaa

Photographe
 Ahmed Laaraki

Correspondants
 Ahmadou El Katabi (Laâyoune)
 Abdelhali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
 Chouaib Sahnoun
 Khalil Benmouyaa

Adresse de la Rédaction
 33, Rue Amir Abdelkader
 B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
 Liberation@libe.ma
Téléphone:
 0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
 E-mail:
 annoncesliberation@libe.ma
 Youssef El Gabs
 Mouna El Yousseoufi
 Loubna Baghdadi
 Latifa Mounib
 Rkia Ait Dahman
 Siham Zaïter
 Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
 3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
 0522 62.32.32
 0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
 Les Editions Maghrebines

Distribution
 SAPRESS
 Dossier DE PRESSE 130/64

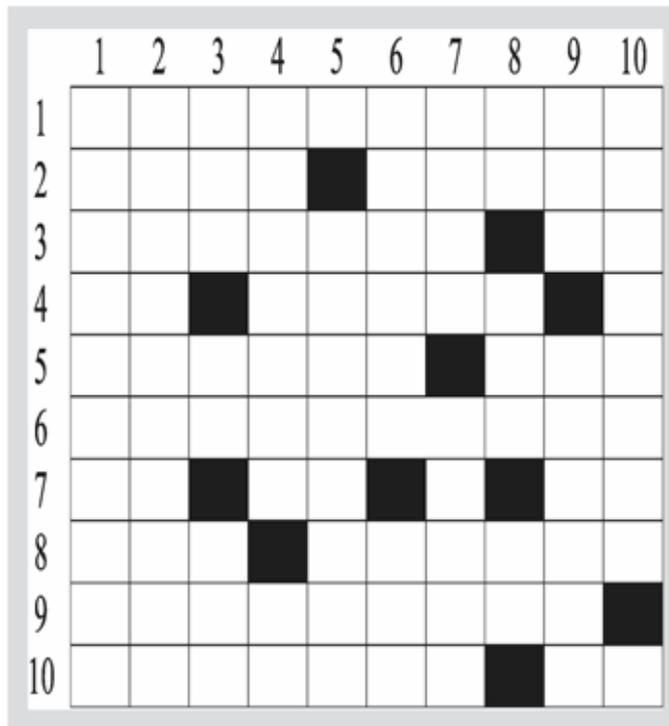
Site web: www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
 www.ojv.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1 - Organe du Christ
- 2 - Cri de bacchante - Borne positive
- 3 - Fanfaron - Agence de presse étérée
- 4 - Le andalou - Déambuler
- 5 - Gaie - Terre en mer
- 6 - Serviette
- 7 - A moi ! - En les - Période
- 8 - Lentille - Trompe bébé
- 9 - Sans ruse aucune
- 10 - Filet de chasse - Plus secret

VERTICALEMENT

- 1 - Sans indulgence
- 2 - Cautionnerai
- 3 - Avec d'Espagne - Champion - Noble anglais
- 4 - Réserve - Sied
- 5 - Créateurs
- 6 - Franche - Eau d'Allemagne
- 7 - Vibration - Déplacée
- 8 - Points opposés - Aber - Renvoi
- 9 - Parti de France - Affables
- 10 - Revienne à soi (Se ...)

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

6	9		5		3				7
5		8	1						
	3							2	
	6	4	7		8				2
9		7		5		6			4
8			6		1	9	7		
	7							3	
					6	7			1
1			2		4		9	6	

Difficile

			8						9
	8	6	4						5
	1			9		7			
			5	3				2	
3		7				8			1
	6				1	9			
		8		5			7		
7					4	5	1		
2					3				

Moyen

9									4
	6			3	8				
	1								3
6				9	5				2
2	8		6	1	4			7	3
	4		7	8					9
	3								4
			1	7					5
7									2

Expert

2	6		8	1					
		4		9		6			
				5			7		
3									
9	2		3		8			6	
									2
	9			2					
		3		7		5			
				8	6		4	7	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

6	9	5	2	1	4	7	3	8	
1	4	8	7	3	5	9	6	2	
7	2	3	8	9	6	5	1	4	
9	5	6	3	2	7	4	8	1	
4	8	2	1	5	9	3	7	6	
3	1	7	6	4	8	2	5	9	
5	3	1	9	8	2	6	4	7	
8	6	9	4	7	3	1	2	5	
2	7	4	5	6	1	8	9	3	

Difficile

8	1	6	3	4	5	9	2	7	
5	3	2	8	7	9	6	1	4	
9	4	7	1	6	2	3	8	5	
2	7	5	6	9	8	1	4	3	
6	9	1	7	3	4	2	5	8	
3	8	4	5	2	1	7	6	9	
7	2	3	4	8	6	5	9	1	
1	6	8	9	5	3	4	7	2	
4	5	9	2	1	7	8	3	6	

Moyen

6	8	7	4	9	2	3	1	5	
9	3	2	1	8	5	4	6	7	
1	4	5	7	6	3	8	9	2	
8	1	4	2	5	9	6	7	3	
7	2	6	3	1	8	9	5	4	
3	5	9	6	7	4	1	2	8	
4	7	8	9	2	6	5	3	1	
5	9	1	8	3	7	2	4	6	
2	6	3	5	4	1	7	8	9	

Expert

9	2	8	1	5	4	7	6	3	
1	6	5	2	7	3	9	8	4	
3	7	4	9	6	8	1	2	5	
2	1	3	6	4	9	5	7	8	
7	8	9	3	1	5	6	4	2	
4	5	6	7	8	2	3	9	1	
8	9	1	4	3	7	2	5	6	
6	4	2	5	9	1	8	3	7	
5	3	7	8	2	6	4	1	9	

Economie

Ifrane

Conférence internationale sur le tourisme durable,

Une conférence internationale de haut niveau consacrée au tourisme durable sera organisée, le 24 septembre prochain à Ifrane, à l'initiative de la Société marocaine d'ingénierie touristique (SMIT).

Cet événement, qui réunira près de 150 décideurs, experts et investisseurs nationaux et internationaux, mettra en avant le potentiel de la perle du Moyen Atlas en matière d'écotourisme et d'investissement durable, indique un communiqué des organisateurs.

La conférence a pour objectifs de promouvoir l'écotourisme et l'investissement durable dans les parcs naturels, d'explorer les mécanismes de soutien à l'investissement éco-touristique, de favoriser les synergies entre tourisme et agriculture durable et de valoriser le patrimoine naturel tout en renforçant l'entrepreneuriat local, ajoute la même source.

A cet égard, trois panels stratégiques seront organisés autour de thématiques majeures, notamment l'investissement dans les parcs naturels, avec un focus sur les modèles innovants d'hébergement durable et l'équilibre entre croissance économique et préservation des écosystèmes, rapporte la MAP.

Il sera également question du tourisme dans les zones sahariennes et oasiennes, en examinant les opportunités et défis, l'impact sur les communautés locales, l'intégration de l'innovation et des technologies et la promotion de destinations uniques, ajoute le communiqué, notant que le troisième panel sera consacré à la synergie entre tourisme et agriculture durable, en mettant en avant les projets agrotouristiques, la valorisation des savoir-faire traditionnels, les mécanismes de financement hybrides et la coopération internationale.

La conférence mettra en avant les parcs naturels du Royaume ainsi que ses régions sahariennes et oasiennes, dans l'objectif de préserver la nature, de dynamiser les territoires et de soutenir les petites entreprises, notent les organisateurs.

Elle ambitionne également de favoriser les investissements responsables, de créer des passerelles entre tourisme et agriculture, de valoriser le patrimoine naturel et de renforcer l'entrepreneuriat local, contribuant ainsi à l'édification d'un tourisme durable et inclusif.

Ce rendez-vous marque le lancement d'une nouvelle dynamique visant à soutenir la montée en puissance du tourisme durable au Maroc, à stimuler l'investissement territorial, à valoriser le potentiel rural pour les cinq prochaines années et à renforcer la coopération public-privé en faveur d'un tourisme inclusif et responsable.

Deuxième trimestre consécutif de progression

L'indice de production des industries manufacturières poursuit sa tendance haussière



L'indice de la production des industries manufacturières hors raffinage de pétrole reste sur une tendance haussière, pour le deuxième trimestre consécutif, selon les récentes statistiques publiées par le Haut-commissariat au plan (HCP).

D'après l'institution publique, chargée de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Maroc, il « a enregistré une hausse de 7% au cours du deuxième trimestre 2025 par rapport à la même

période de 2024 », suite essentiellement à la hausse des indices de production dans plusieurs branches.

Ces hausses ont été enregistrées particulièrement dans les branches de l'« industrie chimique » (9,3%), de la « fabrication d'autres produits minéraux non métalliques » (10,8%), des « industries alimentaires » (9%), de la « fabrication de produits à base de tabac » (19,1%), de l'« industrie automobile » (5,6%), de la « fabrication d'équipements électriques » (16,3%) et la « métallurgie » (17,2%), a-t-elle souligné dans sa note d'information relative à l'indice de la production industrielle, énergétique et minière (IPIEM, base 100 : 2015) du deuxième trimestre 2025.

A titre de comparaison, au premier trimestre 2025, l'indice de la production avait enregistré une hausse de 3,2% résultant principalement de la hausse des indices de production des branches : l'« industrie chimique » (8,2%), l'« industrie automobile » (12,7%), la « fabrication d'équipements électriques » (24,7%), l'« industrie

pharmaceutique » (10,6%), la « fabrication d'autres produits minéraux non métalliques » (2,9%) et la « métallurgie » (14,0%).

Toujours selon le Haut-commissariat, au deuxième trimestre dernier, l'indice de l'« industrie de l'habillement » a en revanche enregistré une baisse de 11,6%, tandis que ceux de la « fabrication d'autres matériels de transport », de l'« industrie du cuir et de la chaussure » et de la « fabrication de produits en caoutchouc et en plastique » ont reculé respectivement de 14,5%, 9,1% et 3,2%.

Au premier trimestre dernier, les données recueillies faisaient état d'une baisse de 27,3% de l'indice de la « fabrication de produits à base de tabac », tandis que ceux de la « fabrication de produits métalliques », à l'exception des machines et des équipements », de la « fabrication de boissons », de la « fabrication d'autres matériels de transport » et de la « fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques » avaient reculé

respectivement de 6,1%, 5,5%, 12,1% et 5,6%.

Dans sa dernière note d'information, l'institution indique par ailleurs que l'indice de la production des industries extractives a enregistré une hausse de 16,8% au cours du deuxième trimestre.

Cette progression s'explique par la hausse de l'indice de la production des « produits divers des industries extractives » et de celui des « minerais métalliques » qui ont bondi respectivement de 17,4% et 0,1% au cours de cette période.

S'agissant de l'indice de la production de l'énergie électrique, les chiffres montrent qu'il a enregistré, en parallèle, une hausse de 9,4%.

Au trimestre précédent, l'indice de la production des industries extractives avait enregistré une hausse de 10,8%, justifiée par la hausse de l'indice de la production des « produits divers des industries extractives » de 11,3% et de celui des « minerais métalliques » de 0,2% ; tandis que l'indice de la production de

Bonne orientation des branches « fabrication de produits à base de tabac » et « métallurgie »

Les dépôts auprès des banques augmentent de 8,3% à fin juillet

Les dépôts auprès des banques se sont établis à 1.303,1 milliards de dirhams (MMDH) à fin juillet dernier, affichant une hausse annuelle de 8,3%, ressort-il du récent tableau de bord "Crédits-Dépôts bancaires" de Bank Al-Maghrib (BAM).

Les dépôts des ménages ont enregistré, d'une année à l'autre, une amélioration de 6,4% à 948,2 MMDH, dont 214,6 MMDH détenus par les Marocains résidant à l'étranger (MRE), précise la Banque centrale.

Pour les entreprises non finan-

cières privées, leurs dépôts ont atteint 229,1 MMDH, en augmentation de 9,7% par rapport à fin juillet 2024, fait savoir la même source. S'agissant des taux de rémunération des dépôts à terme, ils ont enregistré des baisses au mois de juillet de 11 points de base (pbs) à 2,16% pour ceux à 6 mois et de 39 pbs à 2,57% pour ceux à 12 mois.

Concernant le taux minimum de rémunération des comptes d'épargne, il a été fixé à 1,91% pour le deuxième semestre 2025, soit une baisse de 30 pbs par rapport au semestre écoulé.

Port de Tanger: Légère baisse des débarquements de pêche à fin août

Les débarquements de la pêche côtière et artisanale au niveau du port de Tanger ont atteint 2.827 tonnes (T) à fin août 2025, en baisse de 3% par rapport à la même période une année auparavant, selon l'Office national des pêches (ONP).

La valeur marchande de ces captures a augmenté de 13% à plus de 137,30 millions de dirhams (MDH) au cours des huit premiers mois de 2025, contre plus de 121,63 MDH à fin août 2024, a précisé l'ONP dans son dernier rapport concernant les statistiques de la pêche côtière et artisanale au Maroc.

Par espèce, les quantités de poissons pélagiques débarquées dans ce port ont reculé de 8% à fin août dernier à 1.815 T, pour une valeur estimée à plus de 64,86 MDH (+7%), contre 60,55 MDH/1.979 T à fin août 2024.

Les débarquements des poissons blancs

ont, quant à eux, progressé de 16% à 471 T, pour une valeur d'environ 28,29 MDH (+6%), contre plus de 26,73 MDH/405 T en glissement annuel.

S'agissant des débarquements des céphalopodes, ils ont baissé de 5% à 368 T pour des recettes de plus de 31,97 MDH (+41%), tandis que pour les crustacés, les débarquements ont augmenté de 21% à 173 T, générant des revenus de plus de 12,18 MDH (+4%).

Au niveau national, les débarquements des produits commercialisés de la pêche côtière et artisanale ont atteint 682.672 T à fin août dernier, en baisse de 11% par rapport à la même période une année auparavant. En valeur, ces débarquements ont reculé à environ 7,37 milliards de dirhams (MMDH), contre plus de 7,41 MMDH en glissement annuel.

Automobile

Casablanca à l'heure du Salon MEAM 2025

Le Salon MEAM (Mobilité Electrique & Aftermarket) a ouvert ses portes, mardi à Casablanca, pour une deuxième édition consacrée à la mobilité électrique, la formation et l'innovation.

Co-organisé par Global Fairs & Events et l'Association professionnelle intersectorielle pour la mobilité électrique (APIME), ce rendez-vous international réunit jusqu'au 18 septembre les principaux acteurs du secteur automobile, en pleine mutation vers une économie plus verte, connectée et intelligente.

Intervenant à cette occasion, le président de l'APIME, Omar El Harti, a souligné que cette deuxième édition du Salon MEAM s'inscrit dans une dynamique internationale marquée par une croissance soutenue du marché des véhicules électriques. D'après lui, les véhicules électriques devraient représenter plus de 25% des ventes mondiales de voitures neuves en 2025, alors que l'infrastructure publique de recharge connaîtrait une forte progression avec près de 2 millions de

bornes rapides prévues à l'horizon 2024, contre environ 1,2 million en 2023.

M. El Harti a mis en avant la volonté de l'APIME de structurer un écosystème national solide, couvrant toute la chaîne de valeur de la mobilité électrique, depuis la recherche et le développement jusqu'à la maintenance et l'aftermarket, rapporte la MAP. L'association œuvre à la promotion des compétences techniques et professionnelles, notamment à travers des formations spécialisées et des partenariats, dans l'objectif de garantir une expérience client optimale.

Le président de l'APIME a également insisté sur la nécessité d'intégrer davantage d'entreprises spécialisées dans l'intelligence artificielle dès les prochaines éditions, afin d'accélérer l'innovation, d'optimiser les services et d'anticiper les nouveaux besoins du secteur.

"Notre ambition est de bâtir un écosystème pérenne et compétitif, capable d'accompagner les véhicules électriques tout au long de leur cycle de vie", a-t-il fait

savoir.

L'édition 2025 met l'accent sur la formation des professionnels indépendants de la réparation et de la maintenance, avec un programme de sessions certifiantes portant sur les technologies de diagnostic électronique, les normes de sécurité en intervention et l'adaptation des ateliers aux standards internationaux.

Placé sous l'égide du ministère de l'Industrie et du Commerce, ce salon propose aussi un espace interactif de type Test Drive permettant aux visiteurs d'expérimenter trottinettes et motos électriques, en plus d'un programme de conférences, ateliers et démonstrations portant sur les technologies de batteries, les infrastructures de recharge et les solutions d'écomobilité pour les villes intelligentes.

Véritable plateforme de rencontres et de partenariats, le salon ambitionne de fédérer industriels, équipementiers, distributeurs, institutionnels, centres de formation et experts autour des enjeux de la transition énergétique.



Maroc/Egypte: Le ministre égyptien du Commerce extérieur pour une balance commerciale équilibrée

Le ministre égyptien de l'Investissement et du Commerce extérieur, Hassan El-Khatib, a réitéré la nécessité d'une balance commerciale équilibrée entre le Maroc et l'Égypte.

Dans une déclaration à la presse en marge de ses entretiens avec le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce, chargé du commerce extérieur, Omar Hejira, le ministre égyptien a souligné qu'un accord global existe entre les deux parties pour renforcer les relations commerciales bilatérales et parvenir à un équilibre de la balance commerciale.

Ces entretiens se sont tenus en

marge des travaux de la 17^e session du Conseil des ministres du Commerce de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), organisée les 15 et 16 septembre au Caire.

Le ministre égyptien a également ajouté que cette entrevue a été axée sur les moyens de promouvoir l'investissement et de surmonter tous les obstacles entravant le développement des échanges commerciaux entre les deux pays, soulignant que cette rencontre a été l'occasion d'évoquer la tenue prochaine, à Marrakech, de la réunion de la commission commerciale mixte, rapporte la MAP.

"Nous ouvrons une nouvelle page

dans les relations commerciales entre les deux pays, grâce aux liens privilégiés qui unissent les deux chefs d'Etat le président Abdel Fattah Al-Sissi et Sa Majesté le Roi Mohammed VI", a-t-il déclaré.

Pour sa part, M. Hejira a relevé que ses entretiens avec le ministre égyptien constituent une occasion de faire le point sur les efforts déployés en vue de renforcer les échanges commerciaux entre les deux pays et de faciliter l'accès des produits et exportations marocains au marché égyptien, dans la perspective de parvenir à un équilibre de la balance commerciale bilatérale.

Dans une déclaration à la MAP, le responsable a en outre indiqué que sa participation à cette 17^e session du Conseil des ministres du Commerce de la ZLECAf s'inscrit en droite ligne avec la Vision Royale visant à bâtir des partenariats Sud-Sud solides et fructueux. Lors de cette session et de ses entretiens bilatéraux avec plusieurs ministres africains, M. Hejira a mis l'accent sur la nécessité d'unifier les positions en vue de bâtir un véritable marché africain, de renforcer la présence des exportations marocaines sur les marchés du continent et de promouvoir les échanges commerciaux intra-africains.

"MOGA Festival" dévoile son programme "OFF" pour l'édition 2025

Le "Moga festival", un événement dédié aux musiques et cultures électroniques, prévu du 1er au 5 octobre prochain à Essaouira, vient de dévoiler sa programmation "OFF".

"MOGA Festival dévoile son programme OFF 2025 et confirme son rôle de catalyseur culturel au cœur de la Cité des Alizés. Inclusif et gratuit, ce volet désormais incontournable fait vibrer la médina et ses lieux emblématiques autour de deux journées d'expériences partagées. Les mercredi 1er et jeudi 2 octobre, la ville se transformera en scène à ciel ouvert, entre musique, arts, sport et bien-être, affirmant l'ancrage du MOGA dans son territoire d'origine", indiquent les organisateurs dans un communiqué.

Au cœur de l'identité du festival, le "MOGA OFF", plus qu'un simple avant-goût du "IN", est devenu un véritable festival dans la ville, au croisement des musiques électroniques et traditionnelles, valorisant le patrimoine culturel et l'art de vivre d'Essaouira, souligne le communiqué.

Le partenariat avec les acteurs locaux reste une priorité pour le festival, qui contribue à soutenir l'économie d'Essaouira depuis ses débuts, précise la même source, notant qu'en investissant les espaces publics et en collaborant avec ses structures culturelles et établissements emblématiques, le "MOGA OFF" fait rayonner la Cité des Alizés comme une scène électro et culturelle vivante.

Plus de 30 rendez-vous animeront ainsi des lieux publics tels que



la Sqala, la Place Moulay Hassan, mais aussi des institutions comme l'Institut français, Dar Souiri, Bayt Dakira et d'incontournables lieux de la vie nocturne tels que Beyt Mogador, Le Megaloft, La Coupole, Beach & Friends, Le Palazzo ou encore Le Taros.

"Pendant deux jours, le +MOGA OFF+ propose plus de 30 activités gratuites: ateliers, performances, talks, balades et expériences immersives. Danse, fabrication de guembri, slam, yoga, surf, chasse au trésor digitale ou balades théâtralisées dans la médina... autant de moments créatifs et participatifs qui investissent ruelles, cafés, plages et monuments", poursuit le communiqué.

Et d'ajouter que huit collectifs électro marocains investiront les meilleurs spots de la ville pour of-

frir des performances gratuites et accessibles à tous, garantissant une programmation riche, immersive et résolument électro.

Un programme riche, gratuit et immersif

Le point culminant du "MOGA OFF" 2025 se déploie en deux temps forts.

Le concert inaugural – Place Moulay Hassan le mercredi 1er octobre à 22h00 : restitution de la résidence artistique Jangart (Maroc x Sénégal), accompagnée d'une spectaculaire vidéo mapping sur les remparts. Avec : Jang&Art Live (Badou Sy - Hanane Soltani - Omzo - Qaboo - Yadee) - Mask off - Miss mak - Salim ash.

Sqala Concert – Kasbah de la médina le jeudi 2 octobre à 22h00 :

une soirée électro en plein air, dans un décor historique et emblématique d'Essaouira, qui fusionne traditions locales et musiques électroniques pour une expérience immersive inédite. Avec Kawtar Sadik (live) - Megatronic - Saad Tiouly - Whoskenza.

En complément des concerts et soirées électro, le "MOGA OFF" célèbre la rencontre entre l'énergie de l'Atlantique et la richesse des traditions marocaines à travers une palette d'activités, à savoir sessions de yoga et de surf, balades théâtralisées, ateliers de danse et de fabrication d'instruments traditionnels, slam et masterclass dédiées à la musique Gnaoua.

La gastronomie et les performances artistiques complètent cette expérience sensorielle unique, offrant à chaque participant l'opportunité d'enrichir son séjour et de s'imprégner pleinement de l'essence de "MOGA".

Le "OFF" ouvre ainsi la voie au "MOGA IN", qui se tiendra du 3 au 5 octobre à l'Hotel Le Golf d'Essaouira & Spa, pour trois jours de festivités avec plus de 70 artistes internationaux et locaux, immergeant les festivaliers dans un cadre paradisiaque au cœur de la musique électronique au Maroc.

"Le programme détaillé des activités gratuites (Yoga, surf, ateliers, etc.) est en cours de finalisation, il sera annoncé sur nos réseaux sociaux et sur le site web à l'approche du festival", conclut le communiqué.

Un colloque international sur le "Dialogue des cultures et des civilisations" à Fès

L'Association culturelle du patrimoine mondial organise, le 6 décembre prochain à Fès, un colloque international sous le thème "Dialogue des cultures et des civilisations".

La tenue de cette rencontre s'inscrit dans le cadre des préparatifs en cours pour la mise en œuvre des programmes et initiatives de l'association, conformément aux objectifs fixés lors de son assemblée générale constitutive, indique un communiqué des organisateurs.

Citée dans le communiqué, la présidente de l'association, Hakima El Haite, a salué la volonté et l'engagement de tous les membres de l'association en vue de concrétiser ses principaux objectifs en matière de promotion de la culture du patri-

moine mondial de Fès.

Le secrétaire général de l'association, Mohamed Belghrib, a, pour sa part, mis l'accent sur les priorités que le groupe de travail s'attachera à mettre en œuvre, notamment l'organisation de la troisième édition du Festival international du film de Fès et du Festival des musiques du patrimoine mondial.

De son côté, Mohamed El-Araj, membre du Bureau de l'association, a proposé l'organisation d'un colloque international visant à renforcer le rayonnement de la ville de Fès et du Maroc, avec la participation de représentants de l'UNESCO (Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture) et de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la

culture), ainsi que d'autres organismes et personnalités intéressés par la culture du patrimoine mondial.

Il a été également convenu, lors de cette réunion, de tenir la prochaine assemblée de l'association le 11 octobre à Rabat.

Lors de son assemblée générale constitutive, l'association a fixé plusieurs objectifs, parmi lesquels la contribution aux efforts officiels visant à promouvoir une compréhension large et éclairée de la culture marocaine et des composantes du patrimoine mondial.

Elle ambitionne également de redonner toute sa valeur au patrimoine culturel universel à travers sa mise en valeur et sa réhabilitation, d'honorer les pionniers qui l'ont marqué et d'organiser des colloques scientifiques et

académiques pour mieux le faire connaître.

L'association œuvre aussi à la collecte et à la documentation des éléments du patrimoine culturel mondial en partenariat avec les institutions officielles. Elle encourage la recherche scientifique sur le patrimoine, qu'il soit national ou international, en soutenant l'élaboration de programmes d'études, de projets de recherche et de thèses universitaires.

Enfin, elle entend participer à la mise en place de mécanismes favorisant les échanges culturels et patrimoniaux entre le Maroc et le reste du monde, tout en célébrant la richesse du patrimoine à travers l'organisation de rencontres, de festivals culturels et de manifestations artistiques annuelles.

26^{ème} Festival Cèdre Universel du court métrage

Cycle de conférences sur le sport au cinéma

Le Centre des conférences d'Ifrane abritera, du 19 au 21 septembre, une série de rencontres et de colloques organisés dans le cadre de la 26^{ème} édition du Festival Cèdre Universel du court métrage d'Ifrane-Azrou, placée cette année sous le thème "Le sport dans le cinéma: Plongée dans la mémoire".

Ces rencontres réuniront universitaires, réalisateurs, journalistes, critiques, producteurs et chercheurs autour de débats sur les multiples interactions entre le sport et le cinéma, en termes de représentations, de mémoire, d'identité et de documentation, indique un communiqué des organisateurs.

Le programme prévoit, le 19 septembre, une rencontre ouverte sur le thème "Le sport au cinéma : de ses débuts à nos jours, qu'est-ce que l'un apporte à l'autre ?", avec la participation, notamment, de Jabir Moujahid, chercheur et spécialiste en communication, et Bouchaib El Masoudi, réalisateur et scénariste, selon la même source.

Un colloque, prévu le 20 septembre, sera consacré au thème "Le sport au cinéma : relations entre identité et mémoire", poursuit le communiqué, notant que le cycle de conférences se clôturera le 21 septembre par une rencontre autour de la "Recherche dans les fondements techniques, littéraires et cinématographiques".

Ces rencontres visent, selon le communiqué, à enrichir le débat cinématographique et intellectuel en parallèle du programme artistique du festival, et à offrir un espace de dialogue et d'échange d'expériences entre spécialistes et public.



graphique et intellectuel en parallèle du programme artistique du festival, et à offrir un espace de dialogue et d'échange d'expériences entre spécialistes et public.

À noter que la 26^{ème} édition du Festival Cèdre Universel du court métrage, initiée par l'association "Ciné-Club Enfance et Jeunesse", se tient du 17 au 21 septembre à Azrou et Ifrane, avec la participation de 28 films sélectionnés parmi 132 propositions issues de différents pays. Quatorze courts-métrages concourront dans la catégorie fiction et quatorze autres dans celle du documentaire.

Au programme de cette édition, une projection spéciale d'un documentaire sur la mémoire sportive marocaine, une exposition de photographies "Sport et Cinéma, instants inoubliables", outre une cérémonie-hommage et des ateliers sur l'écriture de scénario, la réalisation de courts-métrages et des master classes.

Les films participants concourront pour le Grand Prix "Cèdre d'Or", le Prix du jury, le Prix de la mise en scène, le Prix du meilleur scénario, et les Prix de la meilleure interprétation masculine et féminine.

Bouillon de culture

Exposition

Le public était invité au complexe culturel Abdelhaq El Kadiri à El Jadda, à découvrir les œuvres de l'artiste-peintre polonaise Barbara Piekarska Abou Hilal, exposées sous le thème "Sous les lumières de Doukkala".

Cette exposition qui se tient jusqu'au 24 septembre courant, dévoile une vingtaine de toiles de cette plasticienne avec pour dénominateur commun le patrimoine culturel de la région de Doukkala.

"Il s'agit d'une exposition qui met en lumière toute la richesse du patrimoine doukkali", a-t-elle indiqué dans une déclaration à la MAP, avant d'ajouter qu'elle puise son inspiration dans le mode de vie des populations locales ainsi que dans la gastronomie et la couture traditionnelle dans cette région, notamment à Sidi Bennour, Boulouane et Oualidia.

Née à Bialystok, en Pologne, Barbara Piekarska est lauréate de l'université Jagellonne de Cracovie, la plus ancienne université d'Europe centrale. Elle a travaillé comme psychologue clinicienne et professeur à l'université de Bialystok.

Passionnée par la peinture dès son jeune âge, elle avait suivi son mari au Maroc où elle a succombé au charme de ses médinas, Khasbahs et autres monuments historiques.

Elle compte à son actif de nombreuses expositions, notamment au Maroc, en France et en Pologne.

Robert Redford, pionnier du cinéma indépendant et star de Hollywood, s'éteint

Acteur charismatique, réalisateur oscarisé et pionnier du cinéma indépendant, Robert Redford, décédé mardi à l'âge de 89 ans, a laissé une empreinte profonde sur l'histoire du septième art aux Etats-Unis.

Au fil de sa carrière, cette figure emblématique du cinéma américain a su allier à la perfection rigueur artistique et conscience intellectuelle, privilégiant des œuvres porteuses de sens, qui explorent avec subtilité des thématiques aussi universelles que le deuil, les fractures sociales, ou la politique. Né en 1936 à Santa Monica, en Californie, Charles Robert Redford Jr. s'impose dans les années 1960 comme l'un des visages les plus emblématiques de Hollywood, incarnant une certaine élégance américaine, à la fois magnétique et engagée. Après un séjour en Europe, où il approfondit sa formation artistique et affine sa sensibilité créative, il regagne les Etats-Unis et entreprend une carrière sur la scène théâtrale, notamment à Broadway (New York), où il se distingue dans "Barefoot in the Park" (1963), comédie dans laquelle il incarne un avocat rigide aux côtés d'Elizabeth Ashley.

Le cinéma ne tarde pas à l'adopter. Son

rôle dans le film "Butch Cassidy and the Sundance Kid" (1969), où il partage l'affiche avec Paul Newman, le propulse au rang de star internationale. Suivent des succès retentissants comme "L'Arnaque" (1973), qui lui a valu une nomination aux Oscars.

Tout au long de sa carrière, Redford privilégie des rôles alliant intensité dramatique et finesse artistique. Il incarne ainsi un journaliste obstiné dans "Les Hommes du Président" (1976), un agent de la C.I.A. traqué dans "Les Trois jours du Condor" (1975), ou encore un partenaire romantique de Meryl Streep dans "Out of Africa" (1985). Chacun de ses choix témoigne de sa capacité à conjuguer divertissement et profondeur.

A quarante ans, Redford passe derrière la caméra. Son premier film "Ordinary People" (1980), drame familial d'une grande intensité, remporte quatre Oscars, dont celui du meilleur réalisateur.

L'héritage de Robert Redford dépasse sa carrière d'acteur et de cinéaste. Visionnaire, il fonde en 1981 le Sundance Institute, suivi par le Festival du film de Sundance, qui s'impose rapidement comme une vitrine incontournable du ci-

néma indépendant.

Grâce à ces initiatives, le cinéma indépendant acquiert une légitimité et une visibilité mondiales, ouvrant la voie à une génération de cinéastes qui marqueront l'industrie du 7^e art, notamment Quentin Tarantino, Steven Soderbergh, Darren Aronofsky, Ava DuVernay ou encore Chloé Zhao.

Icône mondiale du septième art et star adulée, Robert Redford restera dans la mé-

moire collective comme bien plus qu'un acteur glamour. Il fut un bâtisseur de ponts entre cinéma grand public et cinéma d'auteur, mais aussi entre engagement personnel et action collective, laissant une empreinte unique sur l'industrie cinématographique.

Il a rendu l'âme pendant son sommeil à sa résidence dans les montagnes de l'Utah, dans l'ouest des Etats-Unis, selon sa publiciste.



Le maître.
Parle donc, puisque cela nous fait plaisir à tous deux. Tu en étais à je ne sais quelle proposition malhonnête de la femme du chirurgien ; il s'agissait, je crois, d'expulser celui qui servait au château et d'y installer son mari.

Jacques.
M'y voilà ; mais un moment, s'il vous plaît. Humectons.

Jacques remplit un grand gobelet de tisane, y versa un peu de vin blanc et l'avalait. C'était une recette qu'il tenait de son capitaine et que M. Tissot, qui la tenait de Jacques, recommande dans son traité des maladies populaires. Le vin blanc, disaient Jacques et M. Tissot, fait pisser, est diurétique, corrige la fadeur de la tisane et soutient le ton de l'estomac et des intestins. Son verre de tisane bu, Jacques continua :

Me voilà sorti de la maison du chirurgien, monté dans la voiture, arrivé au château et entouré de tous ceux qui l'habitaient.

Le maître.
Est-ce que tu y étais connu ?
Jacques.
Assurément ! Vous rappelleriez-vous une certaine femme à la cruche d'huile ?

Le maître.
Fort bien !
Jacques.

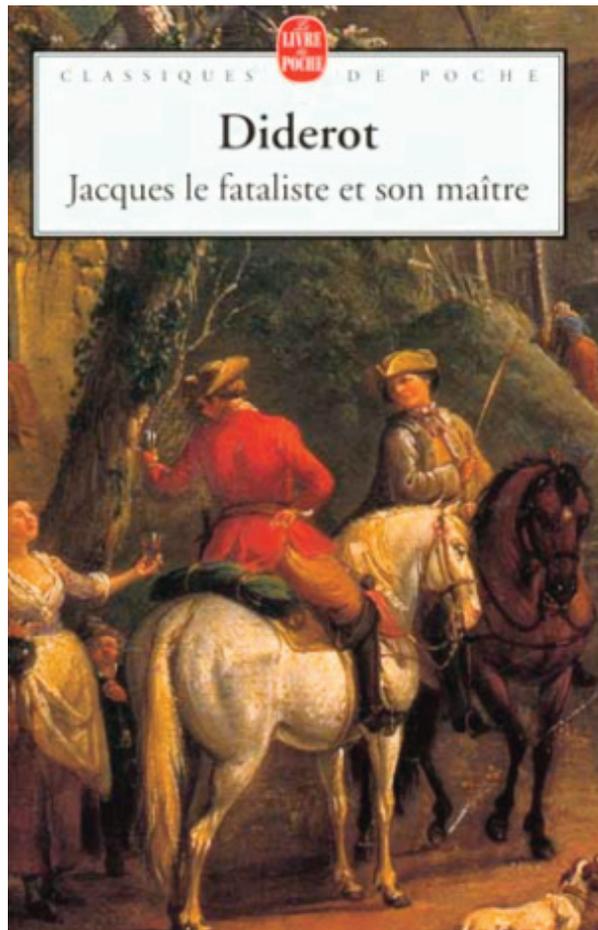
Cette femme était la commissionnaire de l'intendant et des domestiques. Jeanne avait prôné dans le château l'acte de commisération que j'avais exercé envers elle ; ma bonne œuvre était parvenue aux oreilles du maître : on ne lui avait pas laissé ignorer les coups de pied et de poing dont elle avait été récompensée la nuit sur le grand chemin. Il avait ordonné qu'on me découvrit et qu'on me transportât chez lui. M'y voilà. On me regarde ; on m'interroge, on m'admire. Jeanne m'embrassait et me remerciait. « Qu'on le loge commodément, disait le maître à ses gens, et qu'on ne le laisse manquer de rien » ; au chirurgien de la maison : « Vous le visiterez avec assiduité... » Tout fut exécuté de point en point. Eh bien ! mon maître, qui sait ce qui est écrit là-haut ? Qu'on dise à présent que c'est bien ou mal fait de donner son argent ; que c'est un malheur d'être assommé... Sans ces deux événements, M. Desglands n'aurait jamais entendu parler de Jacques.

Le maître.
M. Desglands, seigneur de Miremont ! C'est au château de Miremont que tu es ? chez mon vieil ami, le père de M. Desforges, l'intendant de ma province ?

Jacques.
Tout juste. Et la jeune brune à la taille légère, aux yeux noirs...

Le maître.
Est Denise, la fille de Jeanne ?
Jacques.
Elle-même.

Le maître.
Tu as raison, c'est une des plus belles et des plus honnêtes créatures qu'il y ait à vingt lieues à la ronde. Moi et la plupart de ceux qui fréquentaient le château de Desglands avaient tout mis en œuvre inutilement pour la séduire



; et il n'y en avait pas un de nous qui n'eût fait de grandes sottises pour elle, à condition d'en faire une petite pour lui.

Jacques cessant ici de parler, son maître lui dit : A quoi penses-tu ? Que fais-tu ?

Jacques.
Je fais ma prière.
Le maître.
Est-ce que tu pries ?
Jacques.

Quelquefois.
Le maître.
Et que dis-tu ?
Jacques.

Je dis : « Toi qui as fait le grand rouleau, quel que tu sois, et dont le doigt a tracé toute l'écriture qui est là-haut, tu as su de tous les temps ce qu'il me fallait ; que ta volonté soit faite. Amen ».

Le maître.
Est-ce que tu ne ferais pas aussi bien de te taire ?

Jacques.
Peut-être que oui, peut-être que non. Je prie à tout hasard ; et quoi qu'il m'advint, je ne m'en réjouirais ni m'en plaindrais, si je me possédais ; mais c'est que je suis inconséquent et violent, que j'oublie mes principes ou les leçons de mon capitaine et que je ris et pleure comme un sot.

Le maître.
Est-ce que ton capitaine ne pleurerait point, ne riait jamais ?

Jacques.
Rarement... Jeanne m'amena sa fille un matin ; et s'adressant d'abord à moi, elle me dit : « Monsieur, vous voilà dans un beau châ-

teau, où vous serez un peu mieux que chez votre chirurgien. Dans les commencements surtout, oh ! vous serez soigné à ravir ; mais je connais les domestiques, il y a assez longtemps que je le suis ; peu à peu leur beau zèle se ralentira. Les maîtres ne penseront plus à vous ; et si votre maladie dure, vous serez oublié, mais si parfaitement oublié, que s'il vous prenait fantaisie de mourir de faim, cela vous réussirait... ». Puis se tournant vers sa fille : « Ecoute, Denise, lui dit-elle, je veux que tu visites cet honnête homme-là quatre fois par jour : le matin, à l'heure du dîner, sur les cinq heures et à l'heure du souper. Je veux que tu lui obéisses comme à moi. Voilà qui est dit, et n'y manque pas. »

Le maître.
Sais-tu ce qui lui est arrivé à ce pauvre Desglands ?

Jacques.
Non.

Le maître.
C'est que je suis né bavard, et que tous ces gens-là voulaient qu'on se tût. Ce n'était pas comme vous, qui me remerciez demain si je me taisais. J'avais tout juste le vice qui vous convenait. Mais qu'est-ce donc qui est arrivé à M. Desglands ? Dites-moi cela, tandis que je m'approprierai un coup de tisane.

Le maître.
Tu as demeuré dans son château et tu n'as jamais entendu parler de son emplâtre ?
Jacques.
Non.

Le maître.
Cette aventure-là sera pour la route ; l'autre est courte. Il avait fait sa fortune au jeu. Il s'attacha à une femme que tu auras pu voir dans son château, femme d'esprit, mais sérieuse, taciturne, originale et dure. Cette femme lui dit un jour : « Ou vous m'aimez mieux que le jeu, et en ce cas donnez-moi votre parole d'honneur que vous ne jouerez jamais ; ou vous aimez mieux le jeu que moi, et en ce cas ne me parlez plus de votre passion, et jouez tant qu'il vous plaira... » Desglands donna sa parole d'honneur qu'il ne jouerait plus. — Ni gros ni petit jeu ? — Ni gros ni petit jeu. Il y avait environ dix ans qu'ils vivaient ensemble dans le château que tu connais, lorsque Desglands, appelé à la ville par une affaire d'intérêt eut le malheur de rencontrer chez son notaire une de ses anciennes connaissances de brelan, qui l'entraîna à dîner dans un tripot, où il perdit en une seule séance tout ce qu'il possédait. Sa maîtresse fut inflexible ; elle était riche ; elle fit à Desglands une pension modique et se sépara de lui pour toujours.

Jacques.
J'en suis fâché, c'était un galant homme.

Le maître.
[Comment va la gorge ?

(A suivre)

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Du Préscolaire et des Sports
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL SIMPLIFIÉ N° 23/1/2025
Le Mercredi 01 octobre 2025 à 10h00mn, il sera procédé, dans la dans la Salle de Réunion au siège de la Direction Provinciale de Mohammedia sise à l'angle Bd Mohammed V et rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié au rabais ou à majoration N° 23/1/2025 en lot unique, qui a pour objet : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de 04 salles de classe de préscolaire et des espaces de jeux aux 04 établissements scolaires répartis comme suit : 02 salles de classes de préscolaire et espace de jeu à l'école Lalla Asmae, 1 salle de préscolaire et espace de jeu à l'école ANAS BNOU MALEK, 1 salle de préscolaire et espace de jeu à l'école ALMOSTAKBALE et 01 espace de jeu à l'école PRINCE MY ABDALLAH BANATE; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de • 309 804.00 DHS TTC (TROIS CENT NEUF MILLE HUIT CENT

QUATRE DIRHAMS TOUTE TAXE COMPRISE).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : • 6 000,00 DHS (Six Mille Dirhams), la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.
N° 6106/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale,
Du Préscolaire et des Sports
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N° 22/1/2025
Le Vendredi 10 Octobre 2025 à 10h il sera procédé, dans la dans la Salle de Réunion au siège de la Direction Provinciale de Mohammedia sise à l'angle Bd Mohammed V et rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'of-

fres ouvert national au rabais ou à majoration N° 22/1/2025 en lot unique, qui a pour objet : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de lycée collégial El Moatamid Ibnou Abbad à la commune d'Ech-chalalate, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : • 1 084 956.00 DHS TTC (UN MILLION QUATRE VINGT QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE SIX DIRHAMS TOUTE TAXE COMPRISE).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : • 16 000,00 DHS (Seize Mille Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.
N° 6107/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N°46/2025/INDH
Le 30 Septembre 2025 à 10h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions au siège de la Province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres des prix N°46/2025/INDH du 30 Septembre 2025 Pour : Fourniture et installation des équipements de dar al malhoum AZEMMOUR-PROVINCE EL JADIDA
LOT N°1 : ACQUISITION DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE.
LOT N°2 : FOURNITURE ET

INSTALLATION DES MATERIELS AUDIOVISUELS.
Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les estimations des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage sont fixées à la somme comme suit :
Lot N°1 : 233.460,00 dhs (Deux cent trente-trois mille quatre cent soixante dirhams) T.T.C.
Lot N°2 : 379.740,00 dhs (Trois cent soixante-dix-neuf mille sept cent quarante dirhams) T.T.C.
Les cautionnements provisoires est fixé à la somme de :
Lot N°1 : 4.600,00 dhs (Quatre mille six cent dirhams).
Lot N°2 : 7.500,00 dhs (Sept mille cinq cent dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposé dans le bureau de la Division des affaires administratives / service du budget et marchés Province d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis en séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis ou transmis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.
N° 6108/PA

وجدة في:



قرار مدير الوكالة الجهوية لتنفيذ المشاريع لجهة الشرق رقم 2025/131 بشأن فتح مباراة لتوظيف مهندسين معماريين بالتعاقد

- إن مدير الوكالة الجهوية لتنفيذ المشاريع لجهة الشرق:
- بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.83 الصادر في 20 رمضان 1436 (7 يوليوز 2015) بشأن تنفيذ القانون التنظيمي رقم 111.14 المتعلق بالجهات
 - بناء على المرسوم رقم 2.11.621 الصادر في 28 ذي الحجة 1432 (25 نوفمبر 2011) بتحديد شروط وكيفية تنظيم مباريات التوظيف في المناصب العمومية.
 - بناء على مرسوم رئيس الحكومة رقم 2012/24 بتاريخ 06 نونبر 2012 (22 أكتوبر 2012) حول تدبير اجراءات التوظيف في المؤسسات والمقاولات العمومية
 - بناء على النظام الأساسي الخاص بمقر ومختصين الوكالة الجهوية لتنفيذ المشاريع لجهة الشرق، كما تم تعديله.

قرر ما يلي

المادة الأولى:

تعلن الوكالة الجهوية لتنفيذ المشاريع لجهة الشرق عن مباراة لتوظيف منصب بالتعاقد ويقع باب الترشيح في وجه حاملي الشهادة والدبلوم التالي:

عدد المناصب	التخصص	الدبلوم أو الشهادة
01	الهندسة المعمارية	مهندسين معماريين

المادة الثانية:

- تفتح المباراة في وجه المرشحين والمرشحات الذين تتوفر فيهم الشروط التالية:
- أن يكونوا من جنسية مغربية.
 - أن تتوفر فيهم الشروط والمؤهلات حسب التخصص المحدد في المادة الأولى والمسلمة من طرف المدارس والمعاهد والمؤسسات الجامعية المؤهلة أو إحدى الشهادات المعادلة لها طبقا للنظام الجاري بها العمل.
 - ألا يتجاوزوا حد سن الإحالة على التعاقد المحددة بموجب النصوص التشريعية الجاري بها العمل.

المادة الثالثة:

- يتكون ملف الترشيح بنسبة لكل منصب من:
1. طلب الترشيح
 2. صورة ذاتية مقسمة ومحمية تحمل صورة فوتوغرافية، رقم الهاتف والعنوان الإلكتروني للمرشح.
 3. نسخة مطبوعة لأصل من بطاقة التعريف الوطنية
 4. نسخة مطبوعة لأصل من الدبلوم أو الشهادة المطلوبة، شهادة المعادلة بالنسبة للتوابع المحصل عليها من دولة أجنبية.
 5. طرفان لاصقان (autocollantes) وبمحلان الطابع اليدوي، الاسم والعنوان الكامل للمرشح.
- كل ملف لنفسه إحدى الوثائق المحددة في المادة الثالثة لهذا القرار أو لم يتوصل به داخل الأجل المحدد أعلاه، لا يؤخذ بعين الاعتبار ويغلق دون جواب.

المادة الرابعة:

توضع ملفات الترشيح داخل طرف وتودع بمكتب المدير للوكالة الكائن بمقر البنك الشعبي سابقا بشارع محمد التروفوي رقم 34 وجدة، مقابل وصل الإيداع، وذلك داخل التوقيت الإداري وإلى غاية يوم 02 أكتوبر 2025 قبل الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال وهو آخر أجل لقبول الترشيحات. ويتم الإعلان عن أسماء المرشحين والمرشحات المقبولين لاجتياز المباراة وكذا تاريخ ومكان اجتياز المباراة عبر بوابة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma ويعتبر الإعلان بمثابة استدعاء لاجتياز هذه المباراة.

المادة الخامسة:

تتمثل المباراة على اجتياز بين كتالبيين واختيار شفوي تحدد منتهم حسب الجدول الآتي:

نوع الاختبار	المدة	الموضوع	المعامل
اختبار كتابي	(2) ساعتان	موضوع عام باللغة العربية أو الفرنسية	2
	(3) ثلاث ساعات	موضوع في الاختصاص المطلوب باللغة العربية أو الفرنسية	3
اختبار شفوي	ما بين 20 إلى 30 دقيقة لكل مرشح	يتسمح حول مواضيع واقتصاديا مختلفة بهدف تقييم مدى قدرة المرشح على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة المتباري بشأنها	3

- ينظر كل اختبار من 0 إلى 20، كل نقطة تقل عن 8 تعتبر صافية.
- يتأهل لاجتياز الاختبار الشفوي المرشحون الحاصلون على معدل لا يقل عن 20/12 في الاختبار الكتابي.

المادة السادسة:

يعتد من نتائج التقييم، بعد المعاصرة عليها من طرف مدير الوكالة، عبر بوابة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma طبقا للشروط والكيفيات المحددة بالقوانين والبرامج المشار إليها اعلان.

الجمهورية المغربية
وزارة الشباب والثقافة والتواصل
مملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse

Arts d'appel d'offres ouvert international sur offres de prix N°45/2025

Le 29 octobre 2025 à 10 h 30 min, il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix, ayant pour : **l'organisation des assises nationales des colonies de vacances à rabat –lot unique-**.

Le dossier d'appel d'offres sur offres des prix doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **3 378 660.00 DHS TTC (Trois millions trois cent soixante-dix-huit Mille six cent soixante dirhams TTC).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **60 000.00 DHS (SOIXANTE MILLE DIRHAMS).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°6110/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة الشرق
مجلس جهة الشرق
الوكالة الجهوية لتنفيذ المشاريع

قرار مدير الوكالة الجهوية لتنفيذ المشاريع لجهة الشرق رقم 2025/131 بشأن فتح مباراة لتوظيف مهندسين معماريين بالتعاقد

إن مدير الوكالة الجهوية لتنفيذ المشاريع لجهة الشرق:

- بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.83 الصادر في 20 رمضان 1436 (7 يوليوز 2015) بشأن تنفيذ القانون التنظيمي رقم 111.14 المتعلق بالجهات
- بناء على المرسوم رقم 2.11.621 الصادر في 28 ذي الحجة 1432 (25 نوفمبر 2011) بتحديد شروط وكيفية تنظيم مباريات التوظيف في المناصب العمومية.
- بناء على مرسوم رئيس الحكومة رقم 2012/24 بتاريخ 06 نونبر 2012 (22 أكتوبر 2012) حول تدبير اجراءات التوظيف في المؤسسات والمقاولات العمومية
- بناء على النظام الأساسي الخاص بمقر ومختصين الوكالة الجهوية لتنفيذ المشاريع لجهة الشرق، كما تم تعديله.

قرر ما يلي

المادة الأولى:
تعلن الوكالة الجهوية لتنفيذ المشاريع لجهة الشرق عن مباراة لتوظيف منصب بالتعاقد ويقع باب الترشيح في وجه حاملي الشهادة والدبلوم التالي:

عدد المناصب	التخصص	الدبلوم أو الشهادة
01	الهندسة المعمارية	مهندسين معماريين

المادة الثانية:
تفتح المباراة في وجه المرشحين والمرشحات الذين تتوفر فيهم الشروط التالية:

- أن يكونوا من جنسية مغربية.
- أن تتوفر فيهم الشروط والمؤهلات حسب التخصص المحدد في المادة الأولى والمسلمة من طرف المدارس والمعاهد والمؤسسات الجامعية المؤهلة أو إحدى الشهادات المعادلة لها طبقا للنظام الجاري بها العمل.
- ألا يتجاوزوا حد سن الإحالة على التعاقد المحددة بموجب النصوص التشريعية الجاري بها العمل.

المادة الثالثة:
يتكون ملف الترشيح بنسبة لكل منصب من:

1. طلب الترشيح
2. صورة ذاتية مقسمة ومحمية تحمل صورة فوتوغرافية، رقم الهاتف والعنوان الإلكتروني للمرشح.
3. نسخة مطبوعة لأصل من بطاقة التعريف الوطنية
4. نسخة مطبوعة لأصل من الدبلوم أو الشهادة المطلوبة، شهادة المعادلة بالنسبة للتوابع المحصل عليها من دولة أجنبية.
5. طرفان لاصقان (autocollantes) وبمحلان الطابع اليدوي، الاسم والعنوان الكامل للمرشح.

كل ملف لنفسه إحدى الوثائق المحددة في المادة الثالثة لهذا القرار أو لم يتوصل به داخل الأجل المحدد أعلاه، لا يؤخذ بعين الاعتبار ويغلق دون جواب.

المادة الرابعة:
توضع ملفات الترشيح داخل طرف وتودع بمكتب المدير للوكالة الكائن بمقر البنك الشعبي سابقا بشارع محمد التروفوي رقم 34 وجدة، مقابل وصل الإيداع، وذلك داخل التوقيت الإداري وإلى غاية يوم 02 أكتوبر 2025 قبل الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال وهو آخر أجل لقبول الترشيحات. ويتم الإعلان عن أسماء المرشحين والمرشحات المقبولين لاجتياز المباراة وكذا تاريخ ومكان اجتياز المباراة عبر بوابة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma ويعتبر الإعلان بمثابة استدعاء لاجتياز هذه المباراة.

المادة الخامسة:
تتمثل المباراة على اجتياز بين كتالبيين واختيار شفوي تحدد منتهم حسب الجدول الآتي:

نوع الاختبار	المدة	الموضوع	المعامل
اختبار كتابي	(2) ساعتان	موضوع عام باللغة العربية أو الفرنسية	2
	(3) ثلاث ساعات	موضوع في الاختصاص المطلوب باللغة العربية أو الفرنسية	3
اختبار شفوي	ما بين 20 إلى 30 دقيقة لكل مرشح	يتسمح حول مواضيع واقتصاديا مختلفة بهدف تقييم مدى قدرة المرشح على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة المتباري بشأنها	3

- ينظر كل اختبار من 0 إلى 20، كل نقطة تقل عن 8 تعتبر صافية.
- يتأهل لاجتياز الاختبار الشفوي المرشحون الحاصلون على معدل لا يقل عن 20/12 في الاختبار الكتابي.

المادة السادسة:
يعتد من نتائج التقييم، بعد المعاصرة عليها من طرف مدير الوكالة، عبر بوابة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma طبقا للشروط والكيفيات المحددة بالقوانين والبرامج المشار إليها اعلان.

N°6109/PA



ROYAUME DU MAROC
السلطنة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة
المجلس الأعلى للتربية والتكوين
المديرية الإقليمية للتربية والتكوين بطنجة

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE

Il Sera Procédé à La Salle Des Réunions De La Direction Provinciale De L'académie Régionale De L'éducation Et De La Formation Sous Massa A Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à L'ouverture Des Plis de la consultation architecturale suivante.

N° CONSULTATION : 24/2025/CA

OBJET DE LA CONSULTATION : ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DES LYCES COLLEGAUX : **ALINBIAT A CT OULED TEJMA, ALLAYMOUNE A CT OULED BERHIL ET IGLI A CT IGLI** RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT.

BUDGET PREVISIONNEL MAXIMUM, HORS TAXES EN MAD : 4 331 250,00 MAD (Quatre Millions Trois Cent Trente et Un Mille Deux Cent Cinquante Dirhams).

DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLIS : 14/10/2025 A 15H00

Le dossier de la consultation architecturale ouverte peut être retiré au bureau des marchés et achats au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa à TAROUDANT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau des marchés et achats au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa à TAROUDANT ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale ouverte au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par L'ARTICLE N° 07 du règlement de consultation architecturale.

N°6114 /PA



ROYAUME DU MAROC
السلطنة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة
المجلس الأعلى للتربية والتكوين
المديرية الإقليمية للتربية والتكوين بطنجة

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE

Il Sera Procédé à La Salle Des Réunions De La Direction Provinciale De L'académie Régionale De L'éducation Et De La Formation Sous Massa A Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à L'ouverture Des Plis de la consultation architecturale ouverte suivante.

N° CONSULTATION : 24/2025/CA

OBJET DE LA CONSULTATION : ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 34 ADMINISTRATIONS ET 08 SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE AUX ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SM A TAROUDANT.

BUDGET PREVISIONNEL MAXIMUM, HORS TAXES EN MAD : 7 312 500,00 MAD (Sept Millions Trois Cent Douze Mille Cinq Cent Dirhams).

DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLIS : 14/10/2025 A 10H00

Le dossier de la consultation architecturale ouverte peut être retiré au bureau des marchés et achats au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa à TAROUDANT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau des marchés et achats au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa à TAROUDANT ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale ouverte au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par L'ARTICLE N° 07 du règlement de consultation architecturale.

N°6113 /PA



ROYAUME DU MAROC
السلطنة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة
المجلس الأعلى للتربية والتكوين
المديرية الإقليمية للتربية والتكوين بطنجة

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE

Il Sera Procédé à La Salle Des Réunions De La Direction Provinciale De L'académie Régionale De L'éducation Et De La Formation Sous Massa A Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à L'ouverture Des Plis de la consultation architecturale suivante.

N° CONSULTATION : 25/2025/CA

OBJET DE LA CONSULTATION : ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DE 21 ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT.

BUDGET PREVISIONNEL MAXIMUM, HORS TAXES EN MAD : 6 682 500,00 MAD (Six Million Six Cent Quatre Vingt Deux Mille Cinq Cent Dirhams).

DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLIS : 14/10/2025 A 12H00

Le dossier de la consultation architecturale ouverte peut être retiré au bureau des marchés et achats au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa à TAROUDANT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau des marchés et achats au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa à TAROUDANT ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale ouverte au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par L'ARTICLE N° 07 du règlement de consultation architecturale.

N°6112 /PA



ROYAUME DU MAROC
السلطنة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة
المجلس الأعلى للتربية والتكوين
المديرية الإقليمية للتربية والتكوين بطنجة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRE DE PRIX

N° : 23/2025/EXP
« Séance publique »

Le 02/10/2024 à 10H00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres de prix n°: **23/2025/EXP** pour :

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma. Et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

OBJET	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement provisoire
Achats des produits pour bain destinés aux élèves internes relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant.	663 105,60 DH (TTC) (SIX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE CENT CINQ DHS ET SOIXANTE CENTIMES).	(10 000,00 DHS) (DIX MILLE DHS)

dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.

- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N°6111 /PA

MDIS TRANS
SARL AU au capital
de 100.000DHS
Siège social : RESIDENCE
AL BOUSTANE 2 IMM 1
MAG 1 SIDI BERNOUSSI,
Casablanca. RC 449357
CASABLANCA
DISSOLUTION anticipée
I- Au terme du PV de la dis-
solution anticipée du
04/07/2025, il a été décidé
la dissolution anticipée de la
société MDIS TRANS SARL
AU.
II- Le dépôt légal a été effec-
tué au greffe du tribunal de
commerce de Casablanca le
05/08/2025 sous le
N°983556.
Pour avis et mention.
N° 6116/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT GENE-
RAL D.B.M./SM
Avis d'appel d'offres
ouvert national
N° 03/2025/INDH
Le Mardi 14 Octobre 2025 à
10 Heures, il sera procédé,
dans les bureaux de Secrétariat
Général de la Préfecture
de Mohammedia à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres national sur
offres des prix,
N°03/2025/INDH pour :
Assistance technique au
maitre d'ouvrage pour
contrôle, suivi, supervision,
pilote et coordination des

projets techniques INDH à
la préfecture de Mohammedia.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à
partir du portail des marchés
publics accessible à
l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maitre d'ouvrage est fixée à
la somme de : Quatre cent
dix mille quatre cents dhs,
TTC (410 400,00 dhs)
Le montant du cautionnement
provisoire est fixé à
huit-mille deux cent dix
dinars (8200.00 DHS).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux

dispositions des articles 30 à
34 du décret relatif aux marchés
publics.
Les concurrents doivent déposer
leurs dossiers par voie
électronique dans le portail
des marchés publics accessible
à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Pour les concurrents installés
au Maroc

Les concurrents doivent
produire une copie certifiée
conforme à l'original des
certificats d'agrément D13,
D14, D17.

Pour les concurrents non
installés au Maroc :

Les concurrents doivent
produire le dossier technique
prévu par le règlement de la
consultation.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues par
l'article N°08 du règlement de
consultation

N° 6117/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA RÉGION

FÈS-MEKNÈS PRÉFEC-
TURE DE MEKNÈS
CONSEIL DE LA PRÉFEC-
TURES DE MEKNÈS
D.G.S / SAFLM
Avis d'appel d'offres
ouvert international
sur offres de prix
N°: 29/2025/BP

Le mercredi 15 Octobre 2025
à 10 h 00 mn, il sera procédé
au Siège du Conseil de la
Préfecture de Meknès sis à
Rue Pasteur immeuble Iraki
N° 13 V.N hamria Meknès
à l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert inter-
national sur offres de prix
n°29/2025/BP pour:

Acquisition de CINQ (05)
minibus de transport scolaire
au profit des élèves
Des Commune de Char-
qaoua , Ain kerma Oued
Romane , Oued Jdida ,
N'zalat Bni Amar et Ait
Oualal Préfecture de Mek-
nès

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
accessible à l'adresse:

www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maitre d'ouvrage est fixée à
la somme de :
Un Million Neuf Cent Vingt
Milles dirhams TTC
(1.920.000,00 dhs TTC).
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Trente mille dhs (30.000,00
dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux
dispositions des articles 30 à
34 et 135 du décret relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer
leurs dossiers par voie
électronique dans le portail
des marchés publics accessible
à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 05 du règlement
de la consultation.

N° 6118/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION DE SOUSS-MASSA
PROVINCE DE TAROUDANT
COMMUNE DE LAGFIFAT
DIVISION DES AFFAIRES ECONOMIQUES



AVIS D'ENQUÊTE COMMODO INCOMMODO

Le président de la commune de lagfifat avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.

Cette enquête concerne la demande déposée par : EL MAI ABDELILAH

Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité :

Atelier de couture

Au local situé à : CENTRE LAGFIFAT ,PROVINCE DE TAROUDANT ,COMMUNE DE LAGFIFAT

Un registre des observations est mis à la disposition du public à la commune de lagfifat au service économique.

Fait à COMMUNE DE LAGFIFAT le 11/09/2025

N°6122 /PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم تارودانت
دائرة جبال الحبيب
فرقة جبل الحبيب
جماعة جبل الحبيب

إعلان عن تنظيم امتحان
الكفاءة المهنية برسم سنة 2025

بناء على قرار رئيس المجلس الجماعي لجبل الحبيب رقم 2025/103 يعلن عن تنظيم امتحان

الكفاءة المهنية برسم سنة 2025 لقائدة موظفي جماعة جبل الحبيب بتاريخ 15 أكتوبر 2024 ابتداء من الساعة

العاشرة صباحا، وذلك حسب الشكل التالي:

الدرجة المعتمدين بنسبتها: مساعد تقني من الدرجة الأولى

عدد المناصب في حدود 14% : 1

تاريخ ومكان الامتحان: 2025/10/15 مقر جماعة جبل الحبيب

آخر أجل لإيداع طلبات الترشيح : 2025/10/13

الشروط الملزمة للمشاركة في الامتحان: التوفر على ست (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في درجة

مساعد تقني من الدرجة الثانية.

• توضع طلبات الترشيح لدى مصلحة الموارد البشرية بمقر الجماعة.

• تجرى الامتحانات الشفوية بعد الإعلان عن النتائج الكتابية.

N°6121 /PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région Rabat Sidi Kacem
Direction Provinciale de Sidi Kacem

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE

Le 14 Octobre 2025, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue
Allal Ben Abdellah, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC	Montant de la Caution Provisoire en Dhs	Heure d'ouverture des plis
60/DPSK/2025	Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée qualifiant ALWAFAE à la commune de SIDI EL KAMEL, province de Sidi Kacem, en lot unique.	1 701 306,00 Dirhams TTC (Un Million Sept Cent Un Mille Trois Cent Six Dhs TTC).	30 000,00 Dirhams (Trente Mille Dirhams)	10h00min

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° : 2-22-431 relatif aux marchés publics et à l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692-23 du 23/06/2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 05 du règlement de consultation.

N.B : La caution provisoire doit être libérée au nom de la Direction Provinciale de Sidi Kacem.

N°6119 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de L'Équipement du Transport et de la Logistique
de Mohammedia

AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 09/2025

Objet : Travaux de renforcement de la RR 322 du PK13+000 au PK17+200, relevant de la DPETL de Mohammedia - Préfecture de Mohammedia

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Mohammedia porte à la connaissance du public que l'AOO N° 09/2025 du 19/09/2025 à 10H, est rectifié au niveau du :

- L'article IV-3 du CPS : Définition des prix.

L' AOO est reporté au 30/09/2025 à 10h

Le reste est inchangé

N°6120 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION FES-MEKNES
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNE D'AIN LEUH
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR
OFFRE DES

PRIX N° : 03/2025
Le JEUDI 09 octobre 2025 à 11h 00min, il sera procédé dans la Commune Ain leuh sis, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert simplifié sur offres des prix N° : 03/2025, pour l'ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE D'AIN LEUH
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 110 000,00 DH (cent dix mille dirhams ; 00 cts).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 200,00 DH (Deux mille deux cents dirhams, 00cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 6123/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION ET

DE LA RECHERCHE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE DAKHLA OUED EDDAHAB
INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN AGRICULTURE DE DAKHLA
Avis d'appel

d'offres ouvert national sur offres de prix N° 06/2025 /ITSAD
Le vendredi 10 octobre 2025 à 10 heures du matin, il sera procédé, dans la salle de réunion de l'Institut des Techniciens Spécialisés en Agriculture de Dakhla, Zone Tawarta Commune El Argoub, BP 348 Dakhla à l'ouverture des plis relatifs aux Travaux d'aménagement de l'entrée principale de l'Institut des Techniciens Spécialisés en Agriculture de Dakhla.

Les dossiers d'appel d'offres doivent être retirés et téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 9900,00 DHS (Neuf mille neuf cents dirhams).

L'estimation du coût des prestations est fixée à : 499800,00 DHS TTC (Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2.22.431 du 15 Chaaban 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 8 du règlement de consultation.

N° 6124/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 32/2025/DGM
Le présent Appel d'Offre est réservé aux très petites Entreprises, petites et Moyennes Entreprises Nationales, jeunes entreprises innovantes, Coopératives et union de coopératives et aux auto entrepreneurs

Le 10/10/2025 à 10h il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 32/2025/DGM

du 10/10/2025, pour la Four-niture et livraison d'hydro-gène industriel conditionné en bouteille de 10 m3 pour les systèmes de radio-ion-sage d'Errachidia et Beni Mellal (Préfectures d'Errachidia et Beni Mellal)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir

du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

-L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
o Quatre cent soixante-cinq mille quatre cent huit Dirhams TTC (465 408,00 Dirhams TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
o Six mille dirhams (6 000,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article n° 8 du règlement de consultation.

N° 6125/PA

Université Hassan II – Casablanca
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Casablanca
Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié N°03F/ENSAM/2025

Relatif à l'Achat de Matériel d'Enseignement destiné à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca Relevant de l'Université Hassan II Casablanca en Lot Unique. (Séance publique)

Le 29/09/2025 à 10h00min du matin, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca), à l'ouverture des plis de l'AO N°03F/ENSAM/2025, relatif à L'Achat de Matériel d'Enseignement destiné à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca Relevant de l'Université Hassan II Casablanca en Lot Unique.

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

- L'Estimation du Maître d'ouvrage est : 451 080,00DhsTTC – Quatre Cent Cinquante et Un Mille Quatre Vingt Dirhams Toutes Taxes Comprises.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : 8 000,00 Dhs – Huit Mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents

doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'Économie et des finances n° 1982-21du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents peuvent déposer la documentation technique soit :

- Au bureau de service des affaires financières de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca. (Sis à 150, Bd Nil Sidi Othmane Casablanca) contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis fixée dans l'avis d'appel d'offre ;
- La remettre, séance tenante, au président de la commission d'offres. Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relative au présent appel d'offres.

N° 6126/PA



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MADIOUNA
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE TECHNIQUE

SIDI HAJJAJ LE
11 Aout 2025

AVIS DE DEPOT

Le président de la commune de sidi Hajjaj oued Hassar annonce aux publics, qu'une enquête commodo et incommodo a été ouverte dans une durée de 15 jours à partir de la publication de l'avis au sujet d'une demande d'autorisation d'aménagement d'un Salle de Sport sis: Lotissement SHEMS EL MADINA 2 N°156 sidi Hajjaj oued Hassar province Mediouana TF N° : 4478/85, Au nom de **Mr OUSSAMA BOUMAFROUK ET MERIEM BOUMAFROUK**.

A Cet effet un registre est mis à la disposition du public au service économique pour consigner toutes observations à ce sujet.

N°6128 /PA



Société de développement local
« CASABLANCA BAIA S.A »

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° d'appel d'offres	Objet De l'appel d'offres	Date et heure d'ouverture des plis	Estimation TTC	Cautionnement provisoire En dirhams
N°AO/CB/23/2025	PRESTATION DE SERVICE POUR LE GARDIENNAGE DES SITES GERES PAR LA SOCIETE CASABLANCA BAIA - PROMENADE MARITIME DE LA MOSQUE HASSAN II - CORNICHE AIN DIAB	Le 13/10/2025 à 11 heures	Min : 878 400,00 Max : 1 756 800,00	35 136,00DH

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAIA S.A à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé au niveau du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation.

Les soumissionnaires peuvent :

- Faire parvenir leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Ou les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAIA S.A ci-dessous indiqué ;
- Ou les remettre au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis sous un pli fermé et cacheté à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAIA S.A
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca

Une visite des lieux sera organisée le 07/10/2025 à 10 Heures, au siège CASABLANCA BAIA.
N° Tél : 06.60.70.32.05

Aucun pli déposé après la date et heure fixées pour l'ouverture des plis ne sera accepté.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter
La société CASABLANCA BAIA S.A
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73
casabaia@casabaia.ma

N°6127 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA PROTECTION
SOCIALE

CHU IBN ROCHD-
CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT INTERNATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX

N° 097/2025/CHUIRC
Le 14/10/2025 à 09h 30min, il
sera procédé dans les bureaux
de la Direction du Centre Hospi-
talo-Universitaire Ibn Rochd,
sis à 8, Rue Lahcen EL AR-
JOUN- Casablanca, à l'ouver-
ture des plus relatifs à l'Appel
d'offres ouvert simplifié sur of-
fres des prix

n°097/2025/CHUIRC du
14/10/2025
pour : ACHAT DES PRODUITS
DENTAIRE ET CONSOMMABLES
DENTAIRE (CIMENT, CEMENT,
VERRES IONOMERES ET
ENDO) POUR LE CENTRE DE
CONSULTATIONS ET DE
TRAITEMENTS DENTAIRE
RELEVANT DU CENTRE
HOSPITALO-UNIVERSITAIRE
IBN ROCHD DE CASABLANCA.

Lot n°1: BIODENTINE (BOITE
DE 5 CAPSULES)
Lot n°2: CIMENT D'OB-
TURATION PROVISoire TYPE
CAVIT OU SIMILAIRE (FLA-
CON X30 GR)

Lot n°3: CIMENT D'OB-
TURATION CANALAIRE A BASE
DE RESINE (AUTOMIXEUR)
TYPE AHP LUS OU SIMI-
LAIRE

Lot n°4: CIMENT DE SCHEL-
LEMENT AUX VERRES IONO-
MERES CHARGÉ (CVMAR)
TYPE FUJI PLUS™
(GC®) / LIQUIDE / POU-
DRE, OU SIMILAIRE

Lot n°5: CIMENT DE SCHEL-
LEMENT PROVISoire SANS
EUGENOL (NE) TYPE RELYX
TEMP NE™ (BASE ET CATA-
LYSEUR) (3M ESPE®) OU SI-
MILAIRE

Lot n°6: CIMENT DE SCHEL-
LEMENT CLASSIQUE AUX
VERRES IONOMERES FUJI 1
GC OU SIMILAIRE

Lot n°7: CIMENT ENDOCA-
NALAIRE A BASE DE BIOCE-
RAMIQUE DE TYPE
CERASEAL OU SIMILAIRE

Lot n°8: CIMENT IRM DE
TYPE IRM SIRONA® OU SI-
MILAIRE

Lot n°9: CIMENT VERRE IO-
NOMERE D'OBTURATION
AUTOPOLYMERISABLE ET
CONDENSABLE

Lot n°10: CIMENT VERRE IO-
NOMERE DE RECONSTITU-
TION PHOTO

Lot n°11: CEMENTS DE SCHEL-
LEMENT DEFINITIF A L'OXYPHOS-
PHATE DE ZINC TYPE
ZINC CEMENT™ (SS
WHITE®) OU SIMILAIRE

Lot n°12: CONE DE GUTTA
20/4% (BOITE)
Lot n°13: CONE DE GUTTA
20/6%
Lot n°14: CONE DE GUTTA
25/4%
Lot n°15: CONE DE GUTTA
25/6%

Lot n°16: CONE DE GUTTA
ISO N° 10
Lot n°17: CONE DE GUTTA
ISO N° 15
Lot n°18: CONE DE GUTTA
ISO N° 20
Lot n°19: CONE DE GUTTA
NON NORMALISEE: F (MAIL-
LEFERT OU SIM.)

Lot n°20: CONE DE GUTTA
NON NORMALISEE: M
(MAILLEFERT OU SIM.)
Lot n°21: CONE DE GUTTA
NON NORMALISEE: XF
(MAILLEFERT OU SIM.)

Lot n°22: CONE DE GUTTA
NON NORMALISEE FIN
Lot n°23: CONE DE GUTTA
NON NORMALISEE ME-
DIUM

Lot n°24: CONE DE GUTTA
NON NORMALISEE X FIN
Lot n°25: CONE DE PAPIER
N° 15-20-25-30-35
Lot n°26: CONE GUTTA 2%

N°10
Lot n°27: CONE GUTTA 2%
N°15
Lot n°28: CONE GUTTA 2%
N°20
Lot n°29: CONE GUTTA
25/4%
Lot n°30: CONE GUTTA 4%
N°30

Lot n°31: CONE PROTAPER
DE F1 OU SIMILAIRE
Lot n°32: CONE PROTAPER
DE F2 OU SIMILAIRE
Lot n°33: CONE PROTAPER
DE F3 OU SIMILAIRE

Lot n°34: CONES DE GUTTA
10/02, BOITE DE 100
POINTS
Lot n°35: CONES DE GUTTA
15/02, BOITE DE 100
POINTS

Lot n°36: CONES DE GUTTA
20/02, BOITE DE 100
POINTS
Lot n°37: CONES DE GUTTA
20/04, BOITE DE 60 POINTES
Lot n°38: CONES DE GUTTA
20/06, BOITE DE 60 POINTES

Lot n°39: CONES DE GUTTA
25/02, BOITE DE 100
POINTS
Lot n°40: CONES DE GUTTA
25/04, BOITE DE 60 POINTES
Lot n°41: CONES DE GUTTA
25/06, BOITE DE 60 POINTES

Lot n°42: CONES DE GUTTA
30/02, BOITE DE 100
POINTS
Lot n°43: CONES DE GUTTA
30/04, BOITE DE 60 POINTES
Lot n°44: CONES DE GUTTA
30/06, BOITE DE 60 POINTES

Lot n°45: CONES DE GUTTA
F1, BOITE DE 60 OU PLUS
POINTS
Lot n°46: CONES DE GUTTA
F2, BOITE DE 60 OU PLUS
POINTS

Lot n°47: CONES DE GUTTA
F3, BOITE DE 60 OU PLUS
POINTS
Lot n°48: CONES EN PAPIER
F1
Lot n°49: CONES EN PAPIER
F2

Lot n°50: CONES PAPIER F1,
BOITE DE 60 OU PLUS
POINTS
Lot n°51: CONES PAPIER F2,
BOITE DE 60 OU PLUS
POINTS

Lot n°52: CONES PAPIER F3,
BOITE DE 60 OU PLUS
POINTS
Lot n°53: CIMENT D'HYDRO-
XYDE DE CALCIUM DE TYPE
DYCAL DENTISPLY® OU SI-
MILAIRE

Lot n°54: CEMENTS DE SCHEL-
LEMENT DEFINITIF AU POLY-
CARBOXYLATE TYPE
DURELON™ (3M ESPE®) OU
SIMILAIRE

Lot n°55: COMPOMÈRE
PHOTOPOLYMERISABLE DE
TYPE DYRACT OU SIMI-
LAIRE CAPSULES
Lot n°56: EDIA 16 À 20% GEL
Lot n°57: EDIA 16 À 20% LI-
QUIDE
Lot n°58: EUGENOL OXYDE
DE ZINC LIQUIDE + POU-
DRE
Lot n°59: FIL DE SOIE CIREE
Lot n°60: FINGERS PLUG-
GERS (A.B.C.D)

Lot n°61: FOULOIR MANUEL
POUR CONDENSATION
VERTICALE TYPE MACH-
TOU JAUNE
Lot n°62: FOULOIR MANUEL
POUR CONDENSATION (AS-
SORTIMENT)
Lot n°63: FOULOIR MANUEL
POUR CONDENSATION LA-
TERALE ASSORTIMENT
JAUNE ROUGE, BLEU, VERT
Lot n°64: FOULOIR MANUEL
POUR CONDENSATION
VERTICALE TYPE MACH-
TOU BLEU
Lot n°65: FOULOIR MANUEL
POUR CONDENSATION
VERTICALE TYPE MACH-
TOU VERT
Lot n°66: FOULOIR MANUEL
POUR CONDENSATION
VERTICALE TYPE MACH-
TOU ROUGE
Lot n°67: FOULOIRS DIGI-
TAUX DE 15 A 40

Lot n°68: GEL CANALAIRE
(GLYDE OU SIMIL) KIT DE 3
SERINGUES X3ML)
Lot n°69: GUTTA CONDEN-
SEUR ISO 20, LONGUEUR 25
MM, BOITE DE 4 PIECES
Lot n°70: GUTTA CONDEN-
SEUR ISO 20, LONGUEUR 31
MM
Lot n°71: GUTTA CONDEN-
SEUR ISO 25, LONGUEUR 25
MM
Lot n°72: GUTTA CONDEN-
SEUR ISO 25, LONGUEUR 31
MM
Lot n°73: GUTTA CONDEN-
SEUR ISO 30, LONGUEUR 25
MM
Lot n°74: GUTTA CONDEN-
SEUR ISO 30, LONGUEUR 31
MM
Lot n°75: GUTTA CONDEN-
SEUR 25-30
Lot n°76: HERO SHAPER AS-
SORTIMENT
Lot n°77: HYDROXYDE DE
CALCIUM EN POUDRE
Lot n°78: HYDROXYDE DE
CALCIUM EN SERINGUE
HYPOCAL OU SIMILAIRE
Lot n°79: HYPOCHLORITE
DE SODIUM STABILISE A 2 À
4%

Lot n°80: LIME DE MISE EN
FORME ENDODONTIQUE
EN NITI, LONGUEUR : 25
MM
Lot n°81: LIME DE MISE EN
FORME ENDODONTIQUE
EN NITI, LONGUEUR : 31
MM
Lot n°82: LIME ENDODON-
TIQUE DE DESOBTURATION
Lot n°83: LIME ENDODON-
TIQUE EN NITI, A ARRETER
DE COUPE ALTERNE, LONGUEUR : 25 MM
Lot n°84: LIME ENDODON-
TIQUE EN NITI, A ARRETER
DE COUPE ALTERNE, LONGUEUR : 31 MM
Lot n°85: LIME ENDODON-
TIQUE EN NITI, A SECTION
A FACE DECALEE, LONGUEUR : 25 MM
Lot n°86: LIME ENDODON-
TIQUE EN NITI, A SECTION
A FACE DECALEE, LONGUEUR : 31 MM
Lot n°87: LIME FLEXOFIL
MAILLEFER ASSORTIMENT
Lot n°88: LIME H ISO 08-010-
015-020-025-030 21 MM
Lot n°89: LIME H ISO 08-010-
015-020-025-030 25 MM
Lot n°90: LIME H ISO 08-010-
015-020-025-030 28 MM
Lot n°91: LIME H 15/02,
LONGUEUR 25 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°92: LIME H 15/02,
LONGUEUR 31 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°93: LIME H 20/02,
LONGUEUR 25 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°94: LIME H 20/02,
LONGUEUR 31 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°95: LIME H 25/02,
LONGUEUR 25 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°96: LIME H 25/02,
LONGUEUR 31 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°97: LIME H 30 MM DE
10 A 40
Lot n°98: LIME H 30/02,
LONGUEUR 25 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°99: LIME H 30/02,
LONGUEUR 31 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°100: LIME H21 DE 08 A
040
Lot n°101: LIME H25MM DE
08 A 30
Lot n°102: LIME H28 MM DE
08 A 040
Lot n°103: LIME K ISO 08 28
M
Lot n°104: LIME K ISO 08-010-
015-020-025 25 MM
Lot n°105: LIME K ISO 08-010-
015-020-025 21 MM
Lot n°106: LIME K ISO 08-010-
015-020-025 25 MM (BOITEX6)
Lot n°107: LIME K ISO 08-010-
015-020-025 28 MM (BOITEX6)
Lot n°108: LIME K 08/02,
LONGUEUR 25 MM, BOITE

DE 6 PIECES
Lot n°109: LIME K 08/02,
LONGUEUR 31 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°110: LIME K 10/02,
LONGUEUR 25 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°111: LIME K 10/02,
LONGUEUR 31 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°112: LIME K 15/02,
LONGUEUR 25 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°113: LIME K 15/02,
LONGUEUR 31 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°114: LIME K 20/02,
LONGUEUR 25 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°115: LIME K 20/02,
LONGUEUR 31 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°116: LIME K 25/02,
LONGUEUR 25 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°117: LIME K 25/02,
LONGUEUR 31 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°118: LIME K 30/02,
LONGUEUR 25 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°119: LIME K 30/02,
LONGUEUR 31 MM, BOITE
DE 6 PIECES
Lot n°120: LIME K25MM DE
08 A 040
Lot n°121: LIME K28 MM DE
08 A 040
Lot n°122: LIME SCOUT
RACE
Lot n°123: LIMES DE CATHE-
TERISME EN NITI, 010/02,
015/02, 020/02 LONGUEUR :
25 MM
Lot n°124: LIMES DE CATHE-
TERISME EN NITI, 010/02,
015/02, 020/02 LONGUEUR :
31 MM
Lot n°125: LIMES ENDO-
DONTIQUES EN NITI, LIMES
ORIFICE OPENES (LIMES)
Lot n°126: LIMES ENDO-
DONTIQUES EN NITI,
MWIRE PROTAPER GOLD
OU SIMILAIRE
Lot n°127: LIMES ENDO-
DONTIQUES EN NITI,
SCOUT RACE (JEUX)
Lot n°128: LIMES ENDO-
DONTIQUES EN NITI,
SCOUT RACE 2%, N°10
Lot n°129: LIMES ENDO-
DONTIQUES EN NITI,
SCOUT RACE 2%, N°15
Lot n°130: LIMES ENDO-
DONTIQUES EN NITI,
SCOUT RACE 2%, N°20
Lot n°131: LIMES ENDO-
DONTIQUES EN NITI, SY-
STÈME A ARRETER AVEC
COLPE ALTERNES IRAC
SOLFETY MEMODIX IRAC
R1-R2-R3 (JEUX)
Lot n°132: LIMES ENDO-
DONTIQUES EN NITI, SY-
STÈME AVEC PROFIL A FACE
DECALEE LIMES SC1-SC2 ET
SU (JEUX)
Lot n°133: LIMES FLEXO-
FILES (08.....60)
Lot n°134: LIMES H N°08 L
21MM
Lot n°135: LIMES H N°08 L
25MM
Lot n°136: LIMES H N°08 L
30MM
Lot n°137: LIMES H N°10 L
21MM
Lot n°138: LIMES H N°10 L
25MM
Lot n°139: LIMES H N°10 L
30MM
Lot n°140: LIMES H N°15 L
21MM
Lot n°141: LIMES H N°15 L
25MM
Lot n°142: LIMES H N°15 L
30MM
Lot n°143: LIMES H N°20 L
21MM
Lot n°144: LIMES H N°20 L
25MM
Lot n°145: LIMES H N°20 L
30MM
Lot n°146: LIMES IRACE
Lot n°147: LIMES K N°08 L
21MM
Lot n°148: LIMES K N°08 L
25MM
Lot n°149: LIMES K N°08 L
30MM

Lot n°150: LIMES K N°10 L
21MM
Lot n°151: LIMES K N°10 L
25MM
Lot n°152: LIMES K N°10 L
30MM
Lot n°153: LIMES K N°15 L
21MM
Lot n°154: LIMES K N°15 L
25MM
Lot n°155: LIMES K N°15 L
30MM
Lot n°156: LIMES K N°20 L
21MM
Lot n°157: LIMES K N°20 L
25MM
Lot n°158: LIMES K N°20 L
30MM
Lot n°159: LIMES PROTA-
PERS MANUEL
Lot n°160: LIMES PROTA-
PERS MÉCANISÉS
Lot n°161: LIMES REVOOS®
Lot n°162: MATERIAU DE
RESTAURATION BIOAC-
TIVE, A BASE DE MINERAL
TRIOXIDE AGGREGATE
MTA TYPE MTA BIOSEAL
ITENA® OU SIMILAIRE
Lot n°163: PATE D'HYDRO-
XYDE DE CALCIUM PHOTO-
POLYMERISABLE DE TYPE
CALCIMOL LC VOCC® OU
SIMILAIRE
Lot n°164: PROTAPERS AS-
SORTIMENT
Lot n°165: PRÉPARATION
POUR LA DISSOLUTION DE
GUTTA- PERCHA A BASE
DEUCALYPTOL DE TYPE EU-
CALYPTOL CERKAMED®
OU SIMILAIRE
Lot n°166: SERINGUE DIRRI-
GATION ENDODONTIQUE
CROPS A2,5 CC ET AIGUILLE
30G
Lot n°167: STOPS ENDODON-
TIQUE
Lot n°168: SOLVANT DES CI-
MENTS ENDODONTIQUES
DE TYPE ENDOSOLV SEPTO-
DEONT® OU SIMILAIRE
Lot n°169: UNICONE 20/6%
25 MM
Lot n°170: UNICONE 20/6%
28-31 MM
Lot n°171: UNICONE 20/6%
21 MM
Lot n°172: UNICONE 25/6%
21 MM
Lot n°173: UNICONE 25/6%
21 MM
Lot n°174: UNICONE 25/6%
25 MM
Lot n°175: VERNIS FLUORE
DE TYPE FLUOR PROTEC-
TEUR S REFLIL IVOCLAR®
OU SIMILAIRE
Lot n°176: VERRE IONO-
MERE AUTOPOLYMERISA-
BLE DE RESTAURATION
TYPE FUJI 9 GP GC® CAP-
SULES OU
SIMILAIRE
Lot n°177: VERRE IONO-
MERE AUTOPOLYMERISA-
BLE DE RESTAURATION
DE TYPE FUJI II GC® OU SIMI-
LAIRE
Lot n°178: VERRES IONO-
MERES CHEMOPOLYMERI-
SABLE DE RESTAURATION
RENFORCÉ POSTÉRIEUR
TYPE FUJI IX GP™
(GC®) LIQUIDE / POU-
DRE OU SIMILAIRE
Lot n°179: VERRES IONO-
MERES PHOTOPOLYMERI-
SABLE DE RESTAURATION
CONVENTIONNEL TYPE
FUJI II
I.C GC® OU SIMI-
LAIRE
Lot n°180: VERNIS PROTEC-
TEUR DE SURFACE DE TYPE
FUJI VARNISH GC® OU SIMI-
LAIRE
Lot n°181: VERRE IONO-
MERE DE RESTAURATION
PROVISoire FLUIDE POUR
PUIITS ET FISSURES,
SENSIBILITÉ RA-
DICULAIRE DE TYPE FUJI
TRIAGE GC® OU SIMI
Lot n°182: COMPOSITE DE
SCHELLEMENT DES SILLONS
(SEALANT) DE TYP HELIO-
SEAL IVOCLAR® OU SIMI-
LAIRE
Le dossier d'appel d'offres doit
être téléchargé à partir du por-
tail des marchés publics acces-

sible à l'adresse: www.marches-
publics.gov.ma.
* L'estimation des coûts des
prestations en dirhams (toutes
taxes comprises) établies par le
maître d'ouvrage est fixée
comme suit :

Lot n°6 : 69 000,00 (Soixante-
neuf mille dirhams)
Lot n°2 : 11 760,00 (Onze mille
sept cent soixante dirhams)
Lot n°3 : 28 800,00 (Vingt-huit
mille huit cents dirhams)
Lot n°4 : 43 200,00 (Quarante-
trois mille deux cents dirhams)
Lot n°5 : 26 880,00 (Vingt-six
mille huit cent quatre-vingts di-
rhams)
Lot n°6 : 2 520,00 (Deux mille
cinq cent vingt dirhams)
Lot n°7 : 70 200,00 (Soixante-dix
mille deux cents dirhams)
Lot n°8 : 30 240,00 (Trente mille
deux cent quarante dirhams)
Lot n°9 : 63 000,00 (Soixante-
trois mille dirhams)
Lot n°10 : 21 564,00 (Vingt et un
mille cinq cent soixante-quatre
dirhams)
Lot n°11 : 16 200,00 (Seize mille
deux cents dirhams)
Lot n°12 : 16 320,00 (Seize mille
trois cent vingt dirhams)
Lot n°13 : 16 320,00 (Seize mille
trois cent vingt dirhams)
Lot n°14 : 16 320,00 (Seize mille
trois cent vingt dirhams)
Lot n°15 : 16 320,00 (Seize mille
trois cent vingt dirhams)
Lot n°16 : 8 484,00 (Huit mille
quatre cent quatre-vingt-quatre
dirhams)
Lot n°17 : 8 484,00 (Huit mille
quatre cent quatre-vingt-quatre
dirhams)
Lot n°18 : 12 120,00 (Douze
mille cent vingt dirhams)
Lot n°19 : 12 000,00 (Douze
mille dirhams)
Lot n°20 : 12 000,00 (Douze
mille dirhams)
Lot n°21 : 12 000,00 (Douze
mille dirhams)
Lot n°22 : 28 800,00 (Vingt-huit
mille huit cents dirhams)
Lot n°23 : 28 800,00 (Vingt-huit
mille huit cents dirhams)
Lot n°24 : 31 200,00 (Trente et un
mille deux cents dirhams)
Lot n°25 : 15 120,00 (Quinze
mille cent vingt dirhams)
Lot n°26 : 16 800,00 (Seize mille
huit cents dirhams)
Lot n°27 : 16 800,00 (Seize mille
huit cents dirhams)
Lot n°28 : 16 800,00 (Seize mille
huit cents dirhams)
Lot n°29 : 14 949,60 (Quatorze
mille neuf cent quarante-neuf
dirhams soixante centimes)
Lot n°30 : 16 800,00 (Seize mille
huit cents dirhams)
Lot n°31 : 27 360,00 (Vingt-sept
mille trois cent soixante di-
rhams)
Lot n°32 : 27 360,00 (Vingt-sept
mille trois cent soixante di-
rhams)
Lot n°33 : 27 360,00 (Vingt-sept
mille trois cent soixante di-
rhams)
Lot n°34 : 5 250,00 (Cinq mille
deux cent cinquante dirhams)
Lot n°35 : 5 250,00 (Cinq mille
deux cent cinquante dirhams)
Lot n°36 : 5 700,00 (Cinq mille
sept cents dirhams)
Lot n°37 : 12 600,00 (Douze
mille six cents dirhams)
Lot n°38 : 6 600,00 (Six mille six
cents dirhams)
Lot n°39 : 5 250,00 (Cinq mille
deux cent cinquante dirhams)
Lot n°40 : 8 400,00 (Huit mille
quatre cents dirhams)
Lot n°41 : 6 000,00 (Six mille di-
rhams)
Lot n°42 : 5 250,00 (Cinq mille
deux cent cinquante dirhams)
Lot n°43 : 6 000,00 (Six mille di-
rhams)
Lot n°44 : 6 000,00 (Six mille di-
rhams)
Lot n°45 : 6 060,00 (Six mille
soixante dirhams)
Lot n°46 : 6 120,00 (Six mille
cent vingt dirhams)
Lot n°47 : 6 120,00 (Six mille
cent vingt dirhams)
Lot n°48 : 43 200,00 (Quarante-
trois mille deux cents dirhams)

sible à l'adresse: www.marches-
publics.gov.ma.

* L'estimation des coûts des
prestations en dirhams (toutes
taxes comprises) établies par le
maître d'ouvrage est fixée
comme suit :

Lot n°6 : 69 000,00 (Soixante-
neuf mille dirhams)
Lot n°2 : 11 760,00 (Onze mille
sept cent soixante dirhams)
Lot n°3 : 28 800,00 (Vingt-huit
mille huit cents dirhams)
Lot n°4 : 43 200,00 (Quarante-
trois mille deux cents dirhams)
Lot n°5 : 26 880,00 (Vingt-six
mille huit cent quatre-vingts di-
rhams)
Lot n°6 : 2 520,00 (Deux mille
cinq cent vingt dirhams)
Lot n°7 : 70 200,00 (Soixante-dix
mille deux cents dirhams)
Lot n°8 : 30 240,00 (Trente mille
deux cent quarante dirhams)
Lot n°9 : 63 000,00 (Soixante-
trois mille dirhams)
Lot n°10 : 21 564,00 (Vingt et un
mille cinq cent soixante-quatre
dirhams)
Lot n°11 : 16 200,00 (Seize mille
deux cents dirhams)
Lot n°12 : 16 320,00 (Seize mille
trois cent vingt dirhams)
Lot n°13 : 16 320,00 (Seize mille
trois cent vingt dirhams)
Lot n°14 : 16 320,00 (Seize mille
trois cent vingt dirhams)
Lot n°15 : 16 320,00 (Seize mille
trois cent vingt dirhams)
Lot n°16 : 8 484,00 (Huit mille
quatre cent quatre-vingt-quatre
dirhams)
Lot n°17 : 8 484,00 (Huit mille
quatre cent quatre-vingt-quatre
dirhams)
Lot n°18 : 12 120,00 (Douze
mille cent vingt dirhams)
Lot n°19 : 12 000,00 (Douze
mille dirhams)
Lot n°20 : 12 000,00 (Douze
mille dirhams)
Lot n°21 : 12 000,00 (Douze
mille dirhams)
Lot n°22 : 28 800,00 (Vingt-huit
mille huit cents dirhams)
Lot n°23 : 28 800,00 (Vingt-huit
mille huit cents dirhams)
Lot n°24 : 31 200,00 (Trente et un
mille deux cents dirhams)
Lot n°25 : 15 120,00 (Quinze
mille cent vingt dirhams)
Lot n°26 : 16 800,00 (Seize mille
huit cents dirhams)
Lot n°27 : 16 800,00 (Seize mille
huit cents dirhams)
Lot n°28 : 16 800,00 (Seize mille
huit cents dirhams)
Lot n°29 : 14 949,60 (Quatorze
mille neuf cent quarante-neuf
dirhams soixante centimes)
Lot n°30 : 16 800,00 (Seize mille
huit cents dirhams)
Lot n°31 : 27 360,00 (Vingt-sept
mille trois cent soixante di-
rhams)
Lot n°32 : 27 360,00 (Vingt-sept
mille trois cent soixante di-
rhams)
Lot n°33 : 27 360,00 (Vingt-sept
mille trois cent soixante di-
rhams)
Lot n°34 : 5 250,00 (Cinq mille
deux cent cinquante dirhams)
Lot n°35 : 5 250,00 (Cinq mille
deux cent cinquante dirhams)
Lot n°36 : 5 700,00 (Cinq mille
sept cents dirhams)
Lot n°37 : 12 600,00 (Douze
mille six cents dirhams)
Lot n°38 : 6 600,00 (Six mille six
cents dirhams)
Lot n°39 : 5 250,00 (Cinq mille
deux cent cinquante dirhams)
Lot n°40 : 8 400,00 (Huit mille
quatre cents dirhams)
Lot n°41 : 6 000,00 (Six mille di-
rhams)
Lot n°42 : 5 250,00 (Cinq mille
deux cent cinquante dirhams)
Lot n°43 : 6 000,00 (Six mille di-
rhams)
Lot n°44 : 6 000,00 (Six mille di-
rhams)
Lot n°45 : 6 060,00 (Six mille
soixante dirhams)
Lot n°46 : 6 120,00 (Six mille
cent vingt dirhams)
Lot n°47 : 6 120,00 (Six mille
cent vingt dirhams)
Lot n°48 : 43 200,00 (Quarante-
trois mille deux cents dirhams)

Lot n°49 : 43 200,00 (Quarante-trois mille deux cents dirhams)
 Lot n°50 : 15 984,00 (Quinze mille neuf cent quatre-vingt-quatre dirhams)
 Lot n°51 : 15 984,00 (Quinze mille neuf cent quatre-vingt-quatre dirhams)
 Lot n°52 : 15 984,00 (Quinze mille neuf cent quatre-vingt-quatre dirhams)
 Lot n°53 : 24 624,00 (Vingt-quatre mille six cent vingt-quatre dirhams)
 Lot n°54 : 5 400,00 (Cinq mille quatre cents dirhams)
 Lot n°55 : 32 400,00 (Trente-deux mille quatre cents dirhams)
 Lot n°56 : 15 360,00 (Quinze mille trois cent soixante dirhams)
 Lot n°57 : 7 920,00 (Sept mille neuf cent vingt dirhams)
 Lot n°58 : 7 380,00 (Sept mille trois cent quatre-vingts dirhams)
 Lot n°59 : 10 260,00 (Dix mille deux cent soixante dirhams)
 Lot n°60 : 2 353,68 (Deux mille trois cent cinquante-trois dirhams soixante-huit centimes)
 Lot n°61 : 2 880,00 (Deux mille huit cent quatre-vingts dirhams)
 Lot n°62 : 7 200,00 (Sept mille deux cents dirhams)
 Lot n°63 : 7 440,00 (Sept mille quatre cent quarante dirhams)
 Lot n°64 : 2 880,00 (Deux mille huit cent quatre-vingts dirhams)
 Lot n°65 : 2 880,00 (Deux mille huit cent quatre-vingts dirhams)
 Lot n°66 : 2 880,00 (Deux mille huit cent quatre-vingts dirhams)
 Lot n°67 : 3 840,00 (Trois mille huit cent quarante dirhams)
 Lot n°68 : 7 200,00 (Sept mille deux cents dirhams)
 Lot n°69 : 3 600,00 (Trois mille six cents dirhams)
 Lot n°70 : 7 200,00 (Sept mille deux cents dirhams)
 Lot n°71 : 7 200,00 (Sept mille deux cents dirhams)
 Lot n°72 : 7 200,00 (Sept mille deux cents dirhams)
 Lot n°73 : 7 200,00 (Sept mille deux cents dirhams)
 Lot n°74 : 7 200,00 (Sept mille deux cents dirhams)
 Lot n°75 : 3 600,00 (Trois

mille six cents dirhams)
 Lot n°76 : 7 920,00 (Sept mille neuf cent vingt dirhams)
 Lot n°77 : 7 200,00 (Sept mille deux cents dirhams)
 Lot n°78 : 38 100,00 (Trente-huit mille cent dirhams)
 Lot n°79 : 50 400,00 (Cinquante mille quatre cents dirhams)
 Lot n°80 : 36 000,00 (Trente-six mille dirhams)
 Lot n°81 : 36 000,00 (Trente-six mille dirhams)
 Lot n°82 : 8 820,00 (Huit mille huit cent vingt dirhams)
 Lot n°83 : 5 519,88 (Cinq mille cinq cent dix-neuf dirhams quatre-vingt-huit centimes)
 Lot n°84 : 8 399,88 (Huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams quatre-vingt-neuf centimes)
 Lot n°85 : 7 560,00 (Sept mille cinq cent soixante dirhams)
 Lot n°86 : 4 799,88 (Quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams quatre-vingt-huit centimes)
 Lot n°87 : 2 520,00 (Deux mille cinq cent vingt dirhams)
 Lot n°88 : 5 880,00 (Cinq mille huit cent quatre-vingts dirhams)
 Lot n°89 : 5 040,00 (Cinq mille quatre cents dirhams)
 Lot n°90 : 5 040,00 (Cinq mille quatre cents dirhams)
 Lot n°91 : 2 520,00 (Deux mille cinq cent vingt dirhams)
 Lot n°92 : 2 208,00 (Deux mille deux cent huit dirhams)
 Lot n°93 : 2 520,00 (Deux mille cinq cent vingt dirhams)
 Lot n°94 : 2 208,00 (Deux mille deux cent huit dirhams)
 Lot n°95 : 2 520,00 (Deux mille cinq cent vingt dirhams)
 Lot n°96 : 2 208,00 (Deux mille deux cent huit dirhams)
 Lot n°97 : 3 216,00 (Trois mille deux cent seize dirhams)
 Lot n°98 : 2 520,00 (Deux mille cinq cent vingt dirhams)
 Lot n°99 : 2 208,00 (Deux mille deux cent huit dirhams)
 Lot n°100 : 1 920,00 (Mille neuf cent vingt dirhams)

Lot n°101 : 3 504,00 (Trois mille cinq cent quatre dirhams)
 Lot n°102 : 1 920,00 (Mille neuf cent vingt dirhams)
 Lot n°103 : 1 920,00 (Mille neuf cent vingt dirhams)
 Lot n°104 : 5 880,00 (Cinq mille huit cent quatre-vingts dirhams)
 Lot n°105 : 5 880,00 (Cinq mille huit cent quatre-vingts dirhams)
 Lot n°106 : 3 360,00 (Trois mille trois cent soixante dirhams)
 Lot n°107 : 5 040,00 (Cinq mille quatre cents dirhams)
 Lot n°108 : 2 016,00 (Deux mille seize dirhams)
 Lot n°109 : 2 208,00 (Deux mille deux cent huit dirhams)
 Lot n°110 : 2 016,00 (Deux mille seize dirhams)
 Lot n°111 : 2 208,00 (Deux mille deux cent huit dirhams)
 Lot n°112 : 2 016,00 (Deux mille seize dirhams)
 Lot n°113 : 2 208,00 (Deux mille deux cent huit dirhams)
 Lot n°114 : 2 016,00 (Deux mille seize dirhams)
 Lot n°115 : 2 208,00 (Deux mille deux cent huit dirhams)
 Lot n°116 : 2 016,00 (Deux mille seize dirhams)
 Lot n°117 : 2 208,00 (Deux mille deux cent huit dirhams)
 Lot n°118 : 2 520,00 (Deux mille cinq cent vingt dirhams)
 Lot n°119 : 2 208,00 (Deux mille deux cent huit dirhams)
 Lot n°120 : 1 920,00 (Mille neuf cent vingt dirhams)
 Lot n°121 : 1 920,00 (Mille neuf cent vingt dirhams)
 Lot n°122 : 21 600,00 (Vingt et un mille six cents dirhams)
 Lot n°123 : 16 200,00 (Seize mille deux cents dirhams)
 Lot n°124 : 16 920,00 (Seize mille neuf cent vingt dirhams)
 Lot n°125 : 13 920,00 (Treize mille neuf cent vingt dirhams)
 Lot n°126 : 14 400,00 (Quatorze mille quatre cents dirhams)
 Lot n°127 : 10 800,00 (Dix mille huit cents dirhams)
 Lot n°128 : 10 800,00 (Dix mille huit cents dirhams)

Lot n°129 : 10 800,00 (Dix mille huit cents dirhams)
 Lot n°130 : 10 800,00 (Dix mille huit cents dirhams)
 Lot n°131 : 10 800,00 (Dix mille huit cents dirhams)
 Lot n°132 : 7 200,00 (Sept mille deux cents dirhams)
 Lot n°133 : 2 880,00 (Deux mille huit cent quatre-vingts dirhams)
 Lot n°134 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°135 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°136 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°137 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°138 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°139 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°140 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°141 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°142 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°143 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°144 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°145 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°146 : 28 800,00 (Vingt-huit mille huit cents dirhams)
 Lot n°147 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°148 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°149 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°150 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°151 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°152 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°153 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°154 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°155 : 2 160,00 (Deux

mille cent soixante dirhams)
 Lot n°156 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°157 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°158 : 2 160,00 (Deux mille cent soixante dirhams)
 Lot n°159 : 14 700,00 (Quatorze mille sept cents dirhams)
 Lot n°160 : 13 622,40 (Treize mille six cent vingt-deux dirhams quarante centimes)
 Lot n°161 : 5 999,76 (Cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams soixante-seize centimes)
 Lot n°162 : 48 600,00 (Quarante-huit mille six cents dirhams)
 Lot n°163 : 3 000,00 (Trois mille dirhams)
 Lot n°164 : 9 000,00 (Neuf mille dirhams)
 Lot n°165 : 8 928,00 (Huit mille neuf cent vingt-huit dirhams)
 Lot n°166 : 13 680,00 (Treize mille six cent quatre-vingts dirhams)
 Lot n°167 : 1 292,28 (Mille deux cent quatre-vingt-douze dirhams vingt-huit centimes)
 Lot n°168 : 8 064,00 (Huit mille soixante-quatre dirhams)
 Lot n°169 : 4 500,00 (Quatre mille cinq cents dirhams)
 Lot n°170 : 4 500,00 (Quatre mille cinq cents dirhams)
 Lot n°171 : 3 750,12 (Trois mille sept cent cinquante dirhams douze centimes)
 Lot n°172 : 4 500,00 (Quatre mille cinq cents dirhams)
 Lot n°173 : 4 500,00 (Quatre mille cinq cents dirhams)
 Lot n°174 : 4 500,00 (Quatre mille cinq cents dirhams)
 Lot n°175 : 113 400,00 (Cent treize mille quatre cents dirhams)
 Lot n°176 : 14 400,00 (Quatorze mille quatre cents di-

rhams)
 Lot n°177 : 7 200,00 (Sept mille deux cents dirhams)
 Lot n°178 : 25 920,00 (Vingt-cinq mille neuf cent vingt dirhams)
 Lot n°179 : 42 000,00 (Quarante-deux mille dirhams)
 Lot n°180 : 8 448,00 (Huit mille quatre cent quarante-huit dirhams)
 Lot n°181 : 28 560,00 (Vingt-huit mille cinq cent soixante dirhams)
 Lot n°182 : 4 704,00 (Quatre mille sept cent quatre dirhams) Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du Décret n°2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
 La documentation technique est composée des certificats d'enregistrement des dispositifs médicaux (pour chaque lot) et doit être déposée à la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd (Service des Equipements et Fournitures) sis à 8 rue Lahcen el Arjoun - Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
 N° 6129/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عصالة إقليم تازة
قيادة تيزي وسلي
جماعة تيزي وسلي

إعلان عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية لموظفي جماعة تيزي وسلي لولوج

درجة مساعد تقني الدرجة الأولى

بناء على قرار السيد رئيس مجلس جماعة تيزي وسلي رقم: 2025/80

تعلن جماعة تيزي وسلي أنها ستقوم بتنظيم امتحان الكفاءة المهنية بوساطة لولوج لدرجة مساعد تقني من الدرجة الأولى ويقع هذا الامتحان في وجه المساعدين التقنيين من الدرجة الثانية التابعين لمجالية الجماعة تيزي وسلي ولأن لخدمات ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة التي يتشرف عليها في حدود منصب واحد وفق الجدول التالي:

الدرجة الفعلية	درجة الولوج	عدد المناصب المتوفرة حولها	الشروط التقنيّة المطلوبة	الجدول الزمني للاختبارات
مساعد تقني الدرجة 2	مساعد تقني الدرجة 1	1	يقع هذا الامتحان في وجه المساعدين التقنيين من الدرجة الثانية والتشرف لخدمة جماعة تيزي وسلي ولأن لخدمات ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة التي يتشرف عليها	الكتابي العام يوم الأحد 19 أكتوبر 2025 على الساعة (09:30 صباحاً) الاختبار الشفوي الخاص يعلن عنه مع إعلان نتائج الاختبار الكتابي

يجب أن توضع طلبات الترشيح بمصلحة تسيير شؤون الموظفين بجماعة تيزي وسلي قبل تاريخ يوم الجمعة 03 أكتوبر 2025 الساعة الرابعة مساءً

N°6131/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 47/AOON/DPSR-ANP/2025

SEANCE PUBLIQUE

Le 14/10/2025 à 11h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du port de Safi et Région à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres national sur offres de prix, pour :

PRESTATION DU BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DES BATIMENTS DU COMMISSARIAT SPECIAL ET DE LA BRIGADE CYNOTECNIQUE AU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 22 du règlement du 01 juillet 2025 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **4 000,00 QUATRE MILLE DIRHAMS**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de: **213 600,00 TTC**
DEUX CENT TREIZE MILLE SIX CENT DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique d'après le site des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé du budget n° 1492-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **08/10/2025 à 11h00 à LA DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION**

LES PICES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 09 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaires, s'adresser à l'ANP- DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION
 Tél: 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - 06 29 69 42 29 - Fax: 05 24 46 29 64.



Paraphé par
EL. KAZEMALI-MOHAMMAD
Le 18/09/2025



Scané par MARSOU Mohamed
Service Régional
Agence Nationale des Ports
A SAFI le 16/09/2025

<https://mcs03.anp.ma/check>

N°6130/PA

ROYAUME DU MAROC

 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 Direction Régionale de l'Agriculture de Marrakech - Safi
CENTRE DE QUALIFICATION AGRICOLE OULED BOUGRINE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 05/CQA08/2025

Le **Vendredi 10 Octobre 2025 à 10h du matin**, il sera procédé, dans les bureaux du Centre de Qualification Agricole OULED BOUGRINE à l'ouverture des plis relatifs au : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE QUALIFICATION AGRICOLE OULED BOUGRINE**

Les dossiers d'appel d'offres doivent être retirés et téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trente-cinq mille dirhams (35 000,00dhs)**.

L'estimation du coût des prestations est fixée à : **1 810 507,92 DHS TTC (un million huit cent dix mille cinq cent sept dirhams quatre-vingt-douze centimes)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma, sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

- **Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification suivante :

Secteur	Qualification exigées	Classe
A	A2	4

- **Pour les concurrents non installés au Maroc**

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel qu'il est prévu par le règlement de consultation.

N°6133 /PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Éducation Nationale
 du Présecondaire et des sports
 Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa
Direction Provinciale de Taroudant

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE

Il Sera Procédé à La Salle Des Réunions De La Direction Provinciale De L'académie Régionale De L'éducation Et De La Formation Sous Massa A Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à L'ouverture Des Plis de la consultation architecturale ouverte suivante.

N° CONSULTATION : 29/2025/CA
OBJET DE LA CONSULTATION : ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE ARGANA A LA COMMUNE TERRITORIAL ARGANA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT.

BUDGET PREVISIONNEL MAXIMUM, HORS TAXES EN MAD : 6 666 000.00 MAD (Six Millions Six Cent Soixante Six Mille Dirhams).
DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS : 13/10/2025 A 12H00

Le dossier de la consultation architecturale ouverte peut être retiré au bureau des marchés et achats au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa à TAROUDANT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent:

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau des marchés et achats au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa à TAROUDANT ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale ouverte au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'ARTICLE N° 07 du règlement de consultation architecturale.

- Une visite du site sera organisée aux concurrents, conformément aux articles 26 et 98 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics selon l'heure et à l'adresse indiqués ci-dessous :

Date & Heure	Adresse du site
07/10/2025 à 11H00 heures	L'école Mère du Secteur scolaire MEHDI BEN TOUMERT ARGANA A proximité Du Siège de La Commune Territoriale ARGANA Province de Taroudant

N°6132 /PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Éducation Nationale
 du Présecondaire et des sports
 Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa
Direction Provinciale de Taroudant

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE

Il Sera Procédé à La Salle Des Réunions De La Direction Provinciale De L'académie Régionale De L'éducation Et De La Formation Sous Massa A Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à L'ouverture Des Plis de la consultation architecturale ouverte suivante.

N° CONSULTATION : 38/2025/CA
OBJET DE LA CONSULTATION : ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE ELYARMOUK A LA COMMUNE TERRITORIAL SIDI HMAD OUBDELLAH RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT.

BUDGET PREVISIONNEL MAXIMUM, HORS TAXES EN MAD : 6 666 000.00 MAD (Six Millions Six Cent Soixante Six Mille Dirhams).
DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS : 13/10/2025 A 10H00

Le dossier de la consultation architecturale ouverte peut être retiré au bureau des marchés et achats au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa à TAROUDANT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent:

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau des marchés et achats au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa à TAROUDANT ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale ouverte au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 08 du règlement de consultation.

- Une visite du site sera organisée aux concurrents, conformément aux articles 26 et 98 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics selon l'heure et à l'adresse indiqués ci-dessous :

Date & Heure	Adresse du site
06/10/2025 à 11H00 heures	L'école Mère du Secteur scolaire AL YARMOUK - La Commune Territoriale SIDI HMAD OUBDELLAH Province de Taroudant

N°6135 /PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Éducation Nationale
 du Présecondaire et des sports
 Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa
Direction Provinciale de Taroudant

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE SIMPLIFIÉ

Il Sera Procédé à La Salle Des Réunions De La Direction Provinciale De L'académie Régionale De L'éducation Et De La Formation Sous Massa A Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à L'ouverture Des Plis de la consultation architecturale ouverte simplifiée suivante.

N° CONSULTATION : 27/2025/CA

OBJET DE LA CONSULTATION : ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DES LYCÉES QUALIFIANTS AOULOÛZ À CT AOULOÛZ, ARGANE À CT ARGANA ET TABARI À CT LAGFIFAT RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT.

BUDGET PREVISIONNEL MAXIMUM, HORS TAXES EN MAD : 2 021 250.00 MAD (Deux Millions Vingt et Un Mille Deux Cent Cinquante Dirhams).
DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS : 07/10/2025 A 10H00

Le dossier de la consultation architecturale ouverte peut être retiré au bureau des marchés et achats au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa à TAROUDANT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent:

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau des marchés et achats au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa à TAROUDANT ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale ouverte au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'ARTICLE N° 07 du règlement de consultation architecturale.

N°6134 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
DBM/SM

Avis de la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 08/BG/2025

Le 15/10/2025 à 09H00 il sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 08/BG/2025 ayant pour objet :

ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DU PROJET DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE PACHALIK DE LA VILLE DE MIDELT COMMUNE MIDELT-PROVINCE DE MIDELT.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :

1 800 000.00 DHS HT (UN MILLIONS HUIT CENT MILLE DIRHAMS HORS TAXES).

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés ou bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province de MIDELT.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de la consultation architecturale.

N° 6137/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
DBM/SM

Avis de la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 07/BG/2025

Le 13/10/2025 à 10H00 il sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 07/BG/2025 ayant pour objet :

ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT ADMINISTRATIF DU CHEF CERCLE OUTERBAT A LA COMMUNE OUTERBAT - PROVINCE DE MIDELT.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (800 000.00 DHS HT) (HUIT CENT MILLE DIRHAMS HORS TAXES).

Le dossier de la consultation

architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés ou bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province de MIDELT.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de la consultation architecturale.

N° 6138/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
DBM/SM

Avis de la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 06/BG/2025

Le 13/10/2025 à 09H00 il sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 06/BG/2025 ayant pour objet :

ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT ADMINISTRATIF DU CHEF CERCLE ITZER A LA COMMUNE ITZER -PROVINCE DE MIDELT.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (800 000.00 DHS HT) (HUIT CENT MILLE DIRHAMS HORS TAXES).

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés ou bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province de MIDELT.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de la consultation ar-

chitecturale.

N° 6140/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
DBM/SM

Avis de la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 05/BG/2025

Le 09/10/2025 à 09H00 il sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 05/BG/2025 ayant pour objet :

ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE CERCLE OUTERBAT AU CENTRE OUTERBAT- PROVINCE DE MIDELT.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :

1 800 000.00 DHS HT (UN MILLIONS HUIT CENT MILLE DIRHAMS HORS TAXES).

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés ou bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province de MIDELT.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de la consultation architecturale.

N° 6139/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
DBM/SM

Avis de la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 04/BG/2025

Le 07/10/2025 à 09H00 il sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 04/BG/2025 ayant pour objet :

ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE CERCLE ITZER AU CENTRE ITZER-PROVINCE DE MIDELT.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à

réaliser est de :

1 800 000.00 DHS HT (UN MILLIONS HUIT CENT MILLE DIRHAMS HORS TAXES).

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés ou bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province de MIDELT.

- Soit envoyer par courrier

recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de la consultation architecturale.

N° 6141/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION GENERALE DES ROUTES

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE BENSILIMANE

Objet : Travaux de dédoublement de la RN1 du PK 308+180 au PK 315+500

-Province de Benslimane-

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT-INTERNATIONAL N° BS/09/2025/CFR

OUVERTURE DES PLS LE 30/10/2025

Le **30/10/2025 à 11 h** ; il sera procédé dans les bureaux de la Caisse pour le Financement des Routes à Rabat, sis au N° 12, Avenue Mehdi Ben Barka, Rue Mekki Bitouri, Souissi -Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres international sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

Travaux de dédoublement de la RN1 du PK 308+180 au PK 315+500
-Province de Benslimane-

Le maître d'ouvrage est la Caisse pour le Financement routier, représentée par son Directeur.

Le Maître d'Ouvrage Délégué est le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, représenté par la Direction Générale des Routes, la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca-Settat et la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSILIMANE, représentées par leurs Directeurs

La gestion du marché et le suivi des prestations sont confiés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSILIMANE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : **1 400 000,00dhs (Un million quatre cent mille dirhams)**. Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier, et dématérialisé.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSILIMANE est fixée à la somme de : **88 746 824,40 dhs (Quatre-vingt-huit millions sept cent quarante-six mille huit cent vingt quatre dirhams et quarante centimes)**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 11 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent Obligatoirement déposer leurs plis, par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat.

Il est prévu une visite des lieux le 24/10/2025 à 11 h Le lieu de départ est le siège de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSILIMANE . Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.

Pour le dossier technique :

Pour les concurrents installés au Maroc :
 Les concurrents devront fournir une copie du certificat de qualification et de classification justifiant du secteur, de la classe Minimale et des qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	1	B1 (Travaux de terrassements routiers courants) B3 (Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement) B5 (Assises traités et enrobés à chaud)

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 5 du règlement de consultation

N°6142/PA

CALLANDIS GROUP S.A.R.L.A.U

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 18/06/2025, il a été constituée une société à responsabilité limitée d'association unique dont les caractéristiques sont :
 -DÉNOMINATION : CALLANDIS GROUP.
 -OBJET : EXPLOITANT CENTRE D'APPELS TELEPHONIQUES
 -SIEGE SOCIAL : 61 AV LALLA YACOUT ANGLE MUSTAPHA EL MAANI 1ER ETAGE N° 56 CENTRE RIAD CASABLANCA.
 -DUREE : 99 ans.
 -CAPITAL SOCIAL: 100000 DH.
 -GERANCE: MR. BENNANI LARBI.
 -ANNEE SOCIALE : commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.
 -DEPOT : le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 19/08/2025 sous N°985266 RC N°690401.

N° 6147/PA

SOCIETE MENUISIER FAYCAL POUR LES TRAVAUX DU BOIS SARL AU

SIÈGE SOCIAL: HAY AIN LAHJAR RUE 15 N° 22 EL AIOUN SIDI MELLOUK R.C :1851
 I. Aux termes de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 JUIL.2025, L'associés de la société à responsabilité limitée «MENUISIER FAYCAL POUR LES TRAVAUX DU BOIS SARL AU» au capital de 100 000,00 dirhams décident ce qui suit ;
 1) Approbation des comptes de la société arrêtés le 28/07/2025
 2) Approbation des opérations de liquidation réalisées par Mr MAARAD FAYCAL titulaire de la CIN N°FC54083 n'ont dérogé ni bonis ni malis de liquidation
 3) Déclaration de la clôture de liquidation et donation a Mr MAARAD FAYCALI titulaire de la CIN N°FC54083 liquidateur de la société, quitus entier et sans réserve l'exécution de son mandat, quitus qui bénéficiera également au gérant
 4) par suite de la résolution qui précède, il a été constaté que la société est définitivement dissout et liquidée et décide que les archives de la société seront déposées, conformément aux dispositions légales au Siège de la société
 5) tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie pour effectuer tous dépôt ou toute publicité partout ou besoin sera
 II. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ière instance TAOURIRT le 09/09/2025 sous le N° 2025/1124 RC N°1851

N° 6144/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZHNIKA

Tél/Fax : 0537649573
 GSM : 0668792975.
 «INNOVA IMMO» S.A.R.L SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100 000,00 DH
 SIEGE SOCIAL: N° 22 RUE JBEL MOUSSA APPT N° 12 AGDAL RABAT.
 RC : 156931 IF: 51626675
 Au siège social : N° 22 RUE

JBEL MOUSSA APPT N° 12 RABAT

Les associés de la société à responsabilité limitée «INNOVA IMMO» SARL. Ont décidé ce qui suit : Première résolution : Renouvellement de domiciliation
 L'assemblée générale prend acte de Renouvellement de domiciliation de la société «INNOVA IMMO» SARL du 22/08/2025 au 31/12/2025.

Deuxième résolution : Refixation de siège social de la Société
 Refixation de siège social de la Société à : domicilié chez SMART WIN à N° 22 RUE JBEL MOUSSA APPT N° 12 AGDAL RABAT.

Première résolution : Cession de parts sociales;
 L'assemblée générale prend acte de cession de 500 parts de la société par Mr. JAGHAR ABDELILAH, Titulaire de la CIN N° HA146475, au profit de Mr. M HAMMED BEL KHADIR, Titulaire de la CIN N° M417962. ET 500 parts de la société par Mr. BELGADI BRAHIM, Titulaire de la CIN N° BK241446, au profit de Mr. ANASS EL HASNI, Titulaire de la CIN N° T308970.

Deuxième résolution : Démission de co-gérants de la société et nomination des nouveaux co-gérants.
 L'assemblée générale accepte la démission de Mr. JAGHAR ABDELILAH, titulaire de la CIN N° HA146475 ET Mr. BELGADI BRAHIM, Titulaire de la CIN N° BK241446, de leurs fonction co-gérants de la société «INNOVA IMMO» et la nomination de Mr. M HAMMED BEL KHADIR Titulaire de la CIN N° M417962, ET Mr. ANASS EL HASNI, Titulaire de la CIN N° T308970, des nouveaux co-gérants de la société.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de commerce de RABAT sous le n°195030 RC n° 156931.

N° 6145/PA

Royaume du Maroc MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHHA COMMUNE D'IDA-OUGNIDIF DIRECTION DES SERVICES SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 03/CTI/2025
 Le lundi 13/10/2025 à 11 H 30 mn, il sera procédé dans le bureau de Président de la Commune d'Ida-Ougnidif à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert nationale sur offre de prix pour : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOTURE DES CIMETIERES A LA COMMUNE IDAOUGNIDIF PROVINCE CHTOUKA AIT BAHHA**

- Le dossier de l'Appel d'Offres peut être retiré du Bureau des Marchés de la Commune de Ida-Ougnidif, sis à * CENTRE KHMIS IDA-OUGNIDIF COMMUNE IDA-OUGNIDIF PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHHA*
 - Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 - L'Estimation établie par le Maître d'Ouvrage est de : 1761240 DH et 00 Cent TTC. (Un Million et sept cent soixante et un mille deux cent quarante DH et 00 Cent (TTC)).
 -La caution Provisoire est fixée à 35224.80 DH (Trent cinq mille deux cent vingt-quatre DH et 80 Cent).
 - Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du décret relatif aux marchés publics.
 -Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 -Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de la Consultation.

N° 6145/PA
 Royaume du Maroc MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHHA COMMUNE D'IDA-OUGNIDIF DIRECTION DES SERVICES SERVICE DES MARCHES AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE

N° 04/CTI/2025
 Le Lundi 13/10/2025 à 12H 30 mn, il sera procédé dans le bureau du Président de la Commune d'Ida-Ougnidif à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte N° 04/CTI/2025 pour : ** ETUDE ET ASSISTANCE TECHNIQUE (PROJET INTEGRE DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL AU CENTRE DE LA COMMUNE D'IDA OUGNIDIF)**

-Le dossier de la consultation architecturale doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 - Le budget provisionnel

N° 6146/PA
 Royaume du Maroc Ministère de L'Equipeur et de l'Eau Direction Provinciale de Casablanca AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 12/2025
 Le 14/10/2025 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Madame la Directrice Provinciale de l'Equipeur, du Transport, de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 12/2025 pour :
 PC 2025 : Traitement des accotements au niveau des routes suivantes :
 - RP3330 du PK 0+000 au PK5+840
 - RP3020 du PK8+390 au PK11+390
 - RP3005 du PK0+000 au PK2+100
 Renouvellement de couche de surface sur des sections discontinues au niveau des routes suivantes :
 - RP3330 du pk0+000 Au pk5+840
 - RP3034 du pk0+000 Au pk3+100
 - RP3020 du PK8+390 au PK 11+390
 - RP3005 du PK0+000 au PK2+100
 Provinces de Nouaceur et Médiouna
 -le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 307 023,68 TTC (Un mil-

lion trois cent sept mille vingt-trois dirhams soixante-huit centimes toutes taxes comprises).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt-six mille Dirhams (26 000 DHS).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de Consultation.

N° 6148/PA
 Royaume du Maroc MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHHA COMMUNE D'IDA-OUGNIDIF DIRECTION DES SERVICES SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 03/CTI/2025
 Le lundi 13/10/2025 à 11 H 30 mn, il sera procédé dans le bureau de Président de la Commune d'Ida-Ougnidif à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert nationale sur offre de prix pour : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOTURE DES CIMETIERES A LA COMMUNE IDAOUGNIDIF PROVINCE CHTOUKA AIT BAHHA**

- Le dossier de l'Appel d'Offres peut être retiré du Bureau des Marchés de la Commune de Ida-Ougnidif, sis à * CENTRE KHMIS IDA-OUGNIDIF COMMUNE IDA-OUGNIDIF PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHHA*
 - Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 307 023,68 TTC (Un mil-

lion trois cent sept mille vingt-trois dirhams soixante-huit centimes toutes taxes comprises).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt-six mille Dirhams (26 000 DHS).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de Consultation.

N° 6149/PA
 ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILIMANE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 29/2025
 Le 20/10/2025 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipeur et de la Logistique de Benslimane sis à avenue des F.A.R BENSILIMANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de

prix N° 29/2025 pour objet : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux d'achèvement d'élargissement et de renforcement de la RP 3330 du PK 4+000 au Pk 7+000, Province de Benslimane.
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (82 488,00 DH TTC) Quatre vingt deux mille quatre cent quatre vingt deux dirhams TTC.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (1200,00) Mille deux cents dirhams .
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :
N° 6150/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILIMANE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 29/2025
 Le 20/10/2025 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipeur et de la Logistique de Benslimane sis à avenue des F.A.R BENSILIMANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de

prix N° 29/2025 pour objet : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux d'achèvement d'élargissement et de renforcement de la RP 3330 du PK 4+000 au Pk 7+000, Province de Benslimane.
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (82 488,00 DH TTC) Quatre vingt deux mille quatre cent quatre vingt deux dirhams TTC.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (1200,00) Mille deux cents dirhams .
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :
N° 6150/PA

Avis d'appel d'offres ouvert national à majoration N°05/FSBM/2025
 (Séance publique)

Le 13/10/2025 à 10h00, Il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national N°05/FSBM/2025, relatif aux :

PRESTATION DE JARDINAGE DES ESPACES VERTS DES LOCAUX DE LA FACULTE DES SCIENCES BEN M'SICK DE CASABLANCA EN LOT UNIQUE.

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :	Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage s'élève à :
3 800,00 DHS (Trois mille huit cent dirhams TTC)	221 438.02 DHS TTC (Deux cent vingt et un mille quatre cent trente-huit Dirhams et deux centimes TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles n°30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics.
 Les concurrents doivent impérativement déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 susmentionné, du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

♦ La visite de lieu sera 07/10/2025 à 11h00 du matin au siège de la Faculté des Sciences Ben M'Sick de Casablanca
 ♦ Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 9 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N°6143/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHHA COMMUNE D'IDA-OUGNIDIF DIRECTION DES SERVICES SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 03/CTI/2025
 Le lundi 13/10/2025 à 11 H 30 mn, il sera procédé dans le bureau de Président de la Commune d'Ida-Ougnidif à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert nationale sur offre de prix pour : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOTURE DES CIMETIERES A LA COMMUNE IDAOUGNIDIF PROVINCE CHTOUKA AIT BAHHA**

- Le dossier de l'Appel d'Offres peut être retiré du Bureau des Marchés de la Commune de Ida-Ougnidif, sis à * CENTRE KHMIS IDA-OUGNIDIF COMMUNE IDA-OUGNIDIF PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHHA*
 - Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 307 023,68 TTC (Un mil-

lion trois cent sept mille vingt-trois dirhams soixante-huit centimes toutes taxes comprises).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt-six mille Dirhams (26 000 DHS).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de Consultation.

N° 6148/PA
 Royaume du Maroc MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHHA COMMUNE D'IDA-OUGNIDIF DIRECTION DES SERVICES SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 03/CTI/2025
 Le lundi 13/10/2025 à 11 H 30 mn, il sera procédé dans le bureau de Président de la Commune d'Ida-Ougnidif à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert nationale sur offre de prix pour : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOTURE DES CIMETIERES A LA COMMUNE IDAOUGNIDIF PROVINCE CHTOUKA AIT BAHHA**

- Le dossier de l'Appel d'Offres peut être retiré du Bureau des Marchés de la Commune de Ida-Ougnidif, sis à * CENTRE KHMIS IDA-OUGNIDIF COMMUNE IDA-OUGNIDIF PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHHA*
 - Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 307 023,68 TTC (Un mil-

lion trois cent sept mille vingt-trois dirhams soixante-huit centimes toutes taxes comprises).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt-six mille Dirhams (26 000 DHS).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de Consultation.

N° 6149/PA
 ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILIMANE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 29/2025
 Le 20/10/2025 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipeur et de la Logistique de Benslimane sis à avenue des F.A.R BENSILIMANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de

prix N° 29/2025 pour objet : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux d'achèvement d'élargissement et de renforcement de la RP 3330 du PK 4+000 au Pk 7+000, Province de Benslimane.
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (82 488,00 DH TTC) Quatre vingt deux mille quatre cent quatre vingt deux dirhams TTC.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (1200,00) Mille deux cents dirhams .
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :
N° 6150/PA

Avis d'appel d'offres ouvert national à majoration N°05/FSBM/2025
 (Séance publique)

Le 13/10/2025 à 10h00, Il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national N°05/FSBM/2025, relatif aux :

PRESTATION DE JARDINAGE DES ESPACES VERTS DES LOCAUX DE LA FACULTE DES SCIENCES BEN M'SICK DE CASABLANCA EN LOT UNIQUE.

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :	Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage s'élève à :
3 800,00 DHS (Trois mille huit cent dirhams TTC)	221 438.02 DHS TTC (Deux cent vingt et un mille quatre cent trente-huit Dirhams et deux centimes TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles n°30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics.
 Les concurrents doivent impérativement déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 susmentionné, du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

♦ La visite de lieu sera 07/10/2025 à 11h00 du matin au siège de la Faculté des Sciences Ben M'Sick de Casablanca
 ♦ Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 9 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N°6143/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILMANE

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N° 23/2025
Le 17/10/2025 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement et de la Logistique de Benslimane sis à avenue des F.A.R BENSILMANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 23/2025 pour objet :

Travaux d'achèvement d'élargissement et de renforcement de la RP 3330 du Pk 4+000 au Pk 7+000, Province de Benslimane. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (6 583 116,00 DH TTC) Six millions cinq cent quatre-vingt-trois mille cent seize dirhams TTC. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (93 000,00) quatre-vingt-trois mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par

voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :
N° 6155/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL

N° : 90/2025/INDH/PAZ
Le 13 Octobre à 12H ; il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : - Achat de matériel et mobilier pour l'équipement du centre des personnes en situation d'handicap à la CT FOUJAMAAA, Province d'Azilal. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse ; www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Quatre Cent trente-deux Mille Un Dirhams, 20 cts (432 001,20 dh).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit Mille Cinq Cents Dirhams, 00 Centimes, 00 Cts

(8 500,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de Monsieur le chef de la DRFH de la Province d'Azilal au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.
N° 6156/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province d'Azilal
Secrétariat General
D.R.F.H

Avis d'appel d'offres ouvert national sur Offres des prix n° : 97/2025/INDH/PAZ

Le 15 Octobre 2025 à 10 heures Il sera procédé dans le bureau de monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix concernant : - Acquisition

de quatre Véhicules mini bus de 19 places au Profit des personnes en situation d'handicap, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Un Million Six Cent Quatre-Vingt Mille Dirhams, 00 Cts. (1 680 000,00 Dhs TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente-Trois Mille Cinq Cent Dirhams (33.500,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus et notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de Monsieur le chef de la DRFH de la Province d'Azilal au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.
N° 6159/PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.
Constitution d'une
S.A.R.L.A.U

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/09/2025. IL a été établi les Statuts d'une Société A Responsabilité Limitée D'association Unique, dont les caractéristiques sont les

suivantes :

Denomination : " DIAR JOJO" S.A.R.L.A.U
Siège Social : GROUPE AT-TAKKADDOUM GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSI - Casablanca.

Associés Unique :
- Mr. EL HACHMI MOA-TASSIM, apporteur en numéraire 100 000,00 DHS soit 1000 parts sociales
Objet :
➤ PROMOTION IMMOBILIERE.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par Mr. EL HACHMI MOATASSIM
Dépôt légale : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 988381 RC N°693595.
N° 6157/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAOURIRT
COMMUNE SIDI ALI BELKACEM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° : 17/2025/CSAB

Le Jeudi 16/10/2025 à 11heures, il sera procédé, dans le bureau du Président de la Commune Sidi Ali Belkacem , à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert National sur offres de prix relatif à :

ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D' AMENAGEMENT DE DEUX (02) PISTES RELEVANT DE LA COMMUNE SIDI ALI BELKACEM - PROVINCE TAOURIRT REGION DE L'ORIENTAL
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- 34920.00 DH (Trente Quatre Mille Neuf Cent Vingt Dirhams TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (680,00 DH) Six Cent Quatre Vingt Dirhams .

Le contenu et la présentation des dossiers doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de Consultation.
N° 6158/PA

Fiduciaire ZAHIR
"SARL AU"
Au capital de 100 000,00 DHS
Siège social :
Rue IBN AICHA Imm.
Paris 3ème étage Bureau
N° 7 Guéliz
Marrakech.

Télé / Fax : 05 24 43 41 06
Avis de constitution :
A/ Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 07/08/2025, enregistré à Marrakech le 04/09/2025, il a été constitué une société SARL ayant les caractéristiques suivantes :

- 1) Dénomination : RIAD NALAN
 - 2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00 dhs.
 - 3) Siège social : N° 51 DERB SIDI M'BAREK SIDI MI-MOUNE MEDINA MARRAKECH
 - 4) Objet : Exploitant de maison d'hôtes ou Riad
 - 5) Durée : 99 année à compter du jour de la constitution définitive.
 - 6) Gérance : Mme EL BOUYAHYAOUI AZIZA est désignée gérante de ladite société pour une durée illimitée.
- B/ Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 17/09/2025 sous le N° 182036, RC N° 170232
N° 6160/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
CERCLE DE RICH
CAIDAT GOURRAMA
COMMUNE GUIR

**AVIS D'ORGANISATION D'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR LES FONCTIONNAIRES DE LA COMMUNE GUIR AU TITRE ANNEE 2025**

Le président de la Commune Guir, annonce que l'examen d'aptitude professionnel au titre de l'année: 2025 est ouvert aux fonctionnaires remplissant les conditions statutaires, sera organiser au siège de la dite commune, tel indiquer au tableau ci-dessus :

Catégorie	Conditions	Nombre de postes	Date d'examen	Dernier délai de dépôt des dossiers	Lieu d'examen
Examen professionnel pour l'accès au grade Technicien 1 ^{er} grade	Six années de travail effectif en qualité Technicien 2 ^{ème} grade	01	11 /10/2025 A 09 h	09/10/2025	Siège de la commune Guir

N°6154 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE FQUIH BEN SALAH
COMMUNE DE BRADIA

AVIS RECTIFICATIF N° :2

Suite à l'avis d'appel d'offre ouvert national N°9/2025 relatif aux travaux d'assainissement liquide au DOUAR OULED DRIS publié le16/08/2025 la libération, le président de la commune BRADIA informe que la date d'ouverture des plis est reportée au 29/09/2025.
N°6153 /PA

المملكة المغربية
جهة مراكش الكبرى
وزارة الداخلية
عمالة إقليم مراكش
دائرة عمدة
إقليم حدائق مراكش
الجماعة الترابية لحضر
عمالة مراكش
2025

إعلان

يعان رئيس مجلس الجماعة الترابية لحضر، انه تقرر إجراء الاختبارات الكتابية برسم سنة 2025 للنادة الموظفين المنتدبين لميزانية هذه الجماعة المتوفرين على اقدمية ست (06) سنوات على الأقل من الخدمة العميلة بهذه السنة إلى غاية تاريخ إجراء أول اختبار وذلك وفق الجدولة الزمنية التالية:

الدرجة المطلوبة	الدرجة المعتمنة بشأئها	عدد المعتمن بشأئها	تاريخ ووقت إجراء الامتحانات الكتابية	آخر أجل لإبداع الطئيات	الجهة التي يوجه إليها الغئب
مساعد تقني من الدرجة الثانية	مساعد تقني من الدرجة الأولى	01	يوم 18/10/2025 الساعة 10 صباحا	13/10/2025 يوم 13/10/2025	رئيس مجلس الجماعة الترابية لحضر

N°6152 /PA

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Portrait



Melissa Jefferson-Wooden

D'une petite ville de Caroline du Sud au toit du monde

L'Américaine Melissa Jefferson-Wooden, nouvelle championne du monde du 100 m, a longtemps vécu comme une "outsider", venue d'une petite ville du sud-est des États-Unis, avant de percer en intégrant l'un des groupes d'entraînement les plus denses du monde.

Petite ville et mentalité "d'outsider"

Née le 21 février 2001 à Georgetown, Jefferson-Wooden grandit dans cette bourgade côtière d'environ 8.800 habitants en Caroline du Sud (sud-est), près de Charleston.

Fille de deux prédicateurs, la future médaillée de bronze olympique du 100 m se fait d'abord entendre comme saxophone ténor dans son lycée, avant d'intégrer la Coastal Carolina University, loin des établissements et des équipes d'athlétisme les plus prestigieux. "J'ai grandi dans une petite ville, donc cette mentalité d'outsider, ce sentiment de ne pas avoir accès aux mêmes ressources que les écoles ou les villes plus grandes, je les connais bien, c'est qui je suis", explique-t-elle cette saison sur le circuit Ligue de diamant.

"De cela, j'ai appris énormément (...) non seulement j'admire et je chéris mon parcours de vie, mais plus encore je l'adore."

"Ce qui a fait l'athlète que je suis aujourd'hui, c'est d'avoir su

rester moi-même, de croire en mon environnement et en ma foi", dit encore la sprinteuse révélée en 2022 lorsqu'elle accède à la finale des Mondiaux à Eugene (8e) grâce à sa victoire surprise aux sélections, deux semaines après une modeste 8e place en finale universitaire.

Des "Mondiaux" tous les jours à l'entraînement

Fin 2023, Melissa Jefferson-Wooden déménage à Montverde (Floride) pour rejoindre l'un des groupes d'entraînement les plus relevés du monde, Star Athletics, dirigé par le sulfureux Dennis Mitchell. Cet ancien sprinter américain, lui aussi médaillé de bronze olympique sur la ligne droite en 1992 à Barcelone, a été mêlé à plusieurs affaires de dopage pendant et après sa carrière, mais reste malgré tout le coach vedette du géant des équipementiers Nike.

La jeune sprinteuse y côtoie le multiple médaillé olympique Kenny Bednarek, la flamboyante championne du monde 2023 du 100 m et vice-championne olympique Sha'Carri Ri-

chardson, ou encore son amie Twanisha Terry, les trois bolides devenant ensemble championnes olympiques du relais 4x100 m à Paris l'an passé.

"Je m'entraîne avec plusieurs des meilleures athlètes du monde, on se tire vers le haut. Quand on prend place dans les starting blocks, on a l'impression d'être aux Championnats du monde. Se confronter chaque jour dans ce type d'atmosphère, ça prépare aux grands rendez-vous", estime Jefferson-Wooden.

En 2025, elle franchit une nouvelle étape et domine totalement la saison: "Je dois apprendre à ne plus être étonnée des grandes performances. Je travaille pour cela et je sais que le ciel est ma limite", dit la toute nouvelle championne du monde sur la ligne droite.

Héroïne familiale et personnalité éclectique

Lorsqu'elle était lycéenne, Jefferson-Wooden a vécu le syndrome myélodysplasique diagnostiqué à son père, une maladie de la moelle osseuse qui peut mener à une leucémie.

A la recherche d'un don de moelle, les tests indiquaient la dernière de la fratrie de six, Melissa, comme la meilleure candidate. Elle a immédiatement accepté.

"Elle a agi en estimant que c'était à son tour de prendre ses responsabilités", raconte son père Melvin à NBC Sports. "Ça m'avait impressionné", ajoute-t-il, bénéficiant de la transplantation en septembre 2018.

Mariée depuis mars à Rolan Wooden, ancien joueur de football américain de son université, la sprinteuse se démarque par son éclectisme, streamant ici une partie du jeu vidéo Call of Duty, digressant là sur la télé-réalité Love Island après avoir décrypté sa technique de course.

Interrogée sur ses ongles soignés et colorés, elle répond qu'elle n'est pourtant pas "une personne à passer un temps fou au maquillage avant de courir". "Mais je veux trouver une façon créative de me sentir mignonne, féminine, d'être moi-même d'une certaine façon."

”
J'ai grandi dans une petite ville, donc cette mentalité d'outsider, ce sentiment de ne pas avoir accès aux mêmes ressources que les écoles ou les villes plus grandes, je les connais bien, c'est qui je suis, dixit Jefferson-Wooden

Sport

Azzedine Ounahi : *Les Lions de l'Atlas sont plus solides que jamais*



L'international marocain Azzedine Ounahi a affirmé, mardi, que la sélection nationale aborde ses prochains rendez-vous "plus solide que jamais", portée par une nouvelle géné-

ration de talents et l'ambition de briller lors de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) qui aura lieu au Maroc.

"L'équipe dispose de nombreux jeunes joueurs talentueux et se présente plus solide que jamais. Il nous reste à

le démontrer sur le terrain, notamment lors de la CAN", a déclaré le milieu de terrain marocain lors de sa présentation officielle au Girona FC, en provenance de l'Olympique de Marseille.

Ounahi, demi-finaliste du Mondial 2022 avec les Lions de l'Atlas, estime que le Onze national sera "plus performant" que lors de cette épopée historique au Qatar.

Avec Girona, où il a signé jusqu'en 2030 et déjà joué ses premières minutes dimanche contre le Celta Vigo, il dit avoir choisi le club espagnol pour "le projet sportif" et sa compatibilité avec son style de jeu.

Le président du club catalan, Delfi Geli, a salué pour sa part la "qualité" et la "détermination" d'Azzedine Ounahi qui sera le nouveau numéro 18.

Ounahi s'attend à une saison "particulièrement chargée", entre la Liga et la CAN, mais assure être prêt à "travailler très dur" pour répondre aux attentes aussi bien en sélection qu'en club.

Botola Pro D1 Le KACM défait à domicile par la RSB

Le Kawkab de Marrakech s'est incliné à domicile face à la Renaissance de Berkane sur le score de 2 buts à 1, mardi, en match de la deuxième journée de la Botola Pro D1.

Les visiteurs ont ouvert le score par le biais d'Oussama Lamlioui (3e) qui a transformé un penalty, avant que Yousef Mehri ne creuse l'écart (78e). Souleymane Cissé a réduit l'écart pour les locaux (90+2e).

Le Kawkab a été réduit à dix après l'expulsion d'Akram El Hamdaoui (45+5e).

Cette victoire permet à la Renaissance de Berkane de prendre provisoirement la première place du classement avec 6 unités, tandis que son adversaire du jour, qui reste sur une deuxième défaite consécutive, est 12e (0 pt).

Mondiaux de Tokyo Elimination en série des athlètes marocains

Les athlètes marocains Abdelati El Guesse, Moad Zahafi et Abderrahmane El Assal ont été éliminés, mardi, dès les séries du concours du 800 m hommes comptant pour les 20e championnats du monde d'athlétisme, qui se tiennent jusqu'au 21 septembre à Tokyo.

El Guesse a fini 8e de la 2e série après avoir réalisé un chrono de 1:46.80, alors que Moad Zahafi a occupé la 5e place de la 3e série (1:47.14). L'autre Marocain Abderrahmane El Assal, a, lui, terminé 7e de la 7e série avec un temps de 1:46.12.

Les trois premiers de chaque série ainsi que les athlètes qui ont signé les trois meilleurs chronos assurent leur qualification pour les demi-finales de ce concours.

Il convient de rappeler que Soufiane El Bakkali, double champion olympique, a remporté, lundi, la médaille d'argent du 3000 m steeple.

Le double champion du monde a réussi un chrono de 8 min 33sec 95/100e. Le titre mondial a été décroché par le Néo-Zélandais Geordie Beamish avec un chrono de 8min 33sec 88/100e. Le bronze est revenu au Kényan Edmund Serem (8:34.56).

L'autre marocain Salaheddine Ben Yazide est entré en 5e position avec un chrono de 8:35.16.

Tanger à l'heure du Championnat arabe de tir sportif

Sous la Présidence de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, Président de la Fédération Royale Marocaine de Tir Sportif (FRMITS), le Championnat arabe de tir sportif se tiendra du 20 au 28 septembre à Tanger.

Organisé par la FRMITS et placé sous l'égide de l'Union arabe de tir sportif, ce championnat se déroulera au Club de Tir aux Armes de Chasse, dans les disciplines Trap et Skeet, (dames, hommes et équipes mixtes), indique la FRMITS dans un communiqué.

Selon la même source, cet événement réunira 60 athlètes représentant 8 pays, à savoir le Bahreïn,

l'Égypte, les Emirats Arabes Unis, le Koweït, le Liban, le Maroc, le Qatar et le Sultanat d'Oman.

L'ouverture sera présidée par Dr Abdeladim Lhafi, président délégué de la FRMITS, avec la présence de M. Luciano Rossi, président de la Fédération internationale de tir sportif, et de M. Duaij Alotaibi, président de l'Union arabe de tir sportif.

Les épreuves se dérouleront selon le programme suivant :

- Finales Skeet hommes et dames : mardi 23/09/2025 à partir de 15h30 ;
- Finales Trap hommes et dames: vendredi

26/09/2025 à partir de 15h30 ;

- Finale Trap Mixed Team : samedi 27/09/2025 à partir de 15h30 ;

Le club de Tanger a été homologué par la FRMITS pour les compétitions du championnat national en discipline olympique, et par l'ISSF pour accueillir les compétitions internationales dans les disciplines Trap et skeet.

Le club dispose de 7 stands de tir : 2 fosses olympiques, 2 tours de Skeet et 3 stands combinés, et abritera dès 2026 les compétitions internationales, conformément aux normes ISSF.

15.000 coureurs attendus lors de la prochaine édition des 10KM International by WeCasablanca

L'édition 2025 des 10KM International by WeCasablanca aura lieu le 28 septembre courant à Casablanca avec la participation de 15.000 coureurs nationaux et internationaux.

L'annonce de cet événement à la fois sportif et festif a été faite mardi lors d'une conférence de presse à Casablanca par les organisateurs qui ont noté que cette course urbaine certifiée par l'IAAF (Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme), est portée par Casablanca Events & Animation, en partenariat avec la commune de Casablanca, avant d'ajouter que ce nouveau rendez-vous s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis 2016 par la Société de développement local (SDL), pour ancrer la ville dans le paysage international du sport urbain.

Dans une déclaration à la MAP, Mohamed

Jouahri, Directeur général de Casablanca Events & Animation, a affirmé qu'"avec cette édition 2025, Casablanca franchit une nouvelle étape", soulignant que "les 10 KM International by WeCasablanca représentent une expérience fédératrice, ouverte à tous, et une belle vitrine de l'énergie de notre métropole".

Il a assuré que le parcours de la course a été minutieusement conçu pour allier performance sportive, accessibilité urbaine et mise en valeur du patrimoine casablancais, avant de préciser que le départ sera donné au pied des célèbres Twin-Center sur le boulevard Zerkoutni. Les coureurs emprunteront ensuite un itinéraire traversant certains des axes les plus emblématiques de la métropole, entre autres, les boulevards d'Anfa, My Yousef, Sidi Mohamed Ben Abdellah ou encore la Corniche, offrant ainsi un cadre dynamique et panoramique à la compétition.

Pour sa part, le vice-président de la commune de Casablanca chargé du sport, Abdellatif Enassiri a confié au micro de la MAP que cette course s'inscrit dans le cadre de la dynamique sportive que connaît la métropole avec, entre autres, l'organisation de nombreuses compétitions sportives internationales.

Et de mettre en avant la tenue de cette compétition qui conjugue performance sportive et découverte des sites emblématiques de Casablanca.

En amont de la compétition, un village sportif spécialement aménagé à la Place Rachidi au cœur de Casablanca, accueillera du 17 au 27 septembre, participants, familles et grand public. Véritable lieu de rencontre et d'échange, cet espace convivial offrira une programmation variée alliant disciplines sportives, rencontres et expériences interactives.

Des milliers de morts cet été en Europe à cause du changement climatique

Plus de 15.000 morts pourraient être attribuées au changement climatique à l'issue de cet été dans les principales villes européennes, avancent des chercheurs dans un travail encore préalable mais dont l'intérêt a été salué par d'autres scientifiques.

Centrée sur 854 villes européennes, cette étude conclut que le changement climatique est à l'origine de 68% des 24.400 morts qui seraient liées à la chaleur cet été, souligne mercredi le communiqué des deux instituts britanniques auxquels appartiennent les auteurs, l'Imperial College London et la London School of Hygiene & Tropical Medicine.

Ils concluent donc qu'entre 15.013 et 17.864 décès liés cet été à la chaleur n'auraient pas eu lieu sans le réchauffement climatique, dans ces villes qui ne représentent par ailleurs qu'un petit tiers de la population européenne.

Il s'agit de la première estimation d'une si grande ampleur sur les impacts sanitaires d'un été marqué en Europe par des températures particulièrement élevées. Plusieurs canicules ont été observées et l'été s'est révélé le plus chaud jamais enregistré dans plusieurs pays, comme l'Espagne, le Portugal et le Royaume-Uni.

Or, les effets sur la santé des chaux sont bien connus: aggravation des

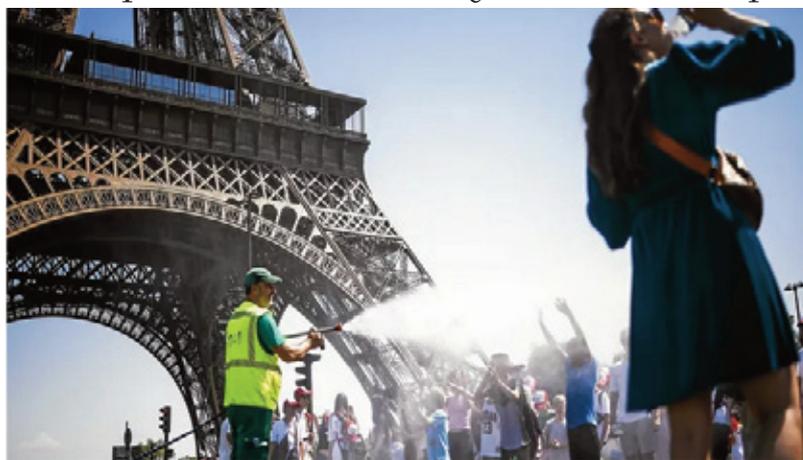
troubles cardiovasculaires, déshydratation, troubles du sommeil... Et les plus âgés sont, de loin, les plus à risque d'en mourir.

Il faut toutefois prendre ces chiffres avec précaution. Ce type d'étude, de plus en plus courante depuis plusieurs années, vise à donner une estimation rapide de la mortalité liée au réchauffement climatique, sans attendre une publication en bonne et due forme en revue scientifique avec une méthodologie plus robuste.

Pour parvenir à leurs conclusions, les chercheurs ont d'abord modélisé dans quelle mesure le réchauffement climatique avait contribué aux températures élevées cet été. Ils estiment, au final, que sans changement climatique, les températures moyennes auraient été inférieures de 2,2°C dans les villes concernées.

En-dessous de la réalité ?

Les auteurs ont ensuite croisé cette observation avec des données passées sur la mortalité liée à la chaleur dans les différentes villes. Ils en arrivent ainsi à la conclusion que le réchauffement climatique a contribué à plus de 800 morts à Rome, plus de 600 à Athènes, plus de 400 à Paris... De manière générale, plus de 85% de ces morts auraient



frappé des plus de 65 ans.

"Il suffit que les canicules soient plus chaudes de 2 à 4°C pour que des milliers de personnes passent de vie à trépas", a souligné Garyfallos Konstantinoudis, co-auteur de l'étude, lors d'une conférence de presse, qualifiant les pics de chaleur de "tueurs silencieux".

Mais ces chiffres ne prennent pas en compte l'excès réellement observé de mortalité. C'est à partir de telles données que des chercheurs finissent par

donner une estimation solide de la mortalité liée à la chaleur: elle avait ainsi causé quelque 47.000 morts en Europe en 2023, selon une étude publiée par Nature Medicine un an après la période concernée.

"C'est impossible d'obtenir des statistiques en temps réel à l'heure actuelle", a admis Friederike Otto, co-auteur de l'étude. Mais les estimations "sont dans les clous", a-t-elle assuré.

De fait, nombre de chercheurs extérieurs à l'étude ont salué une étude valable, soulignant même qu'elle risquait d'être en dessous de la réalité.

"Les méthodes utilisées dans ces études d'attribution sont scientifiquement solides mais prudentes", a expliqué Akshay Deoras, spécialiste en sciences de l'atmosphère à l'université britannique, au Science Media Centre. "Le nombre réel de morts pourrait même être plus élevé."

Recette

Glace à l'ananas et à la fraise



Ingrédients:

400 g d'ananas,
150 g de sucre,
1 l de crème à la vanille

Préparation:

Piler l'ananas et le mêler au sucre
Préparer une crème à la vanille
Mélanger la pulpe d'ananas et le

sucré à cette crème.

Faire prendre en sorbetière
Faire dissoudre 1 kg 300 de sucre dans 1 litre d'eau

Faire chauffer, bouillir et surveiller la formation du sirop. Il doit être au lissé (30° au pèse-sirop)

Mélanger à ce sirop refroidi le jus des fruits choisis, la crème fraîche si on le désire et faire prendre en sorbetière.

La majorité des Allemands favorables au réarmement et au service militaire

La majorité des Allemands se déclare favorable à un renforcement de l'armée fédérale (Bundeswehr), à la réintroduction du service militaire et à une politique de défense européenne plus affirmée, selon une étude du Centre de recherche sur l'histoire militaire et les sciences sociales de la Bundeswehr.

D'après ce sondage, 64% des personnes interrogées soutiennent une hausse des dépenses militaires et 65% un accroissement des effectifs de l'armée. L'introduction d'un nouveau service militaire bénéficie également d'une large approbation dans toutes les tranches d'âge, relèvent les résultats relayés par les médias.

Plus de 80% des sondés ont une opinion positive de la Bundeswehr, et plus de la moitié des hommes de moins de 50 ans se disent prêts à défendre le pays les armes à la main en cas de conflit. Par ailleurs, 44% des Allemands approuvent désormais l'idée que leur pays joue un rôle de leadership militaire au sein de l'Union européenne.

D'après ce sondage, deux tiers des Allemands perçoivent la Russie comme un risque pour leur sécurité, tandis que la confiance envers les Etats-Unis recule fortement, seuls 37% des

sondés les considérant encore comme un partenaire fiable après la réélection de Donald Trump. En revanche, le soutien à l'OTAN reste largement majoritaire.

Sur le plan de l'UE, l'adhésion à une coopération européenne en matière de sécurité et de défense s'est encore renforcée, une majorité de citoyens se prononçant en faveur d'une poli-

tique commune, du financement de projets européens d'armement, de l'émergence de l'Union européenne comme acteur autonome de sécurité et de la création d'une armée européenne.

Cette étude, menée chaque année depuis 1996 auprès de plus de 2.000 citoyens, constitue un baromètre régulier de l'opinion allemande en matière de sécurité et de défense.

